

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2014**SOMMAIRE**

INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL	3
<i>Monsieur le Maire</i>	4
<i>Isabelle GODEAU</i>	4
<i>Monsieur le Maire</i>	4
RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	5
<i>Monsieur le Maire</i>	11
<i>Alain PIVETEAU</i>	11
<i>Monsieur le Maire</i>	11
<i>Alain PIVETEAU</i>	11
<i>Monsieur le Maire</i>	12
<i>Nathalie SEGUIN</i>	12
<i>Monsieur le Maire</i>	13
<i>Simon LAPLACE</i>	13
<i>Sébastien PARTHENAY</i>	14
<i>Elodie TRUONG</i>	15
<i>Fabrice DESCAMPS</i>	15
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	16
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i>	16
<i>Romain DUPEYROU</i>	17
<i>Amaury BREUILLE</i>	18
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	19
<i>Alain PIVETEAU</i>	19
<i>Nathalie SEGUIN</i>	20
<i>Monsieur le Maire</i>	20
<i>Nathalie SEGUIN</i>	20
<i>Simon LAPLACE</i>	21
<i>Dominique DESQUINS</i>	22
<i>Yamina BOUDAHMANI</i>	22
<i>Marc THEBAULT</i>	22
<i>Monsieur le Maire</i>	23
<i>Nathalie SEGUIN</i>	23
<i>Monsieur le Maire</i>	23
LUTTE CONTRE LES TERMITES - DÉLIMITATION DE LA ZONE CONTAMINÉE	26
CONVENTION D'OBJECTIFS - L'ESCALE - DES LOGEMENTS ET SERVICES POUR LES JEUNES - MAISON DE L'EUROPE - (SOLDE)	27
<i>Dominique JEUFFRAULT</i>	29
<i>Nathalie SEGUIN</i>	30
<i>Monsieur le Maire</i>	30
<i>Dominique JEUFFRAULT</i>	30
<i>Monsieur le Maire</i>	30
<i>Josiane METAYER</i>	30
<i>Monsieur le Maire</i>	31
<i>Josiane METAYER</i>	32
<i>Monsieur le Maire</i>	32
<i>Amaury BREUILLE</i>	32
<i>Monsieur le Maire</i>	32
<i>Amaury BREUILLE</i>	32
<i>Monsieur le Maire</i>	33
<i>Amaury BREUILLE</i>	33
<i>Monsieur le Maire</i>	33
<i>Amaury BREUILLE</i>	33
<i>Monsieur le Maire</i>	33
<i>Amaury BREUILLE</i>	33
<i>Monsieur le Maire</i>	33
SORTIE DES BIENS DE FAIBLE VALEUR DE 2012 AMORTIS EN 2013	34

FINANCES - BUDGET 2014 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1	35
<i>Alain GRIPPON.....</i>	<i>36</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>37</i>
<i>Alain GRIPPON.....</i>	<i>38</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>38</i>
GARANTIE D'EMPRUNT - PRÊT DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS EN FAVEUR DE HABITAT SUD DEUX-SÈVRES - ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N° D20100521 EN DATE DU 17 DÉCEMBRE 2010	39
GARANTIE D'EMPRUNT - PRÊT DU CIL MIEUX SE LOGER EN FAVEUR L'UNION D'ECONOMIE SOLIDAIRE PACT HABITAT DU SUD-OUEST - ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N°D2013-145 EN DATE DU 29 AVRIL 2013.....	40
GARANTIE D'EMPRUNT - PRÊT DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES EN FAVEUR LA SA HLM DEUX-SÈVRES ET DE LA RÉGION - ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N°D20100383 EN DATE DU 20 SEPTEMBRE 2010.....	41
FOIRE EXPOSITION - TARIFS 2015.....	42
<i>Alain GRIPPON.....</i>	<i>43</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>43</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>43</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>43</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>44</i>
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>45</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>46</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>46</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>47</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>47</i>
<i>Amaury BREUILLE.....</i>	<i>47</i>
<i>Simon LAPLACE</i>	<i>48</i>
<i>Elodie TRUONG.....</i>	<i>49</i>
<i>Jérôme BALOGE</i>	<i>49</i>
<i>Marc THEBAULT</i>	<i>49</i>
<i>Dominique DESQUINS.....</i>	<i>50</i>
<i>Amaury BREUILLE.....</i>	<i>50</i>
FOIRE EXPOSITION - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BUDGET ANNEXE.....	51
<i>Alain GRIPPON.....</i>	<i>52</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>52</i>
MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS	53
ACCORD-CADRE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MUNICIPAUX - LOT 12 - HUILES ET GRAISSES ALIMENTAIRES - AVENANT DE TRANSFERT	55
DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'INITIATIVE DES JEUNES - CONVENTION MULTIPARTENARIALE PROJET JEUNES 79.....	56
DISPOSITIF APPEL À PROJETS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS	57
FOIRE EXPOSITION 2015 - RÈGLEMENT SPÉCIAL.....	59
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>60</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>60</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>60</i>
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>60</i>
GRATUITÉ EXCEPTIONNELLE DU CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION AU PROFIT DE L'ANJCA	61
SUBVENTION - MANIFESTATION EXCEPTIONNELLE - STADE NIORTAIS ATHLÉTISME	62
SUBVENTION - MANIFESTATION - JUDO CLUB NIORTAIS.....	63
SUBVENTION - PROJET SPÉCIFIQUE - LIGUE DES SPORTS DE GLACE	64

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE - LES AMIS DES OISEAUX DES DEUX-SÈVRES	65
SUBVENTION - EDUCATION POPULAIRE - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ORTHOPHONISTES DES DEUX-SÈVRES.....	66
REPRÉSENTATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS - CONSEILS DE QUARTIER.....	67
<i>Romain DUPEYROUX</i>	<i>68</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>68</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>69</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>69</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>69</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>69</i>
<i>Isabelle GODEAU</i>	<i>69</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>69</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>69</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>69</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>69</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>70</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>70</i>
<i>Amaury BREUILLE.....</i>	<i>70</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>70</i>
<i>Isabelle GODEAU</i>	<i>70</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>70</i>
<i>Elodie TRUONG.....</i>	<i>70</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>71</i>
<i>Isabelle GODEAU</i>	<i>71</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>71</i>
<i>Simon LAPLACE</i>	<i>71</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>71</i>
SUBVENTION - MANIFESTATION - CERCLE GÉNÉALOGIQUE DES DEUX-SÈVRES.....	72
<i>Jacques ARTHUR.....</i>	<i>73</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>73</i>
SUBVENTION POUR PROJET SPÉCIFIQUE - CLIC DU BASSIN DE VIE NIORTAIS	74
<i>Yamina BOUDAHMANI.....</i>	<i>75</i>
<i>Agnès JARRY.....</i>	<i>75</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>75</i>
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - UNION RÉGIONALE DES CENTRES D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (UR CIDFF).....	76
<i>Yvonne VACKER.....</i>	<i>77</i>
<i>Elisabeth BEAUVAIS.....</i>	<i>77</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>77</i>
PRUS - AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU QUARTIER DU CLOU BOUCHET - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE OPÉRATIONS A2, A4, A6, A9,A12 ET TCSP - AVENANT N°3	78
<i>Marc THEBAULT</i>	<i>80</i>
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU.....</i>	<i>80</i>
<i>Marc THEBAULT</i>	<i>80</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>80</i>
OPAH RU - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT	81
CLASSEMENT DES VESTIGES DU CHÂTEAU DE NIORT (DONJON) : APPROBATION DE LA DÉMARCHÉ ENGAGÉE.....	82
<i>Marc THEBAULT</i>	<i>83</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>83</i>
PROJET DE DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA RUE EUGÈNE BAUJET ET DE LA RUE DE CHAMPOMMIER.....	84
ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN ROUTE DE COULONGES EN VUE D'UN AMÉNAGEMENT POUR CRÉATION DE LOGEMENTS	85
<i>Marc THEBAULT</i>	<i>86</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>86</i>

<i>Marc THEBAULT</i>	86
<i>Alain PIVETEAU</i>	86
<i>Marc THEBAULT</i>	86
ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN - MARAIS DE GALUCHET	87
BILAN DE L'OPÉRATION PARTICIPATION POUR VOIE ET RÉSEAUX (PVR) RUE DE LA CHAINTRE BRÛLÉE - FIXATION DU NOUVEAU MONTANT ET REMBOURSEMENT DU TROP PERÇU	88
CHANTIER D'INSERTION 2014 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2014-182 DU 29 AVRIL 2014	89
<i>Michel PAILLEY</i>	90
<i>Nathalie SEGUIN</i>	90
<i>Michel PAILLEY</i>	90
<i>Nathalie SEGUIN</i>	90
<i>Monsieur le Maire</i>	90
<i>Nathalie SEGUIN</i>	90
<i>Michel PAILLEY</i>	91
<i>Monsieur le Maire</i>	91
<i>Nathalie SEGUIN</i>	91
<i>Monsieur le Maire</i>	91
RÉSEAU DE CHALEUR DU QUARTIER DES BRIZEAUX - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC - SAISON 2012-2013	92
<i>Michel PAILLEY</i>	93
<i>Nathalie SEGUIN</i>	93
<i>Michel PAILLEY</i>	93
<i>Monsieur le Maire</i>	93
FIN DU DISPOSITIF D'AIDE À L'INSTALLATION DE CHAUFFE-EAU SOLAIRES DANS L'HABITAT SOCIAL	94
<i>Michel PAILLEY</i>	95
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i>	95
<i>Michel PAILLEY</i>	95
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i>	95
<i>Michel PAILLEY</i>	95
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i>	95
<i>Michel PAILLEY</i>	95
<i>Isabelle GODEAU</i>	96
<i>Michel PAILLEY</i>	96
<i>Monsieur le Maire</i>	96
<i>Josiane METAYER</i>	96
<i>Michel PAILLEY</i>	97
<i>Alain PIVETEAU</i>	97
<i>Amaury BREUILLE</i>	98
<i>Monsieur le Maire</i>	99
<i>Marc THEBAULT</i>	99
<i>Amaury BREUILLE</i>	99
<i>Monsieur le Maire</i>	99
BIODIVERSITÉ - PLANTATION D'UN VERGER ACCESSIBLE À TOUS - DOSSIER DE CANDIDATURE DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET DE LA SEMAINE RÉGIONALE DE L'ARBRE ET DE LA HAIE 2014 AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL POITOU-CHARENTES	101
TRAVAUX DE RÉNOVATION DES OUVRAGES D'ART ET HYDRAULIQUES DE L'USINE BOINOT - APPROBATION DU PROJET SUITE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE	102
<i>Monsieur le Maire</i>	104
<i>Michel PAILLEY</i>	104
<i>Amaury BREUILLE</i>	104
<i>Michel PAILLEY</i>	105
<i>Monsieur le Maire</i>	105
<i>Amaury BREUILLE</i>	106
<i>Monsieur le Maire</i>	106
TRAVAUX DE RÉNOVATION DES OUVRAGES D'ART ET HYDRAULIQUES DE L'USINE BOINOT - CONTRAT DE MAÎTRISE D'OEUVRE - AVENANT N°2	107
TRAVAUX NEUFS, GROSSES RÉPARATIONS ET ENTRETIEN 2013-2016 - LOT 18 - AVENANT DE TRANSFERT DU MARCHÉ DE L'ENTREPRISE SA BILLON VERS L'ENTREPRISE SN BILLON	109

MARCHÉS DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA REQUALIFICATION DES HALLES - AVENANT DE TRANSFERT DE L'ENTREPRISE OUEST COORDINATION VERS LA SOCIÉTÉ TPF INGENIERIE	110
GRUPE SCOLAIRE JEAN ZAY - CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE - LOT N°7 MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC L'ENTREPRISE BGN.....	111
GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - APPEL D'OFFRES - APPROBATION DU MARCHÉ .	113
<i>Dominique SIX</i>	114
<i>Luc DELAGARDE</i>	114
COMPENSATION POUR LES CONCESSIONS DE STATIONNEMENT DE MARCEL PAUL, LA ROULIÈRE, SAINT-JEAN ET ESPACE NIORTAIS POUR L'EXERCICE 2015.....	115
<i>Dominique SIX</i>	116
<i>Amaury BREUILLE</i>	116
<i>Dominique SIX</i>	116
<i>Monsieur le Maire</i>	116
<i>Amaury BREUILLE</i>	117
<i>Dominique SIX</i>	117
<i>Alain PIVETEAU</i>	117
<i>Monsieur le Maire</i>	117
<i>Isabelle GODEAU</i>	117
<i>Monsieur le Maire</i>	118
<i>Amaury BREUILLE</i>	118
<i>Dominique SIX</i>	118
<i>Luc DELAGARDE</i>	118
EXPÉRIMENTATION DE FOURNITURE DE TÉLÉCOMMANDES PERMETTANT L'ACTIVATION SONORE DES FEUX TRICOLORES	119
<i>Dominique SIX</i>	120
EFFACEMENT DE RÉSEAUX DANS LE BOURG DE SEVREAU - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE	121
MARCHÉ DE MISE EN PLACE D'ILLUMINATIONS OCCASIONNELLES - AVENANT N°1	122
DEMANDE DE SUBVENTION VIDÉO PROTECTION.....	123
<i>Dominique SIX</i>	124
<i>Elodie TRUONG</i>	124
<i>Monsieur le Maire</i>	124
<i>Alain PIVETEAU</i>	124
<i>Monsieur le Maire</i>	124
REFUGE POUR ANIMAUX : CONVENTION CADRE AVEC LES FAMILLES D'ACCUEIL	125
SO SPACE - RAPPORT DU MANDATAIRE SOUMIS PAR LES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - ANNÉE 2013.....	126
<i>Monsieur le Maire</i>	127
<i>Luc DELAGARDE</i>	127
<i>Alain PIVETEAU</i>	128
<i>Monsieur le Maire</i>	128
<i>Alain PIVETEAU</i>	128
<i>Luc DELAGARDE</i>	129
<i>Alain PIVETEAU</i>	129
<i>Amaury BREUILLE</i>	130
<i>Monsieur le Maire</i>	130
<i>Amaury BREUILLE</i>	130
<i>Monsieur le Maire</i>	130
<i>Alain BAUDIN</i>	131
<i>Luc DELAGARDE</i>	131
<i>Monsieur le Maire</i>	131
<i>Dominique DESQUINS</i>	131
SO SPACE - RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC CONCERNANT LE CONTRAT DE DSP POUR LE STATIONNEMENT - ANNÉE 2013.....	132

SO SPACE - RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC CONCERNANT LE CONTRAT DE DSP DE L'ACCLAMEUR - ANNÉE 2013	133
--	-----

SEM DES HALLES - MODE DE GOUVERNANCE - SUBSTITUTION D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE	134
---	-----

<i>Monsieur le Maire</i>	135
<i>Alain PIVETEAU</i>	135
<i>Monsieur le Maire</i>	136
<i>Nathalie SEGUIN</i>	136
<i>Monsieur le Maire</i>	136
<i>Alain PIVETEAU</i>	136
<i>Dominique DESQUINS</i>	137

UNIONS LOCALES DE SYNDICATS - PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS ET FINANCIERS 2013	138
--	-----

SUBVENTIONS - FONCTIONNEMENT - UNIONS LOCALES DE SYNDICATS	139
--	-----

<i>Monsieur le Maire</i>	140
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i>	140

CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS LOCAUX - INDEMNITÉS DES ÉLUS - MISE À JOUR DU TABLEAU DES BÉNÉFICIAIRES.....	141
--	-----

<i>Monsieur le Maire</i>	142
<i>Alain PIVETEAU</i>	142
<i>Monsieur le Maire</i>	142
<i>Alain PIVETEAU</i>	142
<i>Monsieur le Maire</i>	142
<i>Alain PIVETEAU</i>	142
<i>Monsieur le Maire</i>	142

[RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 octobre 2014

Président :**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE****Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Madame Nathalie SEGUIN, Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014

Information n° C-2014-4

INFORMATION DU MAIRE

INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

L'article L.270 du code électoral dispose : « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Compte tenu de la démission de Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Isabelle GODEAU, venant sur la liste immédiatement après Monsieur Nicolas MARJAULT, dernier élu, est appelée à le remplacer au sein de l'Assemblée municipale.

Je déclare donc Madame Isabelle GODEAU installée dans sa fonction de Conseillère municipale.

Le Maire de Niort,

Signé

Jérôme BALOGÉ

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, si vous voulez bien rejoindre vos places, le Conseil municipal va commencer. Bonjour à toutes et à tous.

Je souhaite tout particulièrement accueillir une nouvelle Conseillère municipale en la personne de Madame Isabelle GODEAU. Je vous rappelle que l'article L.270 du Code électoral dispose que : « *Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le Conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* ». Compte tenu de la démission de Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Isabelle GODEAU venant sur la liste immédiatement après Monsieur Nicolas MARJAULT, dernier élu, est appelée à le remplacer au sein de l'assemblée municipale. Je déclare donc Madame Isabelle GODEAU installée dans sa fonction de Conseillère municipale et je lui souhaite la bienvenue dans notre assemblée. Merci à vous. Vous souhaitez la parole, déjà, je vous la laisse volontiers.

Isabelle GODEAU

En tant qu'élue du peuple, c'est avec honneur que j'assurerai mon mandat même si je sais que les conditions ne sont peut-être pas toujours faciles dans la mesure où je n'aurai pas de bureau puisqu'il faut le partager avec le FN et que je n'en ai pas l'intention, et que je sais que les conditions d'exercice de l'opposition sont plutôt inconfortables tant à la Ville qu'à la CAN.

Monsieur le Maire

Je vous laisserai le temps pour pouvoir en juger plus réellement, ce qui ne m'empêche pas de vous redire le mot de bienvenue. Si vous voulez bien, je souhaiterais, puisque nous avons appris cette semaine le décès d'un ancien Adjoint de ce Conseil municipal qui a été Adjoint de Monsieur René GAILLARD et de Monsieur Bernard BELLEC, il s'agit de la personne de Monsieur Roger ROUGEAU, que nous observions une minute de silence en sa mémoire et en hommage à son action municipale. Si vous voulez bien vous lever, merci. Je vous remercie.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014**

Recueil-décisions n° Rc-2014-8

Direction du Secrétariat Général**RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	L-2014-1370	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Nuit Romane du 28 août 2014 - Marché Surveillance, gardiennage et SSIAP	Montant maximum du marché : 650,00 € HT soit 780,00 € TTC	6
2.	L-2014-1406	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE Marché subséquent - Lavage de vêtements de travail et articles textiles	Montant maximum : 35 000,00 € HT	8
3.	L-2014-1451	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE Marché subséquent de consommables électriques - Lot 3 - Eclairages	Montant maximum : 107 000,00 € TTC sur la durée du marché (2 ans)	10
4.	L-2014-1300	DIRECTION DE LA COMMUNICATION Adaptation du site Internet aux versions mobiles	7 375,00 € HT soit 8 850,00 € TTC	12
5.	L-2014-1391	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Formation du personnel - Convention passée avec COMUNDI - Participation d'un agent à la formation 'S'affirmer pour mieux interagir'	1 595,00 € HT soit 1 914,00 € TTC	14
6.	L-2014-1410	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Formation du personnel - Convention passée avec ABC ENGINEERING SARL - Participation d'un agent à une formation sur le logiciel métier CLAUSE NIVEAU 1	550,00 € TTC	15
7.	L-2014-1411	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Formation du personnel - Convention passée avec 'LES VENTS PORTANTS' - Participation d'un agent à la formation 'Manager une équipe aux personnalités multiples'	420,00 € net	16
8.	L-2014-1448	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Formation du personnel - Convention passée avec C3S - Participation d'un agent à la formation 'Communication et relations humaines - niveau 2 ' - Annule et remplace la décision n°2014-873	1 660,00 € HT soit 1 992,00 € TTC	17
9.	L-2014-1456	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Formation du personnel - Convention passée avec 'LES VENTS PORTANTS' - Participation d'un agent à la formation 'Favoriser la bien-traitance'	588,00 € net	18

10.	L-2014-1369	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <i>Marché passé avec la société NEXTIRAONE pour la fourniture, la mise en œuvre et la maintenance de l'infrastructure WIFI de la Ville de Niort</i>	Montant maximum : 89 900,00 € HT Soit 107 880,00 € TTC	19
11.	L-2014-1399	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Animations APS/ASLH – année scolaire 2014-2015 - 1er trimestre - Convention avec l'artiste Marine GRIZAUD - Ateliers expressions vocales corporelles théâtrales</i>	1 170,00 € net	21
12.	L-2014-1400	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Animations APS/ASLH – année scolaire 2014-2015 - 1er trimestre - convention avec l'association GODS - Atelier découverte des oiseaux</i>	300,00 € net	24
13.	L-2014-1401	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Animations APS/ASLH – année scolaire 2014-2015 - 1er trimestre - convention avec l'association Les Ateliers du Baluchon - Expression vocales corporelles théâtrales</i>	1 170,00 € net	27
14.	L-2014-1402	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Animations APS/ASLH – année scolaire 2014-2015 - 1er trimestre convention avec l'association Echiquier Niortais - Atelier Echecs</i>	570,00 € net	30
15.	L-2014-1403	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Attribution du marché de fourniture de petit matériel de restauration à Ouestotel pour l'année 2014/2015</i>	Montant minimum : 10 000,00 € TTC Montant maximum : 45 000,00 € TTC	33
16.	L-2014-1420	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Animations APS/ALSH - 1er trimestre année scolaire 2014-2015 - Association Comité Départemental EPMM 79 - Ateliers course d'orientation, speed ball, accro sport, cirque</i>	1 140,00 € net	34
17.	L-2014-1421	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Animations APS/ALSH - 1er trimestre année scolaire 2014-2015 - Association SA Souché Niort et Marais - Ateliers karaté, kendo, aïdo, art et culture</i>	870,00 € net	37
18.	L-2014-1423	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Animations APS/ALSH - 1er trimestre année scolaire 2014-2015 - Association AUCAS (Alliance Universelle de la Culture de l'Assistance des Services) - Ateliers chants et danses</i>	870,00 € net	40
19.	L-2014-1424	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Animations APS/ALSH - 1er trimestre année scolaire 2014-2015 - Association ACADIAT - Ateliers expressions corporelles et musicales afro contemporaines</i>	1 140,00 € net	43
20.	L-2014-1425	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Animations APS/ALSH - 1er trimestre année scolaire 2014-2015 - Association ASAFFA Ass Solidarité et Art pour la formation France Afrique - Ateliers éveil corporel</i>	1 110,00 € net	46
21.	L-2014-1426	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Animations APS/ALSH - 1er trimestre année scolaire 2014-2015 - Association Danse Modern'Jazz - Atelier danse</i>	1 140,00 € net	49

RETOUR SOMMAIRE

22.	L-2014-1427	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Animations APS/ALSH - 1er trimestre année scolaire 2014-2015 - Association Amicale Sportive Niortaise - Atelier basket et tous jeux de ballons</i>	840,00 € net	52
23.	L-2014-1429	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Animations APS/ALSH - 1er trimestre année scolaire 2014-2015 - Artiste Agnès BRILLATZ - Atelier Street'art et graffs</i>	300,00 € net	55
24.	L-2014-1430	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Animations APS/ALSH - 1er trimestre année scolaire 2014-2015 - Association Judo Club Niortais - Atelier judo</i>	870,00 € net	58
25.	L-2014-1431	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Animations APS/ALSH - 1er trimestre année scolaire 2014-2015 - Convention avec Patricia GUILLOIS-BONNAUD - Atelier relaxation</i>	1 170,00 € net	61
26.	L-2014-1434	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Animations APS/ALSH - 1er trimestre année scolaire 2014-2015 - Association C.E.M. - Atelier éveil musical</i>	1 410,00 € net	64
27.	L-2014-1440	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Animations APS/ALSH - 1er trimestre année scolaire 2014-2015 - Association hORS cHAMPS - Atelier réalisation court métrage en stop motion</i>	490,00 € net	67
28.	L-2014-1442	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Animations APS/ALSH - 1er trimestre année scolaire 2014-2015 - Association Union Athlétique Niort Saint Florent - Atelier sports alternatifs</i>	1 980,00 € net	70
29.	L-2014-1443	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Animations APS/ALSH - 1er trimestre année scolaire 2014-2015 - Association Niort Handball Souchéen - Atelier handball</i>	600,00 € net	73
30.	L-2014-1444	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Animations APS/ALSH - 1er trimestre année scolaire 2014-2015 - Association Ecole de Tennis de Niort - Atelier tennis</i>	540,00 € net	76
31.	L-2014-1446	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Animations APS/ALSH - 1er trimestre année scolaire 2014-2015 - Association Bulles et Dessins - Atelier bande dessinée-manga</i>	300,00 € net	79
32.	L-2014-1450	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Animations APS/ALSH - 1er trimestre année scolaire 2014-2015 - Association Amicale Sportive Niortaise - Atelier basket - jeux de ballon - Avenant n°1</i>	300,00 € net	82
33.	L-2014-1445	DIRECTION DE L'EDUCATION <i>Avenant n°1 au marché n° 13311M041 - Fourniture de pains et de brioches - Lot n°18 - école George SAND</i>	Le montant annuel du marché passe de 2 700,00 € TTC à 3 400,00 € TTC Les autres montants restent inchangés	85
34.	L-2014-1407	DIRECTION ESPACES PUBLICS <i>Fourniture d'émulsion de bitume pour l'entretien du domaine public routier - Signature du marché à bons de commande</i>	Montant minimum : 25 000,00 € HT Montant maximum : 44 500,00 € HT (durée : 6 mois renouvelable une fois)	86

35.	L-2014-1413	DIRECTION ESPACES PUBLICS Fourniture de produits de carrière - Signature du marché à bons de commande	Montant minimum : 15 000,00 € HT Montant maximum : 35 000,00 € HT (durée : 6 mois renouvelable une fois)	88
36.	L-2014-1428	DIRECTION ESPACES PUBLICS Réalisation de levés topographiques et bathymétriques sur la Sèvre Niortaise - Consultation par procédure adaptée - Signature du marché de prestations intellectuelles	17 800,00 € HT soit 21 360,00 € TTC	90
37.	L-2014-1432	DIRECTION ESPACES PUBLICS Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition et la mise en place d'un système de vidéo protection - Signature du marché à procédure adaptée	23 980,00 € HT soit 28 776,00 € TTC	92
38.	L-2014-1393	DIRECTION DES FINANCES Finances - Contrat de Crédit Multi Index (n°CO7971) souscrit auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres - Avenant n°1	/	94
39.	L-2014-1394	DIRECTION DES FINANCES Finances - Contrats de Crédit Souplesse (n°CO1885, CO2637 et CO2638) souscrits auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres - Avenant	/	96
40.	L-2014-1395	DIRECTION DES FINANCES Finances - Contrat de prêt à capital et taux modulable (n°CO7024) souscrit auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres - Avenant n°2	/	98
41.	L-2014-1299	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Aérodrome de Niort - Marais poitevin - Contrat de maintenance de procédure de vol aux instruments	Montant annuel : 3 000,00 € HT soit 3 600,00 € TTC	100
42.	L-2014-1380	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Centre culturel municipal François Mitterrand - Local bar restaurant - Brasserie L'ENTR'ACTE - Convention d'occupation à titre précaire et révocable du domaine public entre la Ville de Niort et la SARL L'ENTR'ACTE	Recettes : Redevance d'occupation : 500,00 €/ mois	102
43.	L-2014-1385	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Réalisation de travaux de rénovation d'installations thermiques sur différents sites - Maîtrise d'oeuvre - Attribution de marché	42 985,00 € HT soit 51 582,00 € TTC	104
44.	L-2014-1389	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Appartement 2ème étage - Porte 3 - 8 rue du Mûrier à Niort - Convention d'occupation temporaire d'un logement d'urgence en date du 24 juin 2014 - Avenant n°2	Recette : loyer mensuel : 402 € + 42 € de participation aux charges	106
45.	L-2014-1412	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Centre Technique Municipal - Cession d'un véhicule	1 000,00 € net	108

46.	L-2014-1415	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Espace du Lambon - Bâtiment principal 2bis rue de la Passerelle à Niort - Espace de la Petite Enfance et de la Famille - Convention de mise à disposition à temps partagé entre la Ville de Niort et l'association 'Petite Enfance et soutien à la Parentalité' (association P.E.S.A.P.)	Valeur locative annuelle: 7065,00 € + participation annuelle aux charges : 2 500,00 €	109
47.	L-2014-1416	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Centre Technique de la Chamoiserie - Complexe sportif René GAILLARD - Fourniture de clés, cylindres et autres fournitures pour la mise en conformité et la mise en oeuvre du nouvel organigramme sur le site - Attribution de marché	4 461,55 € HT soit 5 353,86 € TTC	111
48.	L-2014-1417	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Groupe Scolaire Edmond Proust - Bâtiment D - Salle associative et box de rangement - Convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort et l'association 'Centre Socioculturel Champommier - Champclairot'	Mise à disposition du box : valeur locative annuelle : 137,50 € + participation aux charges : 12,75 € / an Occupation de la salle : conformément aux tarifs votés par le Conseil municipal	112
49.	L-2014-1418	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Convention d'occupation en date du 4 avril 2011 entre la Ville de Niort et l'association Centre Socioculturel Champommier-Champclairot - Avenant n°1	Valeur locative globale annuelle : 15 733,96 € / an	114
50.	L-2014-1419	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Centre Technique Municipal - Réparation d'un véhicule MASTER immatriculé 2886 VG 79 - Attribution de marché	9 639,21 € HT soit 11 567,05 € TTC	116
51.	L-2014-1436	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Centre Du Guesclin bâtiment C - Fourniture et programmation d'une régulation de chauffage - Attribution de marché	7 990,00 € HT soit 9 588,00 € TTC	117
52.	L-2014-1437	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Cité administrative de la Ville de Niort - Exploitation des installations thermiques et de ventilations - Attribution de marché	15 286,00 € HT soit 18 343,20 € TTC	118
53.	L-2014-1438	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Centre Du Guesclin Bâtiment A - Fourniture de sols souples - Attribution de marché	7 453,56 € HT soit 8 944,27 € TTC	119
54.	L-2014-1453	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Haut de Brèche - Remise en état - Travaux dans la cour anglaise - Travaux de gros oeuvre	17 311,52 € HT soit 20 773,82 € TTC	120
55.	L-2014-1441	DIRECTION DE PROJET PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS ET SANITAIRES Achat de poteaux d'incendie	13 560,00 € TTC	121
56.	L-2014-1404	DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL Paiement d'honoraires à AZAN AVOCATS ASSOCIES - Prestation de conseil juridique	2 640,00 € HT soit 3 168,00 € TTC	122
57.	L-2014-1405	DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL Paiement d'honoraires à AZAN AVOCATS ASSOCIES - Prestation de conseil juridique	1 000,00 € HT soit 1 200,00 € TTC	123

[RETOUR SOMMAIRE](#)

58.	L-2014-1435	DIRECTION DES VIES PARTICIPATIVES <i>Marché mise en page et prépresse du magazine d'information interne 'Apartés' - Annule et remplace la décision n°2014-1382</i>	10 646,00 € HT soit 11 231,54 € TTC (TVA à 5,5%)	124
-----	--------------------	--	---	-----

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

RETOUR SOMMAIRE**Monsieur le Maire**

Nous allons maintenant procéder, conformément au code général des collectivités territoriales, à l'examen du recueil des décisions qui ont été prises par délégation. Y a-t-il des remarques particulières ? Oui, Monsieur PIVETEAU.

Alain PIVETEAU

Ce sera sans surprise bien évidemment, nous en reparlerons probablement lors de la délibération page 141, il y a de nouveau une décision qui concerne la mise en place d'un système de vidéo protection dans la Ville. Vous connaissez notre point de vue général sur cette décision, cette dynamique de transformation, en fait, de l'environnement des Niortais que vous leur...

Monsieur le Maire

Pouvez-vous donner le numéro de la décision, pour que tout le monde puisse s'y rapporter ?

Alain PIVETEAU

Page 142. Je parle de la vidéosurveillance donc je voulais profiter de cette décision pour rappeler que notre groupe est fermement opposé à cette proposition, à cette direction que vous souhaitez donner à l'environnement urbain pour trois raisons principales : la première étant une raison d'opportunité et de conviction, c'est-à-dire que nous ne pensons pas que créer des espaces vidéo surveillés contribue dans l'espace public, sur des espaces centraux notamment commerciaux, à la réponse à la fois attendue et nécessaire face aux questions d'insécurité ou d'incivilité qui elles, sont bien réelles, ça c'est le premier motif de conviction profonde. Le second c'est une raison de nous opposer à cette orientation qui tient au coût de sa mise en place, nous en reparlerons probablement mais nous sommes sur quelque chose qui tourne autour de 300 000 euros. Or nous savons les uns et les autres, même si nous débattons des raisons profondes de cette situation, personne ne conteste la mise sous tension budgétaire de l'ensemble des collectivités locales et en particulier de la Ville de Niort au stade de financement de sa transformation où elle est rendue. Donc au final, la troisième raison, c'est une raison, un motif d'efficacité puisque quand bien même ces deux premières motivations ne seraient pas suffisantes, l'ensemble des études qui existent sur cette question montrent que l'efficacité de ces dispositifs est toute relative, donc trois raisons de nous opposer, un triple non à cette orientation mais nous aurons l'occasion de le redire lors de la délibération.

Merci, y a-t-il des remarques ? Madame SEGUIN.

Nathalie SEGUIN

J'interviendrai sur le même sujet. Nous n'avons pas la possibilité de voter sur ce recueil des décisions mais nous avons au moins la possibilité d'intervenir sur le projet de vidéo protection que vous proposez. Tout d'abord, première remarque, l'appellation que vous faites de vidéo protection est un leurre, comme nous, vous savez que les caméras ne protègent pas les personnes, vous l'avez même dit dans la Nouvelle République le 17 août, ces caméras n'empêcheront jamais quelqu'un de mal intentionné ou d'alcoolisé d'agir. Comme nous, vous savez que les caméras servent ultérieurement pour l'investigation, vous l'avez dit dans le Courrier de l'Ouest du 30 août, « elles peuvent permettre aux enquêteurs de travailler plus vite pour retrouver les délinquants », ce sont vos propos, je cite. L'usage des caméras est donc bien un usage a posteriori et non pas a priori et donc, le terme approprié est un dispositif de vidéo surveillance et non de vidéo protection. Je dénonce donc l'abus de langage qui sert à faire passer la pilule sécuritaire. Bien ! Ca, c'est le premier point. Le deuxième, ce recueil de décisions fait état d'une première somme puisqu'il est question de frais d'études à hauteur de plus de 28 000 euros, un investissement aussi par caméra qui se chiffre à 36 000 euros, un entretien annuel et par caméra de 7 000 euros, le personnel municipal qui va avec, l'addition est lourde même si nous ne connaissons pas aujourd'hui le nombre de caméras que vous voulez installer et d'ailleurs ça fait partie de mes questions. Même si l'Etat va mettre un peu la main à la poche, il n'empêche que l'addition sera lourde, mais combien, nous ne le savons pas encore, nous attendons des réponses de votre part. Troisième point, la Cour des Comptes, des chercheurs et des spécialistes de la question s'accordent à dire que les effets des caméras installées sur la voie publique sont au mieux faibles voire même marginaux. Dans des communes dépourvues de vidéo surveillance, la délinquance de proximité a baissé, c'est par exemple le cas à Aubagne - 31 %, à Arles -28 %, autant qu'à Nice qui compte 624 caméras. A Londres il y a une caméra pour 14 habitants et la vidéo surveillance a servi à identifier moins de 5% des auteurs des crimes et délits. Le quatrième et le dernier point, c'est que dans le plan départemental de prévention de la délinquance qui s'étale sur les années 2013 à 2017 en Deux-Sèvres, l'année 2013 s'est caractérisée par une baisse des atteintes à la tranquillité publique en zone police, les violences aux personnes se produisent

RETOUR SOMMAIRE

le plus souvent entre personnes qui se connaissent, violences intra familiales ou entre voisins dont une part importante est liée à la consommation d'alcool. Les crimes de violences intra familiales sont d'ailleurs majoritairement commis envers des femmes, sans oublier les enfants qui sont les témoins et ou victimes eux aussi de ces violences.

Donc plutôt que la vidéo surveillance, ne serait-il pas plus judicieux, Monsieur BALOGE, de renforcer les moyens du CCAS ou des associations qui oeuvrent au quotidien en matière de prévention et d'éducation ?

Dans les délibérations, ce soir, vous passez une subvention au CIDFF de 1000 euros, je trouve ça dommage, ça aurait été l'occasion, si vous voulez véritablement agir dans ce domaine là, de renforcer les moyens de cette association qui connaît par ailleurs des difficultés. Pour toutes ces raisons, tout à l'heure, lorsque vous nous présenterez la délibération en question, nous nous opposerons et nous voterons contre parce qu'elle est inappropriée en terme de coût, d'efficacité et d'action pour la Ville de Niort.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur LAPLACE et Monsieur PARTHENAY.

Simon LAPLACE

On sent très bien les craintes que peut engendrer l'utilisation des caméras dans un régime autoritaire, totalitaire comme Cuba ou la Corée du Nord. Mais je tiens à vous rassurer, il ne s'agit pas ici d'espionner les gens, de contrôler les vies et l'espace public, d'installer un Big Brother dans la Ville, il s'agit uniquement d'un nouvel outil ciblé de la protection de la population et de sauvegarde de l'espace public. Un nouvel outil qui sera installé en étroite coordination avec la Justice et les services de l'Etat, un nouvel outil dont l'utilisation fera l'objet d'une charte d'éthique et pourquoi pas d'une commission citoyenne, donc un nouvel outil qui sera encadré et qui aura bien évidemment d'autres buts que de regarder Madame MICHU en train de se faire couper les cheveux ou d'observer qui Monsieur BIDULE reçoit chez lui. Jérôme BALOGE n'est pas le Général FRANCO, nous ne vivons pas dans le régime policier de V pour Vendetta ou de 1984, nous vivons en République Française et nous sommes tous ici, majorité et opposition républicaine, profondément attachés aux valeurs de la République et à la défense des libertés publiques. Or, au premier rang de ces libertés publiques, figure le droit à la tranquillité. Cette tranquillité, cette sécurité de proximité qui, je cite Jean-Pierre CHEVENEMENT est « celle qui permet aux citoyens de circuler librement dans leurs quartiers et dans les transports en commun

RETOUR SOMMAIRE

sans encourir ni agression, ni menace, ni incivilité », cette sécurité, et là je cite Lionel JOSPIN, « qui est la garante de la liberté et qui est un droit fondamental de la personne humaine ». La vidéo protection, et je maintiens bien le terme de vidéo protection, puisqu'il s'agit de protéger la population, n'est donc pas une menace pour la liberté. Elle est au contraire la garantie et une garantie puissante de ces libertés. Alors évidemment, il y a un deuxième argument que j'entends aussi très bien, la vidéo protection ne serait pas efficace, sa réussite ne serait pas prouvée. Vous citez Madame SEGUIN des études anglaises, françaises, moi je cite un rapport de novembre 2010, un rapport de l'Inspection générale de la police nationale, de l'Inspection générale de la gendarmerie nationale et de l'Inspection générale de l'administration et qui a un autre avis.

Que dit ce rapport ? Il dit, je cite : « Pour les faits de délinquance de rue, il y a une corrélation très significative entre l'évolution de la délinquance et la densité des caméras. L'impact en matière de prévention paraît très significatif dans les villes ayant une forte densité de caméras tant pour les agressions contre les personnes que pour les vols simples et les cambriolages ». Et ce rapport cite également des faits, qu'on ne saurait faire mentir, entre 2000 et 2008, les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont augmenté de 24% dans les villes équipées de système de vidéo protection et elles ont augmenté de 40% dans les villes non équipées. Quant aux vols avec violences, ils ont baissé de 0,7%, ce n'est pas énorme, je vous l'accorde, dans les villes équipées quand ils augmentaient de 18% dans les villes non équipées. Faites le calcul, il est assez éloquent en terme d'efficacité, Madame SEGUIN. Bien sûr, la vidéo protection ne peut être le seul outil de protection et de tranquillité publique, et il n'est pas question ici d'en faire le seul outil. Il doit être également accompagné d'autres politiques à fondre dans une politique globale de tranquillité publique. Un renforcement de l'îlotage avec une présence accrue des policiers municipaux et des policiers nationaux, la présence de médiateurs dans les rues et évidemment une prévention sociale pour prévenir les causes sociales de la délinquance. Mais je suis pour ma part convaincu qu'un dispositif de vidéo protection ciblé facilitera la vie des jeunes, des jeunes femmes et des familles sans nuire à la liberté de quiconque, donc ma position est assez simple et elle est compréhensible au vu des éléments que j'ai rappelés, ne nous privons pas par idéologie, par calcul ou par peur, ce que je comprends aussi, d'un outil puissant au service de la tranquillité des Niortais et de la réduction de la délinquance.

Sébastien PARTHENAY

Monsieur le Maire, j'accepte la délibération critique de l'opposition, encore faut-il que celle-ci soit plus constructive. J'entends des convictions mais à partir de là je n'entends pas de solutions

et de propositions, contrairement à mon ami Simon LAPLACE qui lui apporte des faits et des solutions. Merci.

Elodie TRUONG

Que de prises de parole sur ce sujet ! Je reprendrai les propos de ma collègue Nathalie SEGUIN, je pense qu'une caméra n'a jamais empêché des méfaits ou des agressions, je pense que tout au plus, ça peut repousser ces faits dans des coins discrets et plus sombres mais rien de plus.

Malgré tout, je pense que les caméras à certains endroits, très circonscrits, peuvent avoir un effet dissuasif et permettre d'encadrer la sécurité de certains équipements lorsque cela se justifie. Par contre, l'installation de caméras en pleine rue, c'est tout à fait autre chose et je reprendrai les propos de Nathalie, je pense qu'effectivement nous passons là de la vidéo protection à la vidéo surveillance des personnes, la vidéo protection s'appliquant plus volontiers aux équipements et aux biens et la vidéo surveillance aux personnes. Nous souhaiterions savoir quels faits nouveaux, quels éléments concrets à Niort et pas ailleurs, vous poussent à aller sur ce nouvel équipement qui, on l'a souligné, est très cher, quels éléments concrets, quels diagnostics concrets conduisent à ce nouvel équipement. Enfin, je pense que ça a été évoqué par Monsieur LAPLACE à l'instant, il y a matière à ce que le citoyen puisse avoir un contrôle sur ces images et avoir un contrôle sur ce dispositif là, d'une part pour en évaluer l'efficacité, ça c'est une première chose, ensuite pour évaluer l'usage de ces clichés. Nous sommes dans une société où le droit à l'image est important, le respect de nos identités est important donc ça fait partie des interrogations qu'il faudra éclaircir dans la mise en place de cet équipement. Ensuite, je pense que nous vivons dans l'aire du Big Data, on vit dans une aire très surveillée et s'il faut s'interroger bien sûr sur le sentiment d'insécurité, en parallèle, il faut aussi s'interroger sur le sentiment du « tout surveillance », ce sentiment constant d'être sous surveillance. Je pense que ça a des effets tout à fait pernicieux qui ne sont peut-être pas immédiatement liberticides mais qui ont un effet sur notre liberté d'être et, au-delà, sur notre liberté de penser. Je vous remercie.

Fabrice DESCAMPS

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, je suis très attaché à la notion de cohérence dans l'action publique. La mandature précédente avait émis le souhait d'installer des caméras de vidéo protection à certains endroits ciblés de la Ville, pourquoi tout d'un coup ne seraient-elles plus pertinentes ? C'est la première observation. La deuxième observation, toujours en terme de cohérence, si les caméras de vidéo protection ne sont pas pertinentes, ne sont pas efficaces, dans ce cas là il faut aller jusqu'au bout du raisonnement et demander qu'elles soient enlevées aussi aux endroits où elles sont déjà présentes.

RETOUR SOMMAIRE

Par exemple, les parkings souterrains, si ce n'est pas efficace, il faut les enlever, il faut aller jusqu'au bout de la réflexion et de la cohérence, c'est toujours cet entre-deux qui me paraît un peu curieux.

Elisabeth BEAUVAIS

Je ne voudrais pas polémiquer, parce que le sujet est trop grave, mais c'est vrai qu'en date du 1^{er} juillet 2013, vous étiez d'accord pour ces installations de sept caméras de vidéo protection dans les entrailles de la Brèche. Alors nous comprenons difficilement qu'aujourd'hui vous soyez farouchement contre et ça tombe à pic puisque vous nous demandez des faits nouveaux. Or, vous comme moi, vous êtes très attachés à la liberté des citoyens d'aller et venir en toute sécurité et vous ne pouvez pas ignorer que sur certains endroits de notre Ville, malheureusement, des jeunes se font agresser pour un portable, pour ceci, pour cela et donc ils sont libres aussi d'avoir un portable, d'aller et venir, de rentrer le soir à l'heure qui leur plaît, ils sont libres aussi de vivre leur vie, donc des faits nouveaux en voilà. Parce que nous ne pouvons pas fermer les yeux sur, non pas une recrudescence, mais il faut accepter la réalité et aujourd'hui effectivement n'est pas hier et aujourd'hui il y a des faits qui ne se produisaient pas il y a quelques années, encore faut-il vivre avec son temps, vous le dites et je connais bien la Ville de Londres et je peux vous dire que je m'y promène beaucoup plus en sécurité parce qu'il y a effectivement de la vidéo surveillance un peu partout et les Londoniens ne sont pas stressés, n'ont pas l'impression de vivre surveillés, je pense que c'est une excellente idée pour la paix des parents, pour la tranquillité des jeunes de savoir qu'il y a en ville ces caméras, non pas pour les épier mais de manière à sécuriser parce que nous savons très bien que la police regardera s'il y a une agression, on n'est pas très tranquille quand on sait qu'on a fait un mauvais coup donc je pense que c'est une très bonne idée d'aller dans ce sens et quand il n'y aura plus de difficultés, de toutes façons les caméras ne sont pas posées à vie, si nous sommes dans un monde tranquille, nous les enlèverons.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Je suis très content, Monsieur le Maire, que nous commençons par cette question. Puisque le débat commence comme ça, je voulais vous féliciter de cette initiative et puis expliquer quand même à certains de mes collègues que la progression de l'insécurité, elle est évidente partout en France, partout en Europe et que contrairement à ce qui a été dit, ça ne se soigne pas avec une pilule sécuritaire sinon on l'aurait déjà fait depuis longtemps. Bien évidemment, cette dissuasion est très importante, la vidéo surveillance existe depuis longtemps dans un certain nombre de lieux publics ou privés et ça permet justement de repérer et de visionner les délinquants ou la

RETOUR SOMMAIRE

délinquance, mais la vidéo est perfectible, les moyens qui seront mis en œuvre, c'est une bonne approche que celle que vous avez décidé de prendre, bien évidemment sur le plan politique électoral, je l'ai soutenue avant et je pense qu'elle est à relier aussi avec le commissariat de police, avec la police municipale voire avec la gendarmerie pour certaines permanences, de façon à la rendre bien plus efficace. C'est bien de commencer par ces quelques caméras et de poursuivre parce que ce qui compte, c'est de rassurer nos compatriotes sur ce sentiment et sur cette insécurité. C'est une des raisons et je conclurai rapidement, Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout le monde le sait, c'est une des raisons de l'échec de ce gouvernement, de sa majorité que de ne pas avoir su faire baisser cette insécurité, c'est l'échec aussi des municipalités précédentes qui pendant soixante ans n'ont pas vu monter un certain nombre de phénomènes. Bien évidemment, la vidéo surveillance ne résoudra pas les problèmes a posteriori puisque les lois permissives du ministère de Madame TAUBIRA ne permettront pas forcément la répression appropriée, et je parie qu'il y aura bien évidemment un certain nombre d'autres déceptions comme celle qu'il y a eu à l'occasion de la démission de notre collègue, et je crois que le projet de vidéo surveillance va rassurer nos compatriotes et c'est une très bonne chose, je vous félicite et je voterai en faveur de ce projet.

Romain DUPEYROU

Je voudrais remercier nos amis de l'opposition pour une chose, c'est d'avoir rappelé que c'est un coût exorbitant, rappeler aussi que dans la délibération, nous faisons état de ce que l'ancienne majorité voulait en installer sept, je crois me souvenir que c'était dans les failles de la Brèche, vous nous pardonnerez, nous avons fait le choix d'axer plutôt le déploiement de ces caméras sur l'axe Brèche-Sèvre, ce qui nous permet peut-être, plutôt que de les mettre dans des recoins où elles ne vont servir à rien, d'utiliser l'argent public à bon escient. Vous nous remerciez, j'espère au moins là-dessus, que le déploiement soit fait intelligemment. La deuxième chose, je voulais revenir aussi sur le débat. On dit beaucoup « Pour » ou « Contre ». Nous, je l'aurai remarqué en tous cas, c'est beaucoup pour, vous vous êtes plutôt contre, mais c'est la parole des Niortais qui m'intéresse en fait et c'est vrai qu'on a eu l'occasion de lire un article dans la Nouvelle République, on a eu l'occasion aussi d'aller sur sa page Facebook et de pouvoir y lire des commentaires, alors je ne vais pas tous les citer parce qu'ils étaient assez nombreux mais vous me permettrez d'en lire juste quelques passages, on a par exemple du « Extrêmement pour, entièrement pour, je ne vois pas pourquoi on serait contre, avons-nous quelque chose à cacher, entièrement d'accord, je suis pour, c'est rassurant, surtout le soir. Certes Niort, ce n'est pas le Bronx mais il y aura peut-être un sentiment de sécurité revenu, retrouvé ».

RETOUR SOMMAIRE

C'est peut-être ça en fait, ce qu'on essaie de retrouver avec ce système de vidéo surveillance ou de vidéo protection, je suis plutôt sur la vidéo protection puisque nous n'avons pas vocation à surveiller les gens mais effectivement, à agir a posteriori. C'est peut-être, effectivement, essayer de permettre aux Niortais de retrouver ce sentiment de sécurité. Je pense que c'est un premier pas.

Et comme le montre aussi la délibération, c'est avant tout une demande de subvention pour pouvoir arriver à mettre en place ce système là, alors avant de tirer sur l'ambulance, on voit les résultats.

Amaury BREUILLE

Il y a sur ce sujet, d'une part un point de vue éthique, je ne vais pas le développer parce que je partage ce qu'ont dit mes collègues Nathalie SEGUIN, Elodie TRUONG et Alain PIVETEAU, je dirai juste que c'est sûrement quelque chose qui nous distingue, Monsieur CHARBONNEAU. Moi, s'il y avait une pilule sécuritaire à administrer aux gens pour régler ce problème, eh bien ce n'est pas une solution qui me conviendrait, et vous voyez, ça mérite qu'on se pose cette question sur la pilule sécuritaire, ça mérite qu'on se pose aussi ces questions éthiques sur la vidéo surveillance. Je suis surpris, dans l'intervention de Simon LAPLACE, d'entendre parler de dispositif qui assure une surveillance ciblée. Parce que si c'est un dispositif qui réussit à ne filmer que les délinquants, j'avoue que là ce sera un système technologiquement extrêmement développé, mais pour le coup on sera vraiment dans le Big Brother. Je termine sur cette question éthique parce que je pense que mes collègues l'ont suffisamment développée. D'un point de vue pratique, je ne sais pas, Monsieur DUPEYROU si nous serons amenés à saluer l'intelligence de votre délibération comme vous l'avez dit, ce qui n'était pas forcément un hommage pour l'opposition, mais à saluer l'intelligence de cette décision dans quelques années, je pense que mettre des caméras dans des endroits qui sont effectivement compliqués d'accès pour les services de la Police Nationale, parce qu'effectivement, descendre dans un parking c'est compliqué, c'est plus compliqué d'intervenir là que sur le reste de l'espace public, ça peut avoir un sens. Par contre, si je me place dans votre optique, c'est-à-dire que si on prend comme présumé ce que disait Monsieur LAPLACE, à savoir qu'il y a une corrélation entre la présence d'une caméra sur un espace public et le niveau de délinquance, ce dont je ne suis pas certain mais prenons ce présumé, vous mettez des caméras sur l'axe Brèche - Sèvre, quel peut en être l'effet si ce n'est de déplacer la délinquance et de repousser demain les actes de délinquance sur la place du Roulage, sur la place Saint-Jean, sur l'avenue de Paris, sur l'avenue de Limoges ou sur la rue Baugier ?

RETOUR SOMMAIRE

Donc vous faites rentrer la Ville dans une logique où soit demain on met des caméras de vidéosurveillance partout, c'est un modèle qui existe dans certains endroits, à un coût véritablement exorbitant, soit finalement, vous protégez une partie de l'espace public au détriment des espaces attenants. Donc, y compris dans votre logique, je ne le comprends pas.

Jacqueline LEFEBVRE

Je voulais dire que bien au delà de cette vidéo surveillance, le Centre Communal d'Action Sociale fait un travail de médiation de plus en plus appuyé, et depuis le mois de septembre nous avons dégagé un après-midi par semaine, le vendredi en l'occurrence, deux médiateurs sociaux qui parcourent cet hyper centre qui aujourd'hui pose de plus en plus de problèmes, nous le savons, nous le lisons dans les journaux et nous en sommes très conscients. Donc voilà, il y a ce travail de rencontre avec des populations, des personnes en marge, d'apprécier la présence de ces personnes et de pouvoir faire ce travail de médiation qui vient renforcer ce que nous faisons pour apporter la sécurité à nos concitoyens.

Alain PIVETEAU

Je trouve le débat intéressant, et ce qui serait bien, ce serait de le débarrasser des logiques d'accusation parfois croisées, pas ce soir, pardon, elles sont unilatérales, qui consisteraient à penser qu'il y a d'un côté des idéologues et de l'autre côté des empiristes ou des pragmatiques, je m'appuie d'ailleurs sur l'intervention de Madame BEAUVAIS pour le démontrer, puisqu'elle même a rappelé que l'équipe précédente, multiple dans sa composition politique, avait été plus pragmatique qu'idéologique, ce que vous présentez comme un argument d'incohérence entre les décisions en rappelant que nous avons voté la mise en place de caméras sur certains endroits très spécifiques et pas ailleurs. Amaury a très bien rappelé pourquoi sur la faille de la Brèche et pourquoi pas ailleurs, on vous l'accorde, donc laissez-nous le crédit de ne pas être que des idéologues, bien que parfois il ne faille pas totalement abandonner l'idéologie, sinon on prête ces décisions au vent de l'opinion soit disant la plus courante qui s'appuierait sur des faits - mais lesquels ? - Nous avons eu des faits statistiques nationaux, avec une corrélation qualifiée de forte dans l'intervention qui présentait ce rapport, et le rapport qui nous a été cité utilise une forme de conditionnel, la corrélation entre caméra et efficacité serait efficace, ou serait significative. Ce n'est pas très-très robuste, il y a donc un doute, ce doute est à la hauteur du débat que nous avons ce soir, il est important que nous le poursuivions.

RETOUR SOMMAIRE

Intervenir maintenant, c'est dire immédiatement que nous nous opposons à cette conception du « vivre ensemble », tout simplement, à cette conception de la réponse qui pourtant doit bien exister, à des questions d'insécurité ou de sentiment d'insécurité, donc j'en reviens au fait. Quels sont les faits locaux en tendance, non pas une série d'évènements tout à fait importants, mais des faits globaux, statistiques, sur les formes de délinquance, la pertinence du dispositif que vous prévoyez d'installer par rapport à ces faits, par exemple, les faits d'incivilité augmentent ce qui est d'ailleurs une difficulté de traitement puisqu'ils font rarement l'objet d'un acte de nature policière ou juridique. Les caméras, on est d'accord pour le dire, ne résoudre pas réellement ces faits d'incivilité.

Ce que je veux dire par là, c'est que nous n'avons pas eu ce soir de présentation de la situation niortaise en terme d'insécurité ou de sentiment d'insécurité, je ne conteste pas les faits précis que vous nous avez donnés, mais il nous faut des faits généraux et comparatifs, où sont ils ?

Nathalie SEGUIN

Je voulais vous dire, Monsieur BALOGE, que je pense que vous êtes très mal à l'aise sur cette question là. A tel point que les gens qui vous entourent disent un peu tout et n'importe quoi. Madame BEAUVAIS dit que c'est vrai, que finalement il n'y a pas de recrudescence d'actes d'incivilité sur la Ville de Niort. Ensuite, Monsieur DESCAMPS, alors lui il mélange tout, il confond les caméras dans les parkings qui sont des espaces privés, puis les caméras sur l'espace public. Et puis Monsieur LAPLACE, lui ce soir, je trouve qu'il adopte un ton plutôt doux, ce qui n'est pas à son habitude, et je trouve ça bizarre qu'il fasse un peu profil bas sur cette histoire de caméras de surveillance.

Et puis moi, Monsieur BALOGE, je m'inquiéterais à votre place de voir que Monsieur CHARBONNEAU vous applaudisse des deux mains, des deux pieds, enfin qu'il se réjouisse de cette décision que vous prenez, et effectivement je certifie ici ce soir que nous sommes bien dans une dérive sécuritaire.

Monsieur le Maire

Vous-même votez beaucoup de délibérations avec moi, je ne vois pas où est le problème.

Nathalie SEGUIN

Je parle de celle-ci.

Je vois qu'il règne une grande liberté de ton dans cette assemblée, au moins, je suis désolé de paraître violent aux yeux et aux oreilles de Madame SEGUIN, en général je m'attache à être ce que je suis, un républicain, modéré et attaché à une conception pragmatique des politiques publiques. Ne vous déplaît, Madame SEGUIN.

Alors un petit rappel, Monsieur BREUILLE a parlé des présupposés de Monsieur LAPLACE, je citais le verbatim d'un rapport des meilleurs experts du Ministère de l'intérieur. Pas le Ministère de l'intérieur de la Corée du Nord, mais celui de la République, dont vous apprécierez j'espère le travail au service de l'intérêt général et des valeurs qui fondent notre République.

Et de même Monsieur PIVETEAU, ces faits et ces paroles n'étaient pas au conditionnel, je relis, puisque manifestement c'est nécessaire, il y a une corrélation très significative. Les chiffres sont éloquentes, et je dois évidemment les répéter puisqu'apparemment ils n'ont pas été assez entendus. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont augmenté de 24% dans les villes équipées de système de vidéo protection, contre 40%, presque deux fois plus, dans les villes non équipées. Elles ont baissé de 0,7% dans les villes équipées, elles ont augmenté de 18% dans les villes non équipées. Excusez-moi, mais ne masquez pas les faits, ce sont des faits objectifs qui sont cités par le Ministère et pas par l'intervention de Monsieur LAPLACE. Alors j'en viens, après ces petits rappels, et je ferai vite Monsieur le Maire, à un souci de cohérence. Ce que j'ai compris des multiples interventions de l'opposition, très diverses, c'est que les caméras seraient acceptables dans un parking ou un distributeur de billets, mais elles ne seraient pas acceptables dans une rue fréquentée, exposée à la délinquance.

Un policier serait acceptable et serait efficace dans la même rue pour lutter contre la délinquance, mais une caméra qui remplit le même rôle préventif, ne serait pas efficace.

Alors, soit il naît dans cette opposition un esprit libertaire voire anarchiste, un peu troublant, et pas très raisonnable, soit c'est de la franche mauvaise foi et de la malhonnêteté intellectuelle. En 2010 c'était bien, en 2014 c'est mal. Quand on était dans la majorité c'était bien, quand on est dans l'opposition, c'est mal. Ce n'est pas très sérieux, ce n'est pas très responsable et ce n'est pas très honnête sur le plan intellectuel.

Alors il y a également des préoccupations que j'entends, encore une fois, sur le principe de liberté individuelle, mais encore une fois nous sommes en république, et les libertés individuelles

RETOUR SOMMAIRE

sont garanties, on a parlé de charte, on a parlé de comité d'éthique, le Ministère de l'Intérieur de la République, rappelons-le, ne prendrait pas le risque de recommander un système liberticide, enfin, soyons sérieux.

Et puis il y a enfin, et j'arrêterai là, un point sur le coût. Il y a une aide de l'Etat qui permet de financer ce système, on pourrait compter sur la coopération des services publics de la Justice, de la Police Nationale pour gérer le dispositif, mais ce coût sera effectif et toutes les politiques ont un coût. Et ceux qui appellent sans cesse à la dépense publique comme Madame SEGUIN, doivent bien le savoir, moi à titre personnel, je ne mets pas de prix sur la sécurité des enfants, des jeunes et même des vieux d'ailleurs, de la Ville de Niort. C'est pour ça que des deux pieds et des deux mains, j'approuve cette délibération.

Dominique DESQUINS

Monsieur le Maire, je voudrais inviter tous mes collègues du Conseil municipal à consulter, parce que c'est très simple, les statistiques du Ministère de la Justice qui jusqu'en 2012 au moins, publiait très régulièrement des statistiques précises, par tribunaux, donc par villes, de tous les méfaits qui étaient commis, que ce soient des crimes ou des délits.

Vous y constaterez, si mes souvenirs sont bons, que globalement ces crimes et délits étaient en très forte augmentation en France, sur toute la période des six dernières années, mais que sur Niort c'était le double en augmentation de la moyenne nationale.

Yamina BOUDAHMANI

Je voudrais simplement m'adresser à Nathalie SEGUIN. A plusieurs reprises, vous faites référence à une alliance, une pseudo alliance entre Monsieur CHARBONNEAU et notre majorité. Personnellement, je m'appelle Yamina BOUDAHMANI et je trouve ça irrespectueux. Je me demande ce que vous sous-entendez. C'est la question que je vous pose. Pas de réponse ? Merci, Madame SEGUIN.

Marc THEBAULT

En fait, la délibération page 142 pourra être évacuée assez rapidement, c'est déjà une bonne chose.

Moi, je peux entendre l'inquiétude de l'opposition parce que ce n'est pas une décision facile à prendre, nous sommes tous, les uns et les autres, préoccupés des libertés fondamentales, des libertés publiques, mais nous sommes également préoccupés par la sécurité, et nous sommes sur deux éléments qui se tiennent et tout est dans la position du curseur.

RETOUR SOMMAIRE

Je dirais que toute victime d'agression, quelle qu'elle soit, n'a que faire des statistiques des ministères, des uns et des autres, et que l'insécurité n'est ni de gauche ni de droite. Pour moi, le « vivre ensemble », ce n'est pas la loi de la violence et de l'impunité, c'est plutôt la loi de la tranquillité. Et je pense que les Niortais ont le droit de vivre en toute tranquillité.

Monsieur le Maire

Je crois que ça va aller. On a convenu qu'on arrêterait.

Vous voulez répondre à la question qui vous a été posée ? Allez-y, puis on arrêtera là.

Madame SEGUIN.

Nathalie SEGUIN

Je voulais répondre à ma collègue que je vis comme une insulte le fait d'être dans le même bureau que Monsieur CHARBONNEAU, que je considère que j'ai été insultée en tant que communiste, et que le parti communiste français a lui aussi été offensé par cette proposition que vous nous avez faite. Je continue de m'opposer à cette cohabitation, je m'y opposerai toujours, je ne mettrai jamais les pieds dans ce bureau, donc je pense que la réflexion de la collègue est tout à fait inappropriée et malvenue. Nous demandons à ce que le Front de Gauche ait un bureau pour pouvoir travailler, et les moyens qui vont avec.

Monsieur le Maire

Les élus minoritaires ne constituant pas un groupe, n'ont pas de bureau. C'est légal, c'est statutaire et c'est ainsi. Il y a des espaces partagés. Par contre j'ai prévu de vous faire une proposition, dans un certain sens, néanmoins je vous fais remarquer que vous êtes à un mètre de Monsieur CHARBONNEAU et que d'autres aussi, et que nous sommes dans la même assemblée municipale. C'est le fruit du scrutin démocratique, qu'il plaise ou déplaise, à partir de là je constate que la majorité, par contre, n'est pas la même, donc pour ce qui est de cette question logistique qui vous préoccupe, je ne manquerai pas de revenir vers vous pour vous faire une autre proposition.

Et pour en terminer avec la sécurité, il convient de rappeler, comme l'a très bien rappelé Marc THEBAULT, qu'il s'agit aussi d'un bien public et d'un service public, à partir de là, je ne cesserai de rappeler que cet enjeu de la sécurité est un enjeu que nous ne surestimons pas, mais que nous ne sous-estimons pas. Il ne s'agit pas de se cacher les yeux, Niort n'est pas Marseille, encore moins des villes américaines qu'on voit dans les feuillets, mais Niort connaît des

[RETOUR SOMMAIRE](#)

phénomènes d'insécurité, qu'il s'agit d'appréhender et surtout d'endiguer pour qu'ils ne se développent pas. Les caméras ce n'est pas un symbole, c'est un moyen. Un moyen au bénéfice de tous, un moyen qui nous est demandé par l'Etat, c'est-à-dire le Ministère de l'Intérieur, c'est-à-dire le Ministère de la Justice, moi, Maire de Niort, j'estime qu'il est de ma responsabilité de ne pas me voiler les yeux et de faire écho à la demande des autorités civiles dans ce domaine.

Evidemment, les pouvoirs d'un Maire en matière de sécurité sont limités. La vidéo protection en fait partie, en lien avec l'Etat qui propose son concours, qui encourage, le Ministère de l'Intérieur de ce gouvernement propose des subventions. Vous voyez bien que ça dépasse tous les clivages, parce qu'il y a un phénomène de société que l'on peut regretter et je suis le premier à le regretter, mais qui existe bel et bien. Moi, je souhaite que Niort reste une Ville tranquille.

Et quand il me revient des agressions, qu'elles fassent l'objet de plaintes ou non, je crois qu'il s'agit d'y répondre parce que c'est un phénomène qui, légitimement, peut inquiéter ou pour le moins soucier, et tout cela et bien ça mérite de la responsabilité.

Et les caméras, je n'en fais pas un symbole mais un moyen comme je vous le disais, d'autres peuvent choisir de le faire, c'est un moyen parmi d'autres, avec les forces de Police nous avons entrepris deux grandes mobilisations, dont une la semaine dernière, et les forces de Police Municipale et Nationale, sur la Brèche, ont permis de passer un été beaucoup plus tranquille que l'été 2013 et ça a été un vrai succès. Maintenant, la sécurité est un travail de tous les jours. Et quand il n'est pas à la Brèche, caméras ou pas, il est ailleurs, et croyez bien que nous sommes au quotidien, avec notamment des personnes comme Jacques ARTHUR et bien sûr les services de Police et de l'Etat, pour répondre à ce bien public qu'est la sécurité et faire en sorte qu'il existe et qu'il soit apprécié.

J'ai demandé, dès mon élection, le développement d'actions d'éducateurs de rues pour la prévention spécialisée, prévention de la délinquance. Le Conseil général est un acteur, un partenaire indispensable dans ce domaine. J'attends toujours une réponse du Conseil général, mais je suis plus que prêt et déterminé à développer une équipe d'éducateurs de rue et je ne suis pas découragé d'obtenir gain de cause auprès des acteurs qui ont cette compétence, c'est le cas dans tous les départements, et je compte bien que les Deux-Sèvres nous accompagnent, en lien avec nos conseillers généraux dans ce domaine là. Vous voyez que la question de la sécurité est une question au pluriel, et une question qui demande de la détermination, malgré les petits souffles, les brises ou les bises polémiques, et qu'il s'agit bien de répondre à des phénomènes

RETOUR SOMMAIRE

réels, alors la délibération que nous aurons, puisque vous l'avez déjà abordée, c'est une délibération qui porte sur une étude, il s'agit de voir l'opportunité des lieux, des moyens à mettre à disposition, et ensuite, dans le cadre d'une délibération qui vous sera proposée, d'en débattre, et de voter. Voilà. Ce n'est pas plus compliqué que cela, nous avons aujourd'hui commandé une étude pour en savoir plus sur l'intérêt de la chose, sur la disponibilité auprès d'experts qui seront en lien, bien sûr, avec les services de l'Etat. Et l'Etat nous propose une subvention dès lors que l'étude sera menée à bien et dès lors que nous aurons arrêté la politique de vidéo protection que nous souhaitons mettre en place.

Voilà Mesdames, Messieurs, chers collègues, ce que l'on pouvait dire sur le sujet qui nous a déjà pris un bon moment, je crois qu'on ne manque pas de débattre à Niort et notamment dans l'enceinte qui est faite pour cela, le Conseil municipal. Je vous remercie. Y a-t-il d'autres décisions qui ont interpellé votre sagacité ?

Dominique JEUFFRAULT voulait présenter deux délibérations préalablement. Je vous propose de vous soumettre une petite modification pour permettre à Dominique JEUFFRAULT de vous présenter ces deux délibérations puisqu'elle est retenue par un impératif, donc si vous n'y voyez pas d'inconvénient, de présenter les deux délibérations qui étaient prévues pages 119 et 124.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014**

Délibération n° D-2014-411

Direction de Projet Prévention des Risques majeurs et sanitaires**LUTTE CONTRE LES TERMITES - DÉLIMITATION DE LA ZONE CONTAMINÉE**

Madame Dominique JEUFFRAULT, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par arrêté préfectoral en date du 31 octobre 2013, la commune de Niort figure sur la liste des communes classées en zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Ce classement entraîne pour conséquences :

- Une déclaration obligatoire par LR/AR ou contre récépissé en mairie par le propriétaire, l'occupant ou le syndic de copropriété d'un immeuble bâti ou non dès lors que la présence de termites est repérée.
- Un état parasitaire de moins de 6 mois joint à l'acte authentique constatant la réalisation de la vente.
- Tout bâtiment neuf ou toute extension neuve construite doit être protégée contre l'action des termites.
- En cas de démolition totale ou partielle, le bois et matériaux contaminés par les termites doivent être incinérés sur place ou traités avant tout transport si une destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration à la mairie

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le classement de l'intégralité du territoire de la commune en zone infestée par les termites ou susceptibles de l'être à court terme.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée

Signé

Dominique JEUFFRAULT

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014

Délibération n° D-2014-412

Direction Animation de la Cité**CONVENTION D'OBJECTIFS - L'ESCALE - DES
LOGEMENTS ET SERVICES POUR LES JEUNES -
MAISON DE L'EUROPE - (SOLDE)**

Madame Dominique JEUFFRAULT, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort conduit une politique tendant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ses concitoyens et notamment des jeunes. Cela repose avant tout sur l'existence d'associations remplissant des missions d'intérêt général, tels que l'Escale - Des Logements et Services pour les Jeunes - Maison de l'Europe, et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus. C'est ainsi que la Ville de Niort contribue depuis de nombreuses années au financement de l'association, sur la base d'une convention d'objectifs portant sur les axes suivants : animation, logement des jeunes, épicerie sociale, mobilité européenne des jeunes.

L'exploitation du secteur logement s'avère structurellement délicate, car l'état des deux foyers (La Roulière, propriété de la Ville et l'Atlantique, propriété d'Habitat Sud Deux-Sèvres - HSDS) n'est plus adapté à la demande, en particulier pour La Roulière. La réflexion en cours sur l'habitat jeunes pourrait conduire à une fermeture du site de La Roulière, à la construction d'une offre alternative et probablement à une réhabilitation du foyer de l'Atlantique.

L'année 2013 a été pour l'association une année difficile, en raison d'une baisse de taux de fréquentation des structures habitat jeunes, en particulier sur le site de La Roulière. Les perspectives 2014 étaient alarmantes. Cette situation a conduit le commissaire aux comptes à engager une procédure d'alerte.

Dans ce contexte, les principaux financeurs ont convenu avec l'association, dans le cadre d'une convention interpartenariale 2013-2015, de la mise en œuvre d'un plan prévoyant :

Pour 2013 :

- Une subvention exceptionnelle de la Ville de Niort (VDN) de 15 000 €, en sus de la subvention annuelle de 191 000 € ;
- Une baisse exceptionnelle de loyers dûs à la VDN de 15 000 € pour le site de La Roulière ;
- Une baisse de loyers dûs à HSDS de 30 000 € pour le site de l'Atlantique ;
- Une subvention exceptionnelle de l'Etat (DDCSPP) de 4 000 € ;
- Un abondement jusqu'à un montant de 20 000 € de la subvention de la Communauté d'Agglomération du Niortais au secteur logement jeunes et étudiants ;
- La mise en œuvre d'un audit, réalisé dans le cadre d'un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA).

Pour 2014 :

- Le réexamen des engagements au vu de l'évaluation de la mise en œuvre de ce plan en 2013 (dont les préconisations du rapport d'audit) et du compte d'exploitation 2013.

Pour 2015 :

- Le même réexamen.

La situation d'exploitation en fin 2013 s'est avérée en réalité un peu moins détériorée que prévue. Par ailleurs, l'association a pu réaliser des économies, notamment salariales. De ce fait et grâce aux aides accordées, l'exercice s'est soldé positivement. Toutefois, les conclusions du rapport d'audit insistent sur une nouvelle détérioration très probable de l'équilibre d'exploitation, en raison d'une part de la fragilité du niveau de fréquentation des foyers (La Roulière en particulier), et d'autre part du fait des prévisions d'évolution normale des charges de personnel, en 2014 et les années suivantes.

RETOUR SOMMAIRE

Il est donc préconisé :

- Une prise en compte dans le budget d'exploitation de cette fragilité du taux de fréquentation ;
- Une réduction progressive des dépenses salariales ;
- Un maintien des aides publiques.

Les représentants des financeurs réunis en date du 17 septembre 2014 ont acté les propositions suivantes pour 2014 :

Pour la Ville de Niort :

- Le maintien de la subvention annuelle normale de 191 000 € ;
- Le maintien de la réduction de loyers pour le site de La Roulière de 15 000 € ;
- La non reconduction de l'aide exceptionnelle 2013 de 15 000 €.

Pour Habitat Sud Deux-Sèvres :

- Le maintien de la réduction de loyers de 30 000 €.

La situation sera suivie et réexaminée en fin 2014, aucun engagement n'ayant été pris pour 2015, à l'exception de la réduction de loyers d'HSDS qui porte normalement sur 3 ans.

Il est donc proposé au Conseil municipal de verser à l'association, au titre de l'année 2014, une subvention de 191 000 €.

Un acompte de 76 000 € ayant déjà été versé à l'issue du Conseil municipal du 20 décembre 2013, il est proposé à l'Assemblée municipale d'attribuer à l'association le solde de subvention soit 115 000 €.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention annuelle entre la Ville de Niort et L'Escale - Des Logements et Services pour les Jeunes – Maison de l'Europe ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association le solde de la subvention afférente, soit 115 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention. Pour mémoire, un acompte de 76 000 € a déjà été versé à l'issue du Conseil municipal du 20 décembre 2013.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée

Signé

Dominique JEUFFRAULT

L'exploitation du secteur logement s'avère structurellement délicate, car l'état de deux foyers, La Roulière, propriété de la Ville et l'Atlantique, propriété d'Habitat Sud Deux-Sèvres, n'est plus adapté à la demande, en particulier pour La Roulière.

Il y a une réflexion en cours sur l'habitat jeunes qui devrait conduire à une fermeture du site de La Roulière géré par l'Escale, à la construction d'une offre alternative et probablement une réhabilitation du foyer de l'Atlantique. L'année 2013 a été difficile en raison d'une baisse du taux de fréquentation des structures Habitat Jeunes, en particulier sur le site de La Roulière.

Les perspectives 2014 étant alarmantes, cette situation a amené le commissaire aux comptes à engager une procédure d'alerte. Donc dans ce contexte il y a une subvention exceptionnelle de la Ville de Niort pour 2013 de 15 000 €, qui a été accordée en sus de la subvention de 191 000 €, une baisse exceptionnelle des loyers dûs à la Ville de Niort de 15 000 € pour le site de La Roulière, une baisse des loyers dûs à Habitat Sud Deux-Sèvres de 30 000 € pour le site de l'Atlantique, une subvention exceptionnelle de l'Etat de 4 000 €, un abondement jusqu'à 20 000 € de la subvention de la Communauté d'Agglomération du Niortais au secteur logement jeunes et étudiants, et la mise en place d'un audit réalisé dans le cadre d'un dispositif local d'accompagnement.

Pour 2014, il sera procédé à un réexamen des engagements et du compte d'exploitation au vu de l'évaluation de la mise en œuvre de ce plan 2013. Pour 2015, même chose.

Ce que nous vous demandons aujourd'hui ; Il est préconisé une prise en compte dans le budget d'exploitation de cette fragilité du taux de fréquentation et les représentants des financeurs réunis en date du 17 septembre 2014 ont acté les propositions suivantes : pour la Ville de Niort, le maintien de la subvention annuelle normale de 191 000 €, le maintien de la réduction des loyers pour le site de La Roulière de 15 000 € et la non reconduction de l'aide exceptionnelle 2013 de 15 000 €. Pour Habitat Sud Deux-Sèvres, le maintien de la réduction des loyers.

Il est proposé au Conseil municipal de verser à l'association au titre de l'année 2014, une subvention de 191 000 €. Un acompte de 76 000 € ayant déjà été versé, il est proposé à l'assemblée d'attribuer à l'association le solde soit 115 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention annuelle entre la Ville de Niort et L'Escale, des Foyers et Services pour les Jeunes Maison de l'Europe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et à verser à l'association le solde de la subvention afférente soit 115 000 €, l'acompte ayant déjà été versé. Merci.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Nathalie SEGUIN

Je voulais savoir quels étaient vos projets en matière d'habitat jeunes, puisque la délibération en parle.

Monsieur le Maire

C'est en effet une question importante.

Dominique JEUFFRAULT

Justement, comme cela était précisé, il y a une étude qui est en cours ; Le Foyer de La Roulière est extrêmement vieillissant, au niveau de l'Atlantique c'est également une problématique puisque l'habitat n'est pas du tout adapté aux besoins des jeunes, à l'évolution sociologique, et là aussi il y a une étude qui est faite, il va falloir s'en emparer et on est en train de réfléchir, pour La Roulière, à abandonner le site, qui n'est pas tellement viable économiquement. Mais c'est l'étude qui déterminera tout ça et elle est en cours.

Monsieur le Maire

C'est donc une étude pour réfléchir à un nouvel espace dédié à l'accueil des jeunes travailleurs.

Josiane METAYER

Si je peux me permettre, j'ai assisté récemment au dernier CA de La Roulière où je siége en tant que Conseillère municipale d'opposition, j'y assistais déjà depuis six ans et effectivement la situation telle quelle est libellée dans le texte qui vient de nous être proposé, a montré qu'il y avait eu de grosses difficultés alors que ces foyers ont une utilité sociale et humaine importante, parce qu'ils ne font pas seulement que du logement, ils accompagnent des jeunes qui viennent en général de la région, des jeunes apprentis, et ils les insèrent dans une vie professionnelle et sociale. C'est vrai que leur situation s'est dégradée et il y a deux ans, devant le déficit, la Communauté d'Agglomération, par la personne de la Présidente, Madame Geneviève GAILLARD, a mis en place un groupe de réflexion qui a bien progressé, il y a eu 2 DLA (Dispositif Social d'Accompagnement), ils ont donné leurs conclusions, il y a eu des propositions pour éponger le déficit de 2013, pour 2014 vous nous dites ce qui va être reconduit c'est-à-dire la subvention annuelle, le maintien de la réduction de loyers pour le site de La Roulière, pour ce qui est d'Habitat Sud Deux-Sèvres ce n'est pas une réduction de loyers mais c'est un étalement dans le temps sur trois ou quatre ans.

RETOUR SOMMAIRE

J'ai entendu au dernier Conseil d'Administration qu'il allait falloir aller vers d'autres propositions, vraisemblablement réduire la capacité d'accueil qui aujourd'hui tourne aux alentours de 150 lits pour les deux foyers, La Roulière est effectivement un foyer qui est archaïque, qui est difficile à chauffer même si la Ville a changé la chaudière il y a deux ans, les chambres sont petites, il n'y a pas de toilettes à l'étage, c'est vrai que ce n'est pas satisfaisant pour les jeunes qui viennent ici. C'est vrai aussi qu'il faudra quand même être prudents parce qu'il y aura forcément des années de glissement où il faudra quand même loger ces jeunes, on ne pourra pas les mettre dehors du jour au lendemain, alors j'entends Madame JEUFFRAULT parler éventuellement de réhabilitation du site de l'Atlantique, ça n'a pas du tout été évoqué au dernier Conseil d'Administration, et dans le groupe de travail il était plutôt dit qu'un nouveau bâtiment pourrait être construit pour 80 lits, et bien évidemment, la Roulière serait abandonné. Mais je voudrais quand même attirer l'attention, il faudra être très prudent, le prochain CA du 11 décembre devra statuer pour l'exercice 2015 qui va être périlleux, car dans ce qu'on nous a expliqué, il n'y aurait plus de réduction des 15 000 € pour le loyer de La Roulière, mais que va-t-il se passer pour le personnel ? Il nous a été dit que si la Roulière était abandonnée du jour au lendemain, et bien il y aurait six à sept postes de personnels qui pourraient être supprimés donc il faudra que nous soyons très très prudents, car on ne va pas se retrouver avec du personnel qu'on va mettre à la porte. Voilà, je voulais alerter, moi je prends vraiment beaucoup de plaisir à assister à ces Conseils d'Administration, et j'y étais encore un peu seule il y a trois jours.

Monsieur le Maire

Il est clair que, comme l'a dit Dominique JEUFFRAULT, il y a une évolution qui doit se faire, et notamment il y aura bientôt la résidence étudiante du CROUS qui exerce une forme de concurrence tout de même sur le marché de la Roulière et de l'Escale puisqu'il y a aussi des étudiants qui y résident, et il y a urgence parce qu'en effet le site est inaccessible du point de vue des lois sur les accessibilités, et inadapté à la demande. Donc il y a une réflexion que nous avons décidé d'engager, qui est bien partie et il y aura ensuite des décisions à prendre en fonction des propositions qui seront mises sur la table par le rapport d'étude. Pour ce qui est du foyer de l'Atlantique, c'est une demande qui nous a été exprimée par les responsables de l'Escale qui trouveraient plus opportun de se regrouper sur ce site plutôt que sur un autre. Maintenant, nous entendons aussi leur connaissance du terrain puisque l'investissement, si nous le décidons, sera important, il faudra faire en sorte d'avoir un lieu qui réponde réellement aux besoins.

RETOUR SOMMAIRE**Josiane METAYER**

Je voudrais juste ajouter que ce n'est pas vous qui avez lancé la réflexion, elle a été lancée il y a deux ou trois ans, il y avait des représentants de la CAN qui ont évidemment fait état de ces groupes de travail qui ont bien travaillé.

Monsieur le Maire

Il y avait effectivement une intention, mais l'étude est réellement votée par la CAN en lien avec HSDS ces dernières semaines. Il y avait un projet plus vers la Gare, là on est peut-être sur autre chose, enfin nous verrons ce que l'étude nous proposera. Mais je ne doute pas que la question du Foyer Jeunes Travailleurs, comme beaucoup d'autres questions, nous rassemble d'une mandature à l'autre, Madame METAYER.

Amaury BREUILLE

J'ai une question sur l'ordre du jour, parce que je crois me souvenir qu'en début de mandat, lorsque vous aviez annoncé une baisse des indemnités des élus, nous avons délibéré sur ce sujet en début de conseil et vous aviez d'ailleurs fait une forte promotion, une forte publicité, et je constate aujourd'hui que nous avons une délibération qui porte à nouveau sur les indemnités des élus municipaux et je constate avec surprise qu'elle se trouve être la dernière délibération du cahier des délibérations.

Monsieur le Maire

Je vous explique, si vous voulez. C'est une délibération qui modifie certains montants, puisqu'il y a deux adjoints qui voient leur régime indemnitaire modifié, donc il y a une permutation, ce qui tombe bien puisque nous avons également une nouvelle élue qui nous rejoint et qu'il faut intégrer au tableau des indemnités. Et puis en général, nous passons les délibérations par ordre des commissions puisqu'elles leur sont soumises et donc là c'est la Commission n°1 « Ressources », donc je me permets de passer la parole à Monsieur GRIPPON.

Amaury BREUILLE

Il me semblait que cette délibération.....

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Non mais écoutez, Monsieur BREUILLE, ça suffit, qui fait l'ordre du jour ? Il y a un Président dans cette assemblée et je compte bien garder la présidence et l'exercer pleinement.

Amaury BREUILLE

Monsieur le Maire, il me semble qu'il est là pour assurer l'ordre public des débats, simplement.

Monsieur le Maire

Justement. Monsieur BREUILLE, s'il vous plaît !

Amaury BREUILLE

Je demande la parole, si vous me la refusez, vous me la refusez.

Monsieur le Maire

Je vous dis qu'il y a un ordre du jour, et que nous ferons part de vos remarques tout à l'heure. J'ai bien entendu celle que vous venez de faire et je vous ai répondu.

Amaury BREUILLE

Mon propos portait justement sur l'ordre du jour.

Monsieur le Maire

Monsieur Alain GRIPPON, s'il vous plaît.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014**

Délibération n° D-2014-413

Direction des Finances**SORTIE DES BIENS DE FAIBLE VALEUR DE 2012
AMORTIS EN 2013**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de l'instruction M14 du Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie, le Conseil municipal a la possibilité de sortir de l'actif et de l'inventaire des biens de faible valeur, c'est-à-dire les biens d'un montant unitaire inférieur à un seuil fixé par l'Assemblée délibérante.

Par délibération en date du 17 décembre 2010 ce seuil a été fixé à 1000 euros TTC.

Les biens de faible valeur sont amortis l'année qui suit celle de leurs acquisitions et sortis de l'actif à N+2.

Ainsi les biens acquis en 2012, d'une valeur unitaire inférieure à 1000 euros, et amortis en 2013 sont sortis de l'actif en 2014. Vous en trouverez la liste ci-annexée.

A noter que les bien enregistrés sous le numéro 013784, de 2011, n'ont pas été sortis de l'actif en 2013, après rectification ces biens seront donc sortis cette année.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- sortir de l'actif et de l'inventaire les biens de faible valeur acquis en 2012 et amortis en 2013 dont la liste est jointe en annexe, pour un montant de 793 922,20 euros ;
- sortir de l'actif et de l'inventaire les biens de faible valeur enregistrés sous le numéro 013784, acquis en 2011 et amortis en 2012, pour un montant total de 78 360,40 euros.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014**

Délibération n° D-2014-414

Direction des Finances**FINANCES - BUDGET 2014 - DÉCISION
MODIFICATIVE N°1**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif 2014, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter la décision modificative n°1 en vue de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget principal et les budgets annexes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter, au titre de l'exercice 2014, la décision modificative n°1 pour le budget principal et les budgets annexes.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	7
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

Cette délibération concerne la décision modificative, budget 2014.

Cette Décision Modificative prend en compte le fait qu'il convient d'ajuster les prévisions sur des lignes de crédits en dépenses et en recettes, en plus ou en moins, au regard du niveau d'exécution du budget, prendre en compte de nouvelles informations données soit par les services fiscaux, soit par des informations internes concernant des notifications de recettes ou des ajustements des dépenses, et en fait en dernier lieu, prendre en compte des écritures d'ordre nécessaires à la comptabilité.

Pour résumer, je ne crois pas qu'on ait préparé de diaporama, en section de fonctionnement, le solde des mouvements en recettes réelles s'établit à plus 642 K euros, ça provient de trois postes de recettes qui sont de un, le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), c'est une ressource perçue par la CAN et qui a été rétrocédée aux différentes collectivités au prorata des critères de répartition. Il faut savoir que cette recette n'est sans doute pas pérenne et qu'on ne peut préjuger de son maintien sur les exercices à venir.

Autre recette inscrite au budget, un stock de pièces du service commun garage, puisque le garage vous le savez, a été mutualisé, donc les pièces détachées des véhicules ont été vendues au garage mutualisé à hauteur de 48 K euros, et puis diverses actualisations de programme en recettes pour 132 K euros. Donc recettes réelles : 642 K euros.

Section de fonctionnement, mais cette fois en dépenses réelles on a 646 500 K euros, donc on voit que c'est sensiblement le même montant, l'écart entre les recettes et les dépenses donne un solde de 4 500 € de dépenses supplémentaires, ces 646 500 € de dépenses réelles concernent essentiellement des dépenses de personnels avec des remplacements dans les groupes scolaires à hauteur de 381 000 €

D'autres remplacements et des factures de régularisations du conseil de gestion, je n'ometts de vous préciser que dans le remplacement dans les groupes scolaires, une charge de 191 000 € une facture du centre de gestion du 4^{ème} trimestre 2013 n'a pas été prise en compte pour l'arrêté des comptes 2013 et on le supporte donc au titre de 2014. Et puis des animateurs APS (Accueil périscolaire) pour 60 000 € et différents frais de personnels pour 10 K € Avec ces propositions, le total du voté 2014 du chapitre 012, c'est-à-dire la masse salariale passe à 42 millions d'euros, en augmentation de 601 000 € par rapport au Budget Primitif et à la Décision Modificative passée en juin 2014. Il y a également des charges à caractère général pour 103 000 €, des charges exceptionnelles pour 21 000 € et des subventions pour moins 36 000 €. Donc des ajustements en plus et en moins de ces postes de dépenses. En ce qui concerne la section investissement, le solde des mouvements en dépenses réelles est de moins 1 403 000 €, c'est le fait qu'un certain

nombre de décisions ont été prises à des amonts de crédits en matière de grands projets, projets informatiques, projets espaces publics et puis aussi des mises en attente de projets envisagées au Budget Primitif 2015, OPAH-RU, les Halles, autres projets patrimoine, foncier et informatique, et puis il y a également des redéploiements de crédits vers de nouvelles actions. Au niveau de la section d'investissement, en dépenses réelles, nous avons un montant de 1 403 000 € des dépenses nouvelles pour les autres projets.

En recettes réelles, section d'investissement, solde des mouvements, 1 398 000 € des recettes à inscrire au budget qui proviennent essentiellement de la participation voies et réseaux à hauteur de 201 000 € et une réduction du volume d'emprunt à souscrire à hauteur de 1 600 000 €. Sachant que cette réduction du volume d'emprunt à souscrire peut n'être que temporaire et être reportée au titre de 2015 en fonction des investissements qui seront réalisés et donc des financements correspondants. Voilà pour résumer ces Décisions Modificatives dont je rappelle que l'impact en matière de résultat est de 4 500 €

Alain PIVETEAU

Merci une fois de plus pour la transparence et la qualité de la présentation, puisque tous les éléments y sont. Ceci dit, la conclusion est un peu plus inquiétante que celle que vous présentez, mais je pense que vous serez d'accord avec moi, puisque vous-même vous montrez qu'il y a une recette conjoncturelle, le fonds de péréquation, donc cette heureuse recette, inattendue, qui vient de la CAN vers la Ville, qui vient financer une augmentation structurelle de dépenses de personnel, loin de moi l'idée de vous la reprocher. Il y a aussi une forme de cohérence dans mes propos, comme tous ceux qu'on peut entendre ici. Si on peut aller sur le fond du débat, ce sera plus important que ces petites remarques sarcastiques qui ne font rien avancer du tout, Monsieur le Maire.

Donc on a quelque chose de structurel qui est financé par quelque chose de conjoncturel, c'est donc inquiétant, ça montre toute la difficulté qu'il y a pour une équipe comme la vôtre, comme d'autres précédemment, en dépit des discours et des annonces, à réduire la masse des dépenses salariales. Pourquoi ? Parce que derrière il y a une série de services publics qui sont rendus, vous nous les avez présentés, ça concerne les APS en particulier, les écoles, et qui nécessitent des financements supplémentaires d'où l'énorme difficulté devant laquelle sont l'ensemble des collectivités locales, qui voient d'un côté leurs dépenses structurelles augmenter en dépit de ce qu'elles essaient de faire, et de l'autre côté un Etat qui se retire du financement de ses augmentations structurelles. Donc j'attire l'attention pour qu'évidemment cette difficulté,

RETOUR SOMMAIRE

cet effet ciseaux, dont on a beaucoup discuté la dernière fois, et qui touche toutes les collectivités locales aujourd'hui trouve une solution à l'avenir, effectivement, ici elle est ponctuellement résolue, mais en tendance, vous serez d'accord avec moi pour dire qu'il y a un certain nombre d'inquiétudes à avoir et on ne voit toujours pas l'orientation que vous allez dessiner sur ce resserrement drastique des dépenses publiques, c'est pourquoi cette zone de flou que vous entretenez, peut-être par obligation, je vous l'accorde, ne nous permet pas de voter cette Décision Modificative, nous nous abstiendrons.

Alain GRIPPON

Une ou deux réponses concernant les dépenses que vous qualifiez de structurelles, d'une part je vous rappelle qu'il y a 191 000 € qui viennent de la gestion précédente, puisque c'est une facture du centre de gestion du 4^{ème} trimestre 2013, et deuxièmement, l'autre source d'augmentation des frais de personnel résulte de remplacements parce que je n'ai pas la capacité de trouver une solution quand quelqu'un est malade sans le remplacer. Alors on peut penser que c'est structurel, c'est vrai que le personnel vieillit, pour autant il n'y a pas que des vieillards dans la maison et donc l'année prochaine peut peut-être être source de moins de charges de cette nature. Donc j'allège le caractère structurel des dépenses de personnel.

Quant au reste, eh bien nous sommes en train de réfléchir, vous le savez, de façon complète sur le budget 2015, et la perspective ne joue pas sur un seul exercice 2014 mais on met les choses en tendance parce que ça correspond à une stratégie et à une politique qui est, certes, définie au sens des idées mais qui n'est pas encore valorisée au sens des euros.

Monsieur le Maire

Merci Alain GRIPPON. Vous savez Monsieur PIVETEAU ce qu'est une année budgétaire, surtout quand elle commence en avril avec une élection municipale en cours de route, mais le suspens ne sera pas long puisque nous aurons bientôt un Débat d'Orientations Budgétaires, dans les temps cette fois-ci, sur lequel était fondé le rythme budgétaire normal de nos municipalités jusqu'à l'an dernier à savoir en novembre et décembre où nous aurons largement l'occasion de débattre et de discuter sur les orientations budgétaires qui vous intéressent tant, mais c'est bien naturel puisque c'est un objet de préoccupation permanent en ce moment, et depuis que nous sommes installés à l'exécutif de cette municipalité.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014**

Délibération n° D-2014-415

Direction des Finances**GARANTIE D'EMPRUNT - PRÊT DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS EN FAVEUR DE HABITAT SUD DEUX-SÈVRES - ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N° D20100521 EN DATE DU 17 DÉCEMBRE 2010**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération n°D20100521 en date du 17 décembre 2010, l'Assemblée municipale avait accordé une garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant de 78 000 euros devant être contracté par Habitat Sud Deux-Sèvres auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation.

Ce prêt était destiné à financer le coût des travaux de reconversion de la structure d'hébergement, la Résidence de Champclairot, place Germaine Clopeau à Niort.

Le financement de ces travaux ayant été fait par l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) des Deux-Sèvres, la délibération en date du 17 décembre 2010 est donc devenue sans objet. En conséquence, il convient de la rapporter.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération n°D20100521 en date du 17 décembre 2010, accordant une garantie d'emprunt pour un prêt contracté par Habitat Sud Deux-Sèvres auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014**

Délibération n° D-2014-416

Direction des Finances**GARANTIE D'EMPRUNT - PRÊT DU CIL MIEUX SE
LOGER EN FAVEUR L'UNION D'ECONOMIE
SOLIDAIRE PACT HABITAT DU SUD-OUEST -
ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N°D2013-145
EN DATE DU 29 AVRIL 2013**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération n°D-2013-145 en date du 29 avril 2013, l'Assemblée municipale avait accordé une garantie d'emprunt pour 5 prêts d'un montant global de 82 048,05 € contractés par l'Union d'Economie Solidaire (UES) PACT Habitat du Sud-Ouest auprès du CIL Mieux se Loger.

Ces prêts font partie des contrats repris par l'UES PACT Habitat du Sud-Ouest dans le cadre du transfert d'activité du PACT des Deux-Sèvres. Ils sont destinés au financement de la réhabilitation de plusieurs immeubles sis au 60, 62 et 64 rue Saint Jean, au 1 rue du Palais, au 2 rue Jeanne d'Arc et au 2/4 rue de l'Ancien Oratoire.

Ces prêts souscrits auprès du CIL Mieux se Loger ne nécessitant pas la garantie de la collectivité, la délibération en date du 29 avril 2013 est donc devenue sans objet. En conséquence, il convient de la rapporter.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la n°D2013-145 en date du 29 avril 2013, accordant une garantie d'emprunt pour 5 prêts contractés par l'UES PACT Habitat du Sud-Ouest auprès du CIL Mieux se Loger.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014

Délibération n° D-2014-417

Direction des Finances**GARANTIE D'EMPRUNT - PRÊT DE LA CAISSE
RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL
CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES EN FAVEUR
LA SA HLM DEUX-SÈVRES ET DE LA RÉGION -
ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N°D20100383
EN DATE DU 20 SEPTEMBRE 2010**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération n°D20100383 en date du 20 septembre 2010, l'Assemblée municipale avait accordé une garantie d'emprunt pour 4 prêts d'un montant global de 2 140 091 € devant être contractés par la SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres.

Ces prêts étaient destinés à financer le coût des travaux de construction et de réhabilitation de 24 logements rue Alsace Lorraine à Niort.

Le financement de ces travaux ayant été revu dans un programme plus large (48 logements) avec un autre financement [prêt locatif à usage social (PLUS) et prêt locatif aidé d'insertion (PLAI) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations], la délibération en date du 20 septembre 2010 est donc devenue sans objet. En conséquence, il convient de la rapporter.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération n°D20100383 en date du 20 septembre 2010, accordant une garantie d'emprunt pour 4 prêts devant être contractés par la SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014**

Délibération n° D-2014-418

Direction des Finances**FOIRE EXPOSITION - TARIFS 2015**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de la préparation de la 87ème foire exposition de Niort, il vous est proposé de voter les tarifs 2015.

Au titre de cette édition et afin d'avoir une tarification conforme aux autres manifestations d'importance équivalente, les tarifs exposants 2015 sont proposés avec une augmentation de 2%, les tarifs visiteurs restent inchangés.

Dans ce cadre, il est proposé une mise à jour pour le « droit d'occupation de terrasse » passant à un tarif forfaitaire à la place du tarif au m² appliqué les années passées.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter les tarifs municipaux 2015 pour la Foire exposition de Niort, tels que présentés dans les tableaux annexés à la présente.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	8
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain GRIPPON

Là encore, je ne vais pas lire de façon exhaustive la liste des tarifs concernant la foire exposition. Globalement cela correspond à une augmentation de 2% des tarifs. C'est le tarif des exposants.

Nathalie SEGUIN

Ce soir il y a 3 délibérations qui concernent la foire exposition de Niort, alors même si nous notons une augmentation de 2% du tarif des exposants et un maintien des tarifs visiteurs, nous comprenons à travers ces délibérations, à moins que vous nous disiez autre chose ce soir, que vous allez continuer dans les années à venir financer cette manifestation commerciale sur les deniers publics.

Alors, pas dans cette délibération mais dans la deuxième, vous parlez d'intérêt public communal à disposer d'une foire exposition annuelle. Pour autant, peut-on parler d'intérêt général, Monsieur BALOGE ? La réponse est non, bien évidemment. En effet, une foire expo a toujours été et restera une somme d'intérêts privés répondant à un unique objectif, celui de commercer. Alors que les collectivités locales connaissent un contexte d'asphyxie financière sans précédent, ce qui vous pousse d'ailleurs à faire voter une motion contre les baisses de dotations d'Etat, vous refusez de puiser dans une manne financière de plus de 500 000 € et par contre vous trouvez des marges de manœuvre ailleurs, sur la culture, sur le social ou encore l'emploi public. Donc une fois encore, les aides publiques profitent à ceux qui n'en ont pas besoin, ou qui en ont le moins besoin, politique que nous connaissons trop bien et que nous dénonçons. Nous ne partageons pas vos choix politiques, c'est pourquoi nous voterons contre ces trois délibérations.

Monsieur le Maire

C'est noté.

Alain PIVETEAU

Un peu pour les mêmes motifs, puisque le débat est lancé sur celle-ci, il est peut-être plus adapté sur celle d'après, mais nous voterons contre aussi, pour les trois. Mais sous forme de proposition bien évidemment, on vient de parler de la situation budgétaire, vous nous avez annoncé que le suspens sur les orientations choisies allait bientôt s'arrêter, tant mieux pour les Niortais qui vont savoir vers où va aller le budget de la Ville, ceci dit, voilà une dépense, alors là, du coup, un déficit structurel qui augmente, il a été dans les meilleures années autour de 0 ou de 150 000 € ça dépendait de la réussite de la manifestation, il est aujourd'hui en tendance autour de 400 000 €/ 500 000 €, je ne me souviens plus exactement pour la DM.

RETOUR SOMMAIRE

C'est un constat qui, évidemment, ne concerne pas votre équipe en soi, ni d'ailleurs celles d'avant, ou alors il faudrait mettre un pluriel puisque que c'est une tendance générale des foires expositions. Alors il ne s'agit pas de dire que ces foires ne servent à rien, ou n'ont pas d'intérêt économique. Ceci dit, elles ont un coût pour les dépenses publiques extrêmement important dans un contexte où le resserrement budgétaire dont on a parlé tout à l'heure fait qu'une des solutions vers laquelle vous allez devoir vous engager, en tous cas c'est ce que nous proposons, c'est de resserrer en même temps que le budget, le champ de compétence de la Ville autour de ces compétences premières qui ne sont pas l'économie. Vous êtes sur un objet où les Niortais consacrent 500 000 € par an, systématiquement, quels que soient les efforts et les ajustements faits sur cette manifestation, pour financer un outil de développement économique qui est le cœur des compétences de la Communauté d'Agglomération.

Alors on a bien compris que Teciverdi, qui est une manifestation culturelle, allait être transférée à la CAN qui n'a pas la compétence culturelle, nous vous proposons d'étudier une autre façon de mettre en place cette foire exposition en exigeant une chose très simple, soit elle est financée par les acteurs qui en ont la compétence et qui en sont les premiers représentants, je parle des représentants des acteurs économiques, par exemple la CCI, avec laquelle de nombreux échanges ont eu lieu et ont toujours lieu pour pouvoir redynamiser et financer cet évènement, soit la Ville ne peut plus se permettre de financer cette manifestation, dans cette condition, il faut bien sûr l'arrêter. Voilà la position de notre groupe qui est une position censée, pragmatique, qui vous permet d'envisager des choix budgétaires qui nous seront, on l'a compris, annoncés que plus tardivement.

Monsieur le Maire

La réponse est dans ce que vous avez fait ou pas fait, puisque quand on voit le déroulé des subventions de la foire, on s'aperçoit qu'en 2008 on était à 150 000 € Pour la dernière foire de votre exercice on est à plus de 500 000 €

En 2011 on était également dans un étiage de 350 000 € à 400 000 € Si, si, les chiffres sont là, ils parlent, avec une dégradation notable du nombre d'exposants à cette époque, qui a précipité les recettes. Le problème c'est la baisse des recettes et donc la subvention d'exploitation qui est censée compenser. Voilà l'héritage, voilà ce avec quoi il faut faire.

Alors j'entends bien « Arrêter la foire ». On s'intéresse aux personnes de l'Escale, c'est normal, mais alors le personnel de la foire exposition, du parc des expositions, vous allez me dire qu'on pourrait les mettre ailleurs, ce sont des gens très attachés aussi à ce métier là.

RETOUR SOMMAIRE

La foire, c'est le premier évènement niortais. Entre 50 000 et 55 000 visiteurs aujourd'hui, même si la foire a beaucoup baissé, cette année d'ailleurs elle s'est stabilisée, elle a même légèrement augmenté de quelques milliers de visiteurs supplémentaires, c'est fort heureux, j'espère que les exposants retrouveront à leur tour le chemin de la foire.

Il est certain que la foire est à la veille d'une évolution importante, mais je pense qu'on aurait tout à perdre à mettre fin trop rapidement, en tous cas ne pas tout tenter pour que cet évènement retrouve si ce n'est son lustre, puisque ça reste le premier évènement en visiteurs, au moins son équilibre. Et ça, je m'y suis engagé. Moi, je n'appuie pas comme ça, « stop », sans avoir tout tenté. Vous retirez la foire exposition, vous l'arrêtez. Vous l'arrêtez, très bien. Ensuite, vous perdez le premier client du parc des expositions. Qu'est ce que vous faites du parc des expositions ? Vous alourdissez son déficit ? Qu'est ce que vous faites de tout cela ? Quelles sont vos réponses ? Quelles sont vos propositions ? La réponse n'est pas simple, elle n'est pas « Arrêter ou ne pas arrêter la foire », elle est de retrouver des équilibres. Et ça c'est une autre paire de manches et ce n'est pas facile. Donc on s'y emploie. Et la foire connaîtra en 2015 déjà une première évolution, 2016 sera certainement l'évolution la plus sensible et la plus manifeste de cette révolution que je souhaite, et elle est absolument nécessaire parce que si on veut que la foire demeure, il faut qu'elle change profondément et c'est ce à quoi on s'emploie.

Alain BAUDIN

Le Maire vient de dire l'esprit qui nous anime pour faire en sorte que cette grande manifestation puisse en tous les cas perdurer, avec des évolutions. Il est vrai que ce déficit s'accroît en grande partie parce qu'il y a eu une baisse, non pas de la fréquentation des visiteurs parce que ce n'est pas celle-ci qui impacte le plus les pertes ou les déséquilibres en tous les cas, mais plutôt une défection d'exposants.

Je crois que vous avez raison Monsieur PIVETEAU, de dire que dans cette approche-là, il faut aussi que les acteurs économiques donnent des signes et participent. C'est la raison pour laquelle nous avons repris langue avec tous ces acteurs pour essayer d'inverser cette tendance, et je pense honnêtement que ce n'est pas un concept désuet ou vieillissant, c'est un concept qu'il faut rénover c'est sûr, mais qui permettra encore, je l'espère, à de nombreux Niortais et Niortaises de venir dans une belle manifestation.

Je ne veux pas dire qu'elle a été laissée un peu à l'abandon, mais je crois qu'elle n'avait pas, depuis 6 ans en tous les cas, tous les ingrédients pour faire en sorte que tout le monde participe à ce rendez-vous annuel. Je m'explique.

RETOUR SOMMAIRE

Le fait d'abandonner les spectacles, par exemple, qui étaient des spectacles populaires, a été de nature à faire perdre des visiteurs, du coup, à entrer dans une spirale où les visiteurs venant moins, les exposants disent que ce n'est plus la peine, on ne va plus venir à la foire de Niort etc., puisque les gens venaient parce qu'ils y trouvaient un intérêt, et cette spirale descendante, eh bien nous essayons aujourd'hui de la stopper et de repartir sur une autre base.

Je crois que le frémissement de cette année, en terme de fréquentation, a été là pour le prouver. Par contre, ça n'a pas eu d'incidence sur les équilibres financiers dans la mesure où ce sont les exposants qui n'étaient pas là en nombre suffisant. Donc on espère inverser la vapeur, et pourquoi pas, demain, envisager effectivement l'échelle communautaire sur cette manifestation, ce n'est pas quelque chose qu'il faut exclure, mais il faut vraiment qu'elle s'inscrive dans une démarche où tout le monde retrouvera ses petits. Et je pense que cette foire de Niort avait un lustre et en aura un à nouveau dans les prochaines années.

Nathalie SEGUIN

Je pense que le débat n'est pas celui de savoir si on arrête la foire expo ou si on la poursuit, le débat n'est pas du tout là, d'ailleurs ce n'est pas la première fois que le front de gauche s'exprime sur ce sujet là. Il y a quelques mois déjà on faisait part à la population des propositions que l'on formulait par rapport à la foire expo.

C'est un évènement populaire, oui, qui correspond à un public qui aime cet évènement, donc là-dessus pas de souci. Donc ce n'est pas la question de on arrête ou on continue. La question qui se pose et qu'on doit trancher, c'est la question de son financement et des personnes habilitées, légitimes à financer cette foire exposition. Comme l'a dit tout à l'heure Alain PIVETEAU, la Ville n'a pas la compétence et ça reste un évènement commercial.

Et puis encore une fois quand même Monsieur BALOGE, je le redis, vous nous proposez une motion, vous dites qu'il n'y a plus d'argent dans les caisses, et là vous ne profitez pas de cette occasion justement pour prendre l'argent là où il est. Donc vous faites des choix, mais si, puisque c'est une subvention d'équilibre, donc il est là l'argent. Donc vous avez la possibilité de le prendre là, l'argent, et de faire financer par des acteurs légitimes la foire exposition de Niort. Quant au redéploiement du personnel, un service RH sait très bien faire, ça ce n'est pas un souci.

Monsieur le Maire

Une cellule de reclassement, c'est votre proposition.

RETOUR SOMMAIRE**Nathalie SEGUIN**

Non, dans la fonction publique Monsieur BALOGE, on ne licencie pas, et ça c'est une très bonne chose. Ensuite, juste un petit clin d'œil, quand vous voulez arrêter brutalement des dossiers, vous savez le faire. Teciverdi, le TCSP, la Vallée Guyot, vous n'êtes pas à un dossier près.

Monsieur le Maire

J'ai l'esprit de décision, je vous l'accorde, et je saurai les prendre et en prendre d'autres autant que besoin. Pour Teciverdi vous n'aurez pas manqué de voir que l'édition avait eu lieu, donc elle n'a pas été arrêtée, et que nous travaillons à son évolution dans un périmètre élargi.

Maintenant, je retiens en effet la question du financement, j'y suis sensible, parce que c'est aussi un des points qu'Alain PIVETEAU avait souligné, le financement de la foire n'a pas nécessairement à être du fait de la Ville, et j'entends bien que ce n'est pas de la compétence directe de la Ville, c'est un sujet où j'espère peut-être avoir plus de réussite que d'autres avant moi, si cela était tenté, parce que je ne suis pas sûr que l'évolution de la compétence foire ou la prise en charge de la foire par d'autres collectivités qui ont notamment cette compétence, ou par d'autres partenaires, était véritablement engagée.

Amaury BREUILLE

Monsieur le Maire, selon les sujets, comme ça vous arrange, vous êtes un homme qui a l'esprit de décision, vous n'êtes pas l'homme à appuyer sur le bouton stop, mais c'est quand même un petit peu à géométrie variable.

La foire c'est un sujet difficile parce que ça mixte deux aspects. Un aspect un peu, on va dire, folklore local, auquel les Niortais sont attachés, et puis un événement économique. Et c'est vrai, mes collègues l'ont dit, ça pose une question d'intérêt général sur le fait que la puissance publique, la Ville, le porte, surtout à la hauteur de ce que représente la subvention d'équilibre de cette année.

Sur l'aspect strictement économique, ça pose quand même la question de : Est-ce que c'est le bon outil économique, aujourd'hui ? On est quand même dans un contexte économique dans lequel les entreprises font évoluer très rapidement leurs modèles commerciaux, où on a un e-commerce qui se développe à deux chiffres chaque année et où il y a des tournants à prendre, et on peut très bien reconnaître au regard de l'histoire, que la foire expo était une idée géniale en 1930 et qu'elle ne l'est plus forcément aujourd'hui. Et ça renvoie aussi à la question qu'on pose de l'intérêt général et du financement public. Pourquoi ?

RETOUR SOMMAIRE

Parce que tant que la Ville injecte 500 000 € dans cet évènement, il est évident que cet évènement continuera, si on donne à ceux qui sont, je partage l'avis de mes collègues, légitimes à le porter, c'est-à-dire aux acteurs économiques quels qu'ils soient, la responsabilité de cette décision, et bien je pense que eux le feront en fonction de la pertinence ou pas du modèle économique, donc finalement on est peut-être en train de maintenir un certain nombre d'entreprises dans un modèle économique qui n'est plus celui d'aujourd'hui, et ça franchement, pour un territoire c'est absolument l'inverse du développement économique. Donc ça nous coûte très cher et je ne suis pas sûr que ça pousse dans le bon sens.

Simon LAPLACE

Je vais poursuivre avec le ton doux et modéré qui plaît à Madame SEGUIN, et républicain bien évidemment. J'envie Madame SEGUIN de vivre dans un monde merveilleux où il y a des intérêts particuliers d'un côté, l'intérêt général de l'autre, où on prend l'argent à gauche pour donner à droite, où on tape sur les méchants pour nourrir les gentils. C'était un peu la logique du TCSP, sauf que si vous prenez aux entreprises, que les entreprises ne peuvent pas vendre, elles ne peuvent pas faire leur travail pour la croissance, pour la création de richesse et pour l'emploi dans la Ville.

Nous sommes ici, avec la foire expo, face à un problème compliqué, on a eu une baisse de fréquentation, un retrait des exposants dans les années qui ont précédées, sans que ça soulève beaucoup d'effrois, d'efforts et de résolutions de la part de la majorité de l'époque. C'est un défi important, exaltant, on a commencé à le relever, on a assisté cette année à une stabilisation de la fréquentation comme le disaient Monsieur le Maire et Alain BAUDIN, c'est un effort à poursuivre. On ne relève pas un tel défi en 6 mois. Il va sans doute encore falloir plusieurs années pour rétablir une situation acceptable.

Alors il y a le problème qui se pose, c'est le financement bien sûr, la CAN peut peut-être participer, c'est un problème à envisager en temps et en heure, sans esprit partisan, il faut banaliser la foire expo évidemment, si vous avez des idées Monsieur BREUILLE nous sommes preneur, toujours dans l'esprit d'ouverture et de construction. Je pense que c'est important, encore une fois, je pense que c'est un problème à résoudre, un esprit ardent, un esprit constructif, mais surtout sans idéologie et sans parti pris à priori.

RETOUR SOMMAIRE**Elodie TRUONG**

Je trouve qu'il y a lieu de s'interroger sur la cohérence de votre politique en matière d'accès aux loisirs, parce que lors de notre dernier Conseil municipal, vous nous avez expliqué que l'équipe précédente avait mal géré et mal équilibré le budget de Teciverdi, notamment en ne levant pas de recette sur cette manifestation. Donc d'un côté vous transformez un évènement culturel de compétence communale en un évènement communautaire avec un accès peut-être payant, et de l'autre côté vous maintenez un évènement commercial à rayonnement régional et national, puisque vous nous le soulignez dans cette délibération, et vous voulez maintenir cet évènement dans le giron communal à raison d'une subvention pour garantir son tarif bas. Moi je trouve ça tout à fait paradoxal, mais cela dit, je me dis que si vous trouvez une recette miracle pour maintenir cet évènement et ceci sans gréver les budgets de la Ville et de la culture j'en serais tout à fait contente.

Jérôme BALOGÉ

Je vous remercie de cet espoir. Je n'ai pas dit, je crois que, j'aspirais à ce qu'un festival soit payant en l'occurrence, ni d'avantage que la foire, j'ai même entrevu la possibilité qui était proposée par Alain PIVETEAU comme par Nathalie SEGUIN, que la foire évolue dans ses partenariats, c'est en effet quelque chose qui serait tout à fait souhaitable, je regrette que cela n'ait pas été fait avant, c'est une compétence économique, c'est une question d'attractivité du territoire, on peut légitimement se poser la question quant à la répartition des compétences entre collectivités. C'est une question et c'est un sujet, et à l'heure du schéma de mutualisation, je ne doute pas que vous saurez me soutenir si nous arrivons à évoluer dans ce sens et je vous en saurais gré, pour l'intérêt de la Ville et de notre territoire.

Marc THEBAULT

Pour reprendre la formule de cohérence de la politique, moi j'observe que l'analyse que vous faites sur la situation économique de la foire aujourd'hui est juste, mais c'est juste une analyse, vous n'avez jamais franchi le pas de prendre les décisions qui s'imposaient, et vous avez quand même été aux affaires pendant 6 ans, et maintenant vous êtes en train de nous faire les reproches de ce que vous n'avez pas fait. C'est quand même incroyable, parce qu'aujourd'hui nous sommes bien dans un bilan, nous ne sommes pas dans une politique nouvelle, donc assumez un peu vos errements du passé, et pensez à toutes les problématiques induites avec les équipements qui

[RETOUR SOMMAIRE](#)

existent et les personnels, et puis enfin, opposer culturel et économique ça ne me paraît pas forcément pertinent aujourd'hui.

Dominique DESQUINS

Je crains qu'on n'ait quand même quelques désillusions en pensant transférer l'activité de la foire à la Communauté, pour une raison relativement simple, c'est qu'aujourd'hui il me semble assez facile de constater qu'il y a une petite confusion entre, d'une part la ressource qui est le parc de Noron et d'autre part l'activité qui est la foire exposition. Je pense que la foire exposition est plus que chargée d'un certain nombre d'éléments qui sont ceux de Noron.

Donc il faut peut-être étudier un tout petit peu plus loin pour prendre ce type de décision.

Amaury BREUILLE

Je répondais en fait à votre interpellation, Monsieur le Maire, puisque vous avez dit hors micro : « Que ne l'avez-vous fait ? » Et Marc THEBAULT a renchéri là-dessus. Moi je vais vous dire la conception que j'ai de la politique, c'est qu'il ne s'agit pas de se lever un matin en disant qu'on appuie, ou on n'appuie pas, sur un bouton stop.

Donc qu'est ce qu'on a fait très simplement ? C'est qu'on a proposé, nous, dans la campagne municipale, on a proposé aux électeurs, au suffrage, cette idée, très clairement, d'arrêter de financer la foire exposition, et nous avons perdu, je vous remercie, si je peux terminer mon intervention, merci mes chers collègues, oui nous avons perdu parce qu'en face nous avons des gens comme vous, qui n'hésitaient pas à tenir la proposition démagogique de dire « Oui la foire exposition, bien sûr la foire exposition », parce qu'évidemment, c'est ce que je disais tout à l'heure, la foire exposition a une double nature et elle est un évènement folklorique et historique auxquels les Niortais sont attachés. Donc c'est difficile de faire des propositions comme ça, et c'est difficile de les faire dans une campagne électorale, et il faut un petit peu de courage pour le faire.

Je constate aujourd'hui que votre position sur la foire commence à évoluer un peu, tant mieux si vous ne vous enfermez pas dans les promesses démagogiques que vous avez faites pendant la campagne.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014**

Délibération n° D-2014-419

Direction des Finances**FOIRE EXPOSITION - SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE AU BUDGET ANNEXE**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-1 et L.2224-2 ;

Vu la délibération n°D2014-201 du 18 avril 2014 modifiant la délibération n°D2013-619 du 14 octobre 2013 (délibération fixant les tarifs de la foire exposition pour l'année 2014) ;

Dans le cadre de l'équilibre du budget annexe Foire Exposition, au titre de l'exercice 2014, une subvention exceptionnelle d'un montant de 507 248,84 euros a été inscrite dans les crédits ouverts.

Toutefois, l'attribution de cette subvention doit faire l'objet d'une délibération spécifique du Conseil municipal.

Cette subvention est fixée au niveau strictement nécessaire afin de maintenir un niveau tarifaire demeurant dans la moyenne des tarifs régionaux des événements équivalents.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- attribuer une subvention exceptionnelle au budget annexe Foire Exposition d'un montant de 507 248,84 euros au titre de l'exercice 2014.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	8
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain GRIPPON

Nous venons de discuter de cette subvention pendant déjà quelques minutes sinon davantage. Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir attribuer une subvention au budget annexe Foire Exposition d'un montant de 507 248 € au titre de l'exercice 2014.

Monsieur le Maire

Je précise que la délibération a été modifiée dans son attendu et déposée sur table, pour être plus conforme à la réalité des chiffres.

Direction Ressources Humaines**MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

POLE VIE DE LA CITE**Direction de l'éducation****Ouverture de poste**

- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe TNC 90 %
- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe TNC 86 %
- 1 poste d'attaché

Fermeture de poste

- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe TNC 90%

POLE RESSOURCES**Direction des systèmes d'information****Ouverture de poste**

- 1 poste d'attaché

Direction Commande publique et Logistique**Ouverture de poste**

- 1 poste d'assistant de conservation

POLE CADRE DE VIE AMENAGEMENT URBAIN**Direction des espaces publics****Ouverture de poste**

- 1 poste de technicien principal 2^{ème} classe
- 1 poste de technicien
- 7 postes d'agent de maitrise

Direction Patrimoine Bâti**Ouverture de poste**

- 1 poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe

Direction Gestion Urbaine Réglementaire**Ouverture de poste**

- 1 poste d'agent de maitrise

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à jour du tableau des effectifs tel que définie ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014**

Délibération n° D-2014-421

Direction de la Commande Publique et Logistique**ACCORD-CADRE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MUNICIPAUX - LOT 12 - HUILES ET GRAISSES ALIMENTAIRES - AVENANT DE TRANSFERT**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le 16 février 2012, l'accord-cadre de collecte et traitement des déchets municipaux « Huiles et graisses alimentaires » a été notifié à la société SOLEVAL OUEST, dont le siège social est situé 72, avenue Olivier Messiaen, 72000 LE MANS.

Cette activité de collecte et traitement des huiles et graisses alimentaires a été cédée à OLEOVIA COLLECTE, située rue Van Cauwenberghe, ZI Petite Synthe, 59640 Dunkerque, dont le numéro SIRET est le 803 104 975, et dont l'activité a débuté le 1^{er} juillet 2014.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant de transfert du contrat d'accord-cadre de collecte et traitement des déchets municipaux lot 12 « Huiles et graisses alimentaires » ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Direction Animation de la Cité**DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'INITIATIVE
DES JEUNES - CONVENTION MULTIPARTENARIALE
PROJET JEUNES 79**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le dispositif départemental d'aide à l'initiative des jeunes intitulé PROJET JEUNES 79 s'adresse à tous les jeunes âgés de 11 ans révolus à 30 ans inclus, résidant dans le département des Deux-Sèvres.

Ce dispositif a pour vocation d'accompagner des porteurs de projets dans une démarche de projet dont ils sont les initiateurs et les animateurs ; il comprend un accompagnement méthodologique et une aide financière pour que les jeunes soient en mesure de mener à bien une action de leur choix et dont ils maîtrisent les différentes phases.

L'objectif final de PROJET JEUNES 79 est de favoriser la démarche de la prise de responsabilités et du montage de projet et de valoriser la capacité des jeunes à agir de leur propre initiative.

Afin de favoriser le soutien aux initiatives et à l'engagement des jeunes niortais, il est proposé que la Ville de Niort apporte une aide financière de 920 euros au dispositif au titre de l'année 2014.

Conformément à la convention, la contribution de la Ville de Niort est allouée à la Ligue de l'Enseignement des Deux-Sèvres, chargée de la gestion financière du dispositif.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention multipartenariale du dispositif départemental d'aide à l'initiative des jeunes intitulé PROJET JEUNES 79 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser la subvention d'un montant de 920 euros à la Ligue de l'Enseignement des Deux-Sèvres.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

Direction Animation de la Cité**DISPOSITIF APPEL À PROJETS EN DIRECTION DE
LA JEUNESSE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

La Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs ;
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, évènement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive ; voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Dans ce contexte, il vous est proposé que la Ville de Niort apporte son soutien financier et/ou logistique aux associations suivantes:

- Centre Socioculturel Grand Nord pour le stage Web radio
- Centre Socioculturel de Part et d'Autre pour l'action résidence artistique Camel ARIQUI sur le quartier du Clou Bouchet et le projet sécurité routière
- Centre Socioculturel de Sainte-Pezenne pour 3 stages : théâtre, guitare et vidéo
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat : organisation de la soirée de l'excellence 2014 à destination des jeunes qui ont fait le choix de s'investir et de réussir une carrière professionnelle dans l'artisanat.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

CSC Grand Nord pour le stage Web radio	500 €
CSC de Part et d'Autre pour la résidence artistique Camel ARIQUI et le projet sécurité routière	2 500 €
CSC Sainte-Pezenne pour 3 stages culturels	1 950 €

[RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser une subvention de 2 000 € à la chambre de Métiers et de l'Artisanat pour l'organisation de la soirée de l'excellence 2014.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014**

Délibération n° D-2014-424

**Parc des Expositions et Foire
Exposition****FOIRE EXPOSITION 2015 - RÈGLEMENT SPÉCIAL**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le règlement spécial fixe les conditions de participation des exposants à la 87^{ème} Foireexpo de Niort :

- les dispositions générales ;
- les conditions d'admission ;
- les conditions d'attribution des emplacements et de paiement ;
- les modalités d'occupation des emplacements et d'aménagement des stands ;
- le respect des réglementations relatives à :
 - l'affichage des prix
 - l'hygiène
 - la sécurité
 - la publicité
 - le gardiennage
 - le démontage

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le règlement spécial de la 87^{ème} Foireexpo, annexé à la présente délibération.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	8
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

RETOUR SOMMAIRE**Alain BAUDIN**

Alors on revient à la foire exposition 2015 par rapport au règlement intérieur, je tiens à préciser que nous l'avons aussi étudié en Commission, toutes les sensibilités de cette équipe municipale n'étaient pas représentées c'est bien dommage, parce que ça aurait permis de débattre aussi dans ces Commissions.

Dans le règlement intérieur par contre, il y a une petite erreur que je tiens à préciser, ce sont les dates de la prochaine foire qui aura lieu du 2 au 10 mai inclus, pour faire 9 jours.

Donc il vous est demandé d'approuver ce règlement.

Alain PIVETEAU

Je rappelle, je re-signifie notre opposition non pas au principe de la foire, mais à la façon dont il se reconduit d'année en année et qui n'est pas modifié ici, donc nous voterons contre, ce qui me permet de rappeler que l'enjeu budgétaire pour les Niortais n'est pas de 500 000 € on ne parlait que de la subvention d'équilibre à laquelle il faudra ajouter bien sûr les moyens humains qui sont octroyés à la foire exposition et puis l'ensemble des exonérations qui vont avec la foire expo.

Donc le montant est beaucoup plus important que 500 000 € D'où l'importance du débat qu'on mène entre nous pour que le modèle sorte par le haut. Ce qui n'est pas le cas pour l'instant avec la proposition qui est faite.

Monsieur le Maire

Vous savez, on ne manœuvre pas les paquebots comme ça.

Alain BAUDIN

Cette délibération nous permet d'avoir maintenant un règlement intérieur et qui prend aussi en considération une section attractive, l'aire libre pour manifestation et tout ça.

Bon, nous ne me l'aviez pas demandé, mais, ça va dans cette évolution là.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014**

Délibération n° D-2014-425

**Parc des Expositions et Foire
Exposition****GRATUITÉ EXCEPTIONNELLE DU CENTRE DE
RENCONTRE ET DE COMMUNICATION AU PROFIT
DE L'ANJCA**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Centre de Rencontre et de Communication est régulièrement utilisé par les associations Niortaises afin d'organiser des manifestations.

Par délibération, le Conseil municipal du 20 décembre 2013 a posé les principes tarifaires pour l'accès des associations à ces équipements.

Le Salon des Couleurs 2014, organisé par l'ANJCA, au Centre de Rencontre et de Communication s'est déroulé les 3, 4 et 5 octobre 2014.

Considérant l'intérêt de la manifestation, particulièrement appréciée par les exposants amateurs et les visiteurs, il est proposé d'accorder à titre exceptionnel la gratuité d'usage du Centre de Rencontre et de Communication.

Cette aide est estimée au coût locatif global (matériel compris) à 7 017,24 € HT soit 8 633,04 € TTC (dont 212,36 € TTC de main d'œuvre).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder la gratuité d'usage du Centre de Rencontre et de Communication à l'ANJCA pour le Salon des Couleurs 2014 qui s'est déroulé du 3 au 5 octobre ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014**

Délibération n° D-2014-426

Direction Animation de la Cité**SUBVENTION - MANIFESTATION EXCEPTIONNELLE
-
STADE NIORTAIS ATHLÉTISME**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le 26 octobre prochain, l'association sportive Stade Niortais Athlétisme organise des Championnats nationaux Interclubs, promotion moins de 23 ans, au stade René Gaillard.

Il vous est proposé d'accorder à cette association une subvention d'un montant de 2 500 euros.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser à l'association Stade Niortais Athlétisme une subvention de 2 500 euros pour l'organisation de la manifestation qui se déroulera le 26 octobre 2014.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014**

Délibération n° D-2014-427

Direction Animation de la Cité**SUBVENTION - MANIFESTATION - JUDO CLUB
NIORTAIS**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

L'association Judo Club Niortais organise le 20ème tournoi international de judo, le 11 octobre 2014 à la salle omnisports, rue Barra à Niort.

Il vous est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 4 000 €, au titre de cette manifestation.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'association Judo Club Niortais ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser à cette association la subvention afférente d'un montant de 4 000 €

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014**

Délibération n° D-2014-428

Direction Animation de la Cité**SUBVENTION - PROJET SPÉCIFIQUE - LIGUE DES
SPORTS DE GLACE**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Suite au rapprochement des deux sports de glace, la Ligue Poitou-Charentes des Sports de Glace et Niortglace ont envisagé en lien avec le Lycée de la Venise Verte et le Collège Jean Zay la création d'une section sportive de patinage pour permettre à une vingtaine de patineurs un entraînement hebdomadaire de 4 heures.

Il vous est proposé d'accorder, à titre exceptionnel, une subvention d'un montant de 1 500 € à la Ligue des Sports de Glace pour la création de cette nouvelle section.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser à la Ligue Poitou-Charentes des Sports de Glace la subvention d'un montant de 1 500 €.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014**

Délibération n° D-2014-429

Direction Animation de la Cité**SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT
DANS LE DOMAINE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE
-
LES AMIS DES OISEAUX DES DEUX-SÈVRES**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre du soutien de la Ville de Niort aux associations oeuvrant dans le domaine de la diversité biologique, il vous est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 euros à l'association Les Amis des Oiseaux des Deux-Sèvres pour l'organisation de son 41ème salon des oiseaux qui se déroulera du 4 au 9 novembre 2014 au Parc des Expositions de Noron.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser à l'association Les Amis des Oiseaux des Deux-Sèvres, la subvention d'un montant de 1 000 euros.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014**

Délibération n° D-2014-430

Direction Animation de la Cité**SUBVENTION - EDUCATION POPULAIRE - SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL DES ORTHOPHONISTES DES
DEUX-SÈVRES**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La commission prévention du syndicat départemental des Orthophonistes des Deux-Sèvres organise une action de prévention « un bébé, un livre » qui aura lieu en novembre prochain au sein de l'hôpital de Niort et de la clinique Inkermann.

Cette journée a pour objectifs de lutter contre les troubles du langage oral ainsi que l'illétrisme en informant les nouveaux parents et en les sensibilisant aux relations précoces parents-enfant.

Il vous est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 200 €, au titre de cette action.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser la subvention d'un montant de 200 €.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Jacqueline LEFEBVRE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014**

Délibération n° D-2014-434

Direction du Secrétariat Général**REPRÉSENTATION DANS LES ORGANISMES
EXTÉRIEURS - CONSEILS DE QUARTIER**

Monsieur Romain DUPEYROU, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L.2143-1, L.2122-2-1 et L.2122-18-1 du code général des collectivités territoriales :

Vu la délibération du 11 mars 2002 par laquelle 9 conseils de quartier ont été constitués ;

Il vous est proposé de reconduire les 9 conseils de quartier, chacun étant composé de conseillers municipaux après désignation du Conseil municipal sur proposition du Maire, et des autres membres pouvant être toute personne volontaire résidant ou travaillant dans le quartier et âgée de 16 ans minimum.

Toute association du quartier peut être représentée au sein du conseil par un membre.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- reconduire les 9 conseils de quartier dans leur périmètre géographique ;
- désigner les conseillers municipaux dont un conseiller co-président du quartier.

Il a été procédé à cette désignation sans vote ainsi que le permet l'article L. 121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une seule liste ayant été déposée et il en a été donné lecture par le Maire.

Les Conseillers municipaux dont un conseiller co-président du quartier ont été désignés conformément à la liste jointe en annexe.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Anne-Lydie HOLTZ

RETOUR SOMMAIRE**Romain DUPEYROUX**

Une délibération vous proposant de reconduire les 9 conseils de quartier dans leur périmètre géographique, et de désigner les conseillers municipaux dont un conseiller co-président de quartier, conformément au tableau annexé.

Monsieur le Maire

Je précise que tous les élus qui l'ont souhaité participent à des conseils de quartier, que parmi tous les élus de chaque quartier, est présent un membre de l'opposition, que pour tous les quartiers, à une exception près, l'ensemble des demandes d'affectation dans un quartier ont été honorées, après il est question du surnombre, mais nous sommes toujours en attente des choix des élus du Front de Gauche, il reste des propositions mais nous n'avons pas eu de réponse aux sollicitations.

Pour le quartier de Saint-Liguair : il s'agit de Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Marc THEBAULT, Fabrice DESCAMPS, Luc DELAGARDE. Il est proposé que le Front de Gauche nomme une personne s'ils le souhaitent. Vous nous direz.

Quartier Grand Nord : Carole BRUNETEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rose-Marie NIETO, Dominique SIX et Jean-Romée CHARBONNEAU.

Quartier de Sainte-Pezenne : Elmano MARTINS, Dominique JEUFFRAULT, Florent SIMMONET, Michel PAILLEY et Alain PIVETEAU.

Quartier de Saint-Florent : Agnès JARRY, Jacques ARTHUR, Eric PERSAIS et Amaury BREUILLE.

Quartier de Souché : Marie-Paule MILLASSEAU, Yamina BOUDAHMANI, Sébastien PARTHENAY, Alain GRIPPON, et Christophe POIRIER.

Quartier de Goise / Champommier / Champclairot : Christine HYPEAU, Simon LAPLACE, Elisabeth BEAUVAIS, Yvonne VACKER et il est proposé au Front de Gauche éventuellement de proposer un nom si vous le souhaitez.

Quartier Tour Chabot / Gavacherie : Valérie BELY-VOLLAND, Alain BAUDIN, Jacqueline LEFEBVRE et Pascal DUFORESTEL.

Quartier du Centre-ville : Romain DUPEYROUX, Jeanine BARBOTIN, Catherine REYSSAT, Christelle CHASSAGNE et Elodie TRUONG.

Quartier du Clou Bouchet : Guillaume JUIN, Marie-Chantal GARENNE, Anne-Lydie HOLTZ et Josiane METAYER.

Voilà les propositions qui sont faites. Je crois qu'elles sont conformes à celles qui nous ont été remontées des groupes d'oppositions élus minoritaires.

RETOUR SOMMAIRE

Pour ce qui est de Madame SEGUIN et de Madame GODEAU ?

Nathalie SEGUIN

Je voulais vous dire que je n'avais eu l'information que vendredi dernier et ce, grâce à mon collègue Alain PIVETEAU, parce que les mails qui étaient envoyés par Séverine VACHON n'arrivaient pas à la bonne adresse. Donc je n'ai pas eu le temps de travailler sur la question mais je retiens que vous nous faites une proposition qui est celle de Champclairot / Goise. C'est ça ?

Monsieur le Maire

Goise / Champommier / Champclairot et Saint-Liguairé.

Nathalie SEGUIN

Je vais me positionner sur Goise / Champommier / Champclairot.

Monsieur le Maire

Donc Nathalie SEGUIN. Madame GODEAU ? Saint-Liguairé est un beau quartier.

Isabelle GODEAU

Justement, je suis habituée aux quartiers populaires. Excusez-moi, mais je ne connais pas assez.

Nathalie SEGUIN

Isabelle souhaitait se positionner sur le quartier du Clou Bouchet.

Monsieur le Maire

C'est le problème d'arriver.....

Nathalie SEGUIN

Oui, mais Monsieur BALOGÉ, les mails ne sont pas arrivés en temps et en heure !

Monsieur le Maire

Pour ce qui est de Madame GODEAU, ça échappe au mail. On n'a reçu une lettre que vendredi et on a fait le nécessaire aussi rapidement que possible auprès de la Préfecture.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Nathalie SEGUIN

Mais vous savez que la vie est faite d'imprévis !

Monsieur le Maire

Vous ne manquerez pas de redonner votre mail correct à notre cabinet et au secrétariat du Maire pour qu'on puisse vous l'adresser dorénavant à la bonne adresse.

Quant à Madame GODEAU, je vous propose Saint-Liguairé si vous le souhaitez, ou pas. C'est un très beau quartier qui est aussi populaire. Amaury BREUILLE, la proposition qu'on a retenue devait être la vôtre, normalement.

Amaury BREUILLE

Moi je n'ai aucun problème, je pose la question : Est-ce que parmi les collègues qui siègent au Clou Bouchet, on accueille une nouvelle collègue, est-ce que l'un d'eux, si ça ne le dérange pas, serait prêt à permuter ? Peut-être qu'il y a des gens pour qui c'est relativement indifférent d'être dans tel ou tel quartier. Si ce n'est pas le cas, tant pis.

Monsieur le Maire

Madame METAYER ? Je ne sais pas, Madame METAYER souhaite rester au Clou Bouchet. Bon, on vous compte à Saint-Liguairé ou pas ?

Isabelle GODEAU

Non.

Monsieur le Maire

Qui y a-t-il Madame TRUONG ? Vous voulez changer avec Saint-Liguairé ?

Elodie TRUONG

Non, non, pas du tout, j'avais une petite remarque avant qu'on passe au vote. Je voudrais simplement dire que nous voterons cette délibération parce que nous avons à cœur que le travail se remette en place dans les quartiers avec les Niortais, mais c'est juste un petit peu frustrant de voter la mise en place de ces quartiers sans savoir quelles évolutions vous allez proposer lors de la réunion du 16 octobre prochain.

RETOUR SOMMAIRE**Monsieur le Maire**

Que de suspense ce soir ! Rendez-vous le 16, c'est très bientôt, c'est jeudi, donc vous saurez tout, j'imagine que saurez vous libérer pour participer à ce grand moment, et je préciserai ma politique pour les quartiers.

Isabelle GODEAU

A propos de la réunion du 16, je me posais la question : « Pourquoi la CCI ? »

Je trouvais ça un petit peu étonnant, c'est tout.

Monsieur le Maire

Je vais vous répondre, c'est simple, il ne faut pas chercher midi à 14 heures. Pourquoi la CCI ? Eh bien parce que, comme vous pouvez le savoir, il y a une exposition au Salon d'Honneur, moi qui souhaitais réunir les quartiers dans le Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville, ce n'est d'ailleurs pas l'habitude, mais je pensais que c'était symboliquement important.

Il y a une exposition sur la guerre 14-18 qui est tout à fait importante, intéressante et plus que respectable pour la mémoire des gens de chez nous qui étaient aussi de nos quartiers, et on a fait un horaire qui n'est pas un horaire du samedi matin pour permettre aussi à d'autres personnes de pouvoir venir, plutôt qu'un horaire de semaine en fin de journée, et puis le Moulin du Roc était également indisponible.

Nous n'avons pas voulu faire trop de frais, la CCI nous a fait la meilleure offre et en plus la CCI c'est aussi le commerce de quartier, et après tout c'est un acteur du territoire, donc je pense que ce n'est pas ce qu'il y a de plus hétérodoxe en la matière, et ça a le mérite d'être relativement accessible.

Donc c'est à la CCI où nous avons un amphithéâtre assez grand pour réunir les personnes.

Simon LAPLACE

Juste pour dire que la vie est pleine d'imprévus, mais du coup je suis très content de me retrouver avec Madame SEGUIN au conseil de quartier de Goise / Champclairot.

Monsieur le Maire

Délibération importante puisqu'elle vous confirme au moins une chose, c'est qu'on reste sur les périmètres géographiques des 9 quartiers, comme vous avez pu le découvrir aussi en donnant la liste.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014**

Délibération n° D-2014-431

Direction Animation de la Cité**SUBVENTION - MANIFESTATION - CERCLE
GÉNÉALOGIQUE DES DEUX-SÈVRES**

Monsieur Jacques ARTHUR, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Cercle généalogique des Deux-Sèvres organise à Niort une rencontre généalogique regroupant les cercles et associations généalogiques du grand ouest, des écrivains régionaux, des maisons informatiques spécialisées et des associations ayant un lien avec l'histoire ou la culture traditionnelle.

Ce salon se déroule les 11 et 12 octobre 2014 au Dôme de Noron à Niort.

Le thème de ces journées est le centenaire de la première guerre mondiale.

Il vous est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 1 000 euros.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à verser au Cercle généalogique des Deux-Sèvres la subvention afférente d'un montant de 1 000 euros.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Jacques ARTHUR

Le Cercle généalogique des Deux-Sèvres a organisé à Niort un salon au Dôme de Noron, le thème de ces journées était le centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale. Il vous est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 1 000 €

Monsieur le Maire

Merci. C'est un évènement important que j'ai eu le plaisir de clôturer, qui a réuni beaucoup de monde de toute la région Vendée - Poitou-Charentes, donc une Vendée qui a au moins un sens généalogique et géographique pour le coup, et qui ne se réunit pas tous les ans, loin s'en faut, parce que ça faisait 5 ans m'ont-ils dit qu'il n'y avait pas eu de réunion, l'an prochain ce sera le congrès national qui se réunira à Poitiers.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014**

Délibération n° D-2014-432

Direction Animation de la Cité**SUBVENTION POUR PROJET SPÉCIFIQUE - CLIC DU BASSIN DE VIE NIORTAIS**

Madame Yamina BOUDAHMANI, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'association pour l'Action Gérontologique du Bassin de Vie Niortais organise une conférence portant sur « les bienfaits de l'activité physique des séniors sur la santé » en novembre prochain à l'Acclameur.

Il vous est proposé, au titre de cette manifestation, d'accorder une subvention de 800 €

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'Association pour l'Action Gérontologique du Bassin de Vie Niortais ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à cette association la subvention afférente, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	0

Madame Agnès JARRY, Présidente du CLIC, n'ayant participé ni au débat ni au vote.

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Yamina BOUDAHMANI

Il s'agit d'une demande de subvention du Centre Local d'Information et de Coordination du Bassin de Vie Niortais (CLIC). Cette subvention est de l'ordre de 800 €. Le CLIC souhaite organiser en novembre prochain, le 18 novembre exactement, une conférence à l'Acclameur portant sur les bienfaits de l'activité physique des seniors sur la santé.

C'est pourquoi il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention entre la Ville de Niort et l'Association pour l'Action Gériatrique du Bassin de Vie Niortais, autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à cette association la subvention afférente, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

Agnès JARRY

En tant que présidente du CLIC, je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur le Maire

Merci de cette précision.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014**

Délibération n° D-2014-433

Direction Animation de la Cité**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - UNION
RÉGIONALE DES CENTRES D'INFORMATION SUR
LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (UR
CIDFF)**

Madame Yvonne VACKER, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Au titre de l'année 2014, il est proposé d'allouer à l'Union régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (UR CIDFF) affiliée à Niort Associations (pôle Diversité), une subvention annuelle de fonctionnement de 1 000 euros.

Le calcul de cette subvention s'appuie sur des critères communs tels que :

- la prise en compte de tous les publics ;
- l'implication dans la Ville et le lien social ;
- le respect du cadre de vie et de l'environnement.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros à l'association UR CIDFF.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Jacqueline LEFEBVRE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Yvonne VACKER

Il est proposé d'allouer à l'Union Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (UR CIDFF) affiliée à Niort Associations (pôle diversité), une subvention annuelle de fonctionnement de 1 000 € Le calcul de cette subvention s'appuie sur des critères communs tels que la prise en compte de tous les publics, l'implication dans la Ville, le lien social et le respect de vie et de l'environnement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1 000 € à l'association UR CIDFF.

Elisabeth BEAUVAIS

Je n'ai pas voulu répondre à Nathalie SEGUIN, mais je trouve que le mélange à propos des caméras de surveillance, avec les violences intra familiales, était de très mauvais goût et qu'heureusement que cette délibération a été dissociée de vos propos. Parce que franchement, mêler pour la vidéosurveillance les violences intra familiales qui malheureusement se passent souvent en confidentiel, heureusement que ce n'est pas sur la voie publique.

Monsieur le Maire

Merci Elisabeth BEAUVAIS. Précision, dans un même registre nous nous intéresserons aussi aux questions de maltraitance et aux droits des enfants avec l'hôpital. C'est un sujet qui nous tient à cœur.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014

Délibération n° D-2014-435

**Direction de Projet de Rénovation
Urbaine et Sociale****PRUS - AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU
QUARTIER DU CLOU BOUCHET - MARCHÉ DE
MAÎTRISE D'ŒUVRE OPÉRATIONS A2, A4, A6,
A9,A12 ET TCSP - AVENANT N°3**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du Conseil municipal en date du 17 décembre 2010, le contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics du Clou Bouchet, opérations A2, A4, A6, A9, A12 et TCSP a été confié au groupement « Agence PHYTOLAB » (mandataire) et « ARTELIA ».

Après avis de la commission d'appel d'offre du 25 septembre 2014,

Durant la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics du Clou Bouchet, à la demande de la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'oeuvre doit reprendre des études suite au constat d'aléas techniques imprévues et à des modifications d'implantation d'ouvrages.

Lors de la réalisation des structures de voirie, des essais de portance des sols garantissant une pérennité des ouvrages ont été mis en œuvre et ont permis d'identifier des insuffisances. Afin de limiter l'impact financier par des travaux supplémentaires importants, il est nécessaire de reprendre l'ensemble des plans de nivellement en phase travaux.

Dans le cadre du déploiement des infrastructures du réseau de fibre optique, le programme identifiait précisément des bâtiments de la Ville et de la CAN à desservir. Depuis 2010, la gestion du foncier avec l'installation des nouveaux organismes sur le quartier et le déplacement de ceux déjà présents sur le secteur, nécessite des modifications de tracés du réseau.

Concernant la réalisation des infrastructures de transport en commun, la Ville de Niort réalise par délégation de maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération du Niortais, les études et travaux sur le périmètre du PRUS.

À la demande de la CAN, les travaux concernant les rues Sellier/Papin ont été suspendus pendant 4 mois (d'avril à juillet 2014). Des prestations supplémentaires sont nécessaires pour la mission de direction d'exécution des travaux (DET) liées au report des travaux.

D'autre part, lors de la réalisation des travaux d'infrastructure de transport en commun, le génie civil pour la signalisation lumineuse doit être positionnée afin de ne pas intervenir ultérieurement sur la structure des voiries neuves.

Ces deux éléments imprévus viennent modifier les éléments du programme de maîtrise d'œuvre et les conditions de réalisation de leurs missions.

La prise en compte de ces travaux complémentaires modifie le contenu des missions de maîtrise d'œuvre qu'il convient d'intégrer par voie d'avenant. Celui-ci prévoit la rémunération de prestations supplémentaires en lien avec les demandes de reprise des documents techniques.

Le montant de l'avenant s'élève à la somme de 72 516,50 € HT soit 87 019,80 € TTC.

Les crédits sont inscrits au budget de la MOPRUS.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement PHYTOLAB et ARTELIA pour un montant de 72 516,50 € HT soit 87 019,80 € TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Marc THEBAULT

Vous savez que le Programme de Rénovation Urbaine et Sociale (PRUS) sur les quartiers du Clou Bouchet et de la Tour Chabot / Gavacherie touche à sa fin. En l'occurrence là, il s'agit du contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des aménagements des espaces publics du quartier du Clou Bouchet qui a été confié au groupement Agence PHYTOLAB et ARTELIA.

A la suite d'un certain nombre d'aléas techniques, il a été nécessaire de procéder à des travaux complémentaires, il y a eu également des modifications de tracés de réseaux, des reports de travaux à la demande de la CAN, ainsi que la reprise du génie civil pour la signalisation lumineuse, et c'est pour ça qu'on vous propose un nouvel avenant qui se monte à 87 019,80 €

Donc il vous est demandé d'approuver cet avenant n°3.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Micro éteint

Marc THEBAULT

Alors si vous vous reportez sur les documents qui suivent, après l'avenant n°3, nous sommes en hors taxe à 901 693,88 €

Monsieur le Maire

De maîtrise d'œuvre.

**Direction Développement Urbain,
Habitat****OPAH RU - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS POUR
L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La première OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) sur le centre ancien de la Ville de Niort ayant pris fin le 15 novembre 2012, la Ville de Niort a engagé, par convention avec l'Etat, l'Anah et la Communauté d'Agglomération de Niort, une deuxième OPAH RU. Entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013, elle prendra fin le 31 décembre 2017.

A ce jour, après agrément de la délégation locale de l'Anah et après achèvement des travaux, 8 dossiers de demande de subventions ont été déposés à la Ville de Niort. Ils concernent la réhabilitation de 7 logements de propriétaires occupants et 1 logement locatif conventionné social.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Subventions Anah	Subventions Ville de Niort	Subvention totale
Logement 1	695,45 €	698,70 €	1 394,15 €
Logement 2	10 500,00 €	2 500,00 €	13 000,00 €
Logement 3	5 872,88 €	5 422,03 €	11 294,91 €
Logement 4	5 549,00 €	2 219,60 €	7 768,60 €
Logement 5	9 431,00 €	1 686,20 €	11 117,20 €
Logement 6	6 856,00 €	1 171,20 €	8 027,20 €
Logement 7	7 625,00 €	825,00 €	8 450,00 €
Logement 8	9 027,20 €	2 479,20 €	11 506,40 €
TOTAL	55 556,53 €	17 001,93 €	72 558,46 €

Les subventions de la Ville de Niort sont attribuées selon les mêmes conditions que celles de l'Anah, en application du Règlement National Anah en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement des subventions aux propriétaires bénéficiaires, ayant réalisé les travaux, pour un montant total de 17 001,93 €

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

Direction Urbanisme et Action
Foncière**CLASSEMENT DES VESTIGES DU CHÂTEAU DE
NIORT (DONJON) : APPROBATION DE LA
DÉMARCHE ENGAGÉE**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le château dit Donjon de Niort est classé monument historique depuis son inscription sur la liste de 1840.

Les sondages effectués en 2010 puis les fouilles préventives de 2012 ont mis en évidence la présence de vestiges importants des courtines de la petite enceinte aménagée au 13ème siècle pour ceinturer le Donjon et le rattacher, au Nord, à l'enceinte de la Ville.

Ces vestiges, constitutifs du château, correspondant aux parcelles BO n°152 et 153, appartiennent à l'histoire de l'évolution de la fortification de Niort. Ainsi, leur protection a fait l'objet d'un avis favorable à leur classement de la part de la Commission Nationale des Monuments Historiques (C.N.M.H.), en date du 10 février 2014.

Afin de donner suite à cet avis et dans le but que soit proposé l'arrêté de classement à Madame la Ministre de la Culture, il est nécessaire que la commune, propriétaire de la parcelle BO n° 153, délibère et donne son aval pour une telle démarche.

- Vu l'intérêt historique que revêtent les vestiges du Donjon mis à jour lors des fouilles de 2012 ;
- Vu l'avis favorable de classement de la C.N.M.H. en date du 10 février 2014 ;
- Vu la sollicitation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles en date du 15 juillet 2014 pour la poursuite de la procédure en vue de l'obtention de l'arrêté ministériel de classement ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la démarche de classement au titre des monuments historiques des vestiges du château dit Donjon de Niort, avec la parcelle BO n°153.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Marc THEBAULT

Concernant les vestiges du château de Niort, le Donjon, il vous est proposé d'approuver une démarche qui est engagée par la municipalité concernant le classement qui nous permettra d'obtenir des subventions pour réaliser les travaux d'aménagement des courtines autour du château.

Monsieur le Maire

Et de les préserver. En effet, on pourra terminer l'aménagement autour du Donjon grâce à cette délibération, et puisqu'on attendait un certain nombre d'accords pour y parvenir, nous avons pu ce soir délibérer, c'est une bonne chose.

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****PROJET DE DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA
RUE EUGÈNE BAUJET ET DE LA RUE DE
CHAMPOMMIER**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Depuis l'installation, avenue de Limoges, de la nouvelle caserne des Pompiers, le site de l'ancienne caserne situé rue Eugène Baujet, devenu vétuste et resté en grande partie inoccupé, se trouve aujourd'hui inclus dans un projet de réaménagement du secteur.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu la démolition de l'ensemble des bâtiments existants et la réalisation par un opérateur de nouvelles constructions destinées à l'habitation ainsi qu'un aménagement paysager bénéficiant à l'ensemble des futurs habitants de ce site.

La bonne réalisation de ces constructions implique l'intégration dans le périmètre concerné d'une partie des trottoirs et aménagements bordant la rue Eugène Baujet et une partie de ces mêmes aménagements bordant la rue de Champommier.

Ces trottoirs et aménagements ne présentent plus aucun intérêt pour la Ville de Niort dans l'objectif de la déconstruction de l'ancienne caserne et le nouvel aménagement du site. Ils consistent en des parties de parking et espace arboré qui seront déplacés et intégrés dans le nouveau projet.

Le projet de déclassement porte sur une surface d'environ 450 m² sur chacune des deux parties de la rue Eugène Baujet et de la rue de Champommier qui seront cédées avec le site de l'ancienne caserne.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- donner son accord sur le principe du déclassement du domaine public de ces deux parties de la rue Eugène Baujet et de la rue de Champommier qui seront cédées avec le site de l'ancienne caserne ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à lancer l'enquête publique prévoyant ce déclassement.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN ROUTE
DE COULONGES EN VUE D'UN AMÉNAGEMENT
POUR CRÉATION DE LOGEMENTS**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Entre la route de Coulonges et la rue de la Verrerie, la Ville a déjà procédé par opportunité à l'acquisition de parcelles dans le but de pouvoir, à terme, réaliser les aménagements indispensables à l'implantation de logements, dans le cadre de la mixité sociale, conformément au zonage AUM figurant au PLU.

Un propriétaire est d'accord pour céder les parties de ses terrains situées dans le périmètre de l'opération projetée, parties cadastrées section AW n° 529p, n° 93p, et n° 90 en totalité représentant une superficie globale d'environ 3000 m² au prix de 92 000 € (conforme à l'avis de France Domaine).

La superficie exacte sera déterminée ultérieurement par géomètre-expert.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition des parties de parcelles AW 529p, 93 p et 90 en totalité au prix de 92 000 euros ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par la Ville de Niort, y compris ceux d'agence d'un montant de 6 000 € TTC.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Marc THEBAULT

Entre la route de Coulonges et la rue de la Verrerie, la Ville a déjà procédé, à l'occasion d'opportunités diverses, à l'acquisition de parcelles dans le but de pouvoir réaliser à terme des aménagements pour la réalisation de logements dans le cadre de la politique de densification et de mixité sociale. Un propriétaire est d'accord pour nous céder les parties d'un terrain d'environ 3 000 m² pour un prix, selon l'avis de France Domaine, de 92 000 €

Donc il vous est demandé d'approuver l'acquisition de ces parcelles qui sont indiquées sur le plan page 81, pour la somme de 92 000 € Il convient de préciser que les frais et droits résultants de cet achat, ainsi que les frais d'agence de 6 000 € sont à la charge de la Ville.

Nathalie SEGUIN

J'imagine qu'il y aura aussi du logement social dans le cadre de cette opération ?

Vous l'aviez précisé tout à l'heure pour l'ancienne caserne des pompiers.

Marc THEBAULT

La Ville appliquera les règles en matière de mixité sociale comme elle l'a toujours fait, et comme je l'ai indiqué, nous réalisons des opérations en fonction des opportunités, mais évidemment les pourcentages de logements sociaux ne sont pas les mêmes en fonction des espaces qui sont libérés.

Alain PIVETEAU

Juste une question technique, parce que je ne me souviens plus comment on procédait, donc n'y voyez rien d'autre qu'une demande de confirmation et d'affirmation. Est-ce qu'on n'a pas l'habitude d'indiquer le nom du propriétaire qui vend dans ce type de délibération ? Je ne sais plus, franchement je ne m'en rappelle plus.

Marc THEBAULT

A ma connaissance, on ne donne jamais le nom du propriétaire.

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN -
MARAIS DE GALUCHET**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort est propriétaire de diverses parcelles au lieudit « Marais de Galuchet » dans le cadre de la préservation de ce site avec le concours du Parc naturel régional du Marais poitevin.

Plusieurs acquisitions de parcelles ont été réalisées au cours de ces dernières années pour ce programme.

Afin d'aboutir à une cohérence d'ensemble de la gestion et de la préservation de ce site naturel, les propriétaires des parcelles restant privées, ont été contactés de nouveau pour une éventuelle cession de leur terrain.

Un propriétaire restant, non vendeur à l'époque, a accepté de céder sa parcelle cadastrée section KY n°43 pour une superficie de 28 a 57 ca.

Un accord est intervenu pour la cession de ce terrain au prix global de 571,39 € soit un prix de 0,20 €/m² conformément à l'avis de valeur délivré par le Service de France Domaine.

Les crédits nécessaires à l'opération sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle KY 43 pour une superficie de 28 a 57 ca au prix de 571,39 euros ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir, tous les frais et droits y afférents étant supportés par la Ville.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****BILAN DE L'OPÉRATION PARTICIPATION POUR VOIE
ET RÉSEAUX (PVR) RUE DE LA CHAINTRE BRÛLÉE
-
FIXATION DU NOUVEAU MONTANT ET
REMBOURSEMENT DU TROP PERÇU**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du 23 mars 2007, le Conseil municipal a instauré la PVR rue de la Chaintre Brûlée conformément à l'article L 332-11-1 du Code de l'urbanisme.

Le montant prévisionnel des travaux d'équipements publics était estimé à 58 412,64 € et la participation calculée au m² de surface de terrain à 5,40 €/m².

Les travaux d'aménagement de ces équipements publics sont aujourd'hui achevés et le bilan de l'opération permet d'arrêter le coût des travaux à 29 475,39 €. La participation calculée au m² de terrain aménagé est donc de 2,20 €/m².

Un permis de construire a été délivré sur cette opération et a fait l'objet du versement de la PVR conformément à la délibération du 23 mars 2007.

Il convient donc de fixer le montant de PVR de l'opération rue de la Chaintre Brûlée qui sera appliqué aux futures autorisations d'urbanisme à 2,20 €/m² et de rembourser le trop perçu au titulaire du permis de construire délivré selon le détail indiqué dans le tableau ci-joint, savoir :

PC 08X0429 :

PVR versée	2 935,92 €
PVR exigible	1 098,35 €
Trop perçu à rembourser	1 837,57 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- fixer le montant de PVR de la rue de la Chaintre Brûlée à 2,20 €/m² ;
- autoriser le remboursement des sommes trop perçues pour un montant total de 1 837,57 € selon les modalités ci-dessus exposées ;
- préciser que la somme correspondante est inscrite au budget principal de la commune.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014

Délibération n° D-2014-442

Direction Patrimoine et Moyens**CHANTIER D'INSERTION 2014 - MODIFICATION DE
LA DÉLIBÉRATION N°2014-182 DU 29 AVRIL 2014**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis plusieurs années, la Ville de Niort a développé son partenariat avec différents opérateurs dans les actions d'insertion.

Aussi, de nombreux chantiers d'insertion ont été confiés à l'association « Mission pour l'insertion et Pour l'Emploi » (MIPE) pour réaliser différents travaux de rénovation ou de réaménagement du patrimoine communal.

Lors de sa séance du 16 janvier 2012, le Conseil municipal a renouvelé la convention cadre de ce partenariat pour les années 2012, 2013 et 2014.

Pour l'année 2014, le Conseil municipal en sa séance du 29 avril a approuvé onze conventions pour une participation de la Ville de Niort estimée comme suit :

- 81 238,00 € pour la main d'œuvre ;
- 30 181,59 € TTC pour la fourniture des matériaux nécessaires à la bonne exécution des chantiers.

Un des chantiers concerne le site des anciennes usines Boinot avec des travaux de maçonnerie pour la reprise des façades du bâtiment utilisé par le service évènement de la Ville de Niort. Ce chantier a été validé pour un montant de 7 464,00 € pour la main d'œuvre (MIPE) et 1 448,33 € TTC pour l'achat de matériaux.

Face aux incertitudes quant au devenir de ce site, il est aujourd'hui proposé d'annuler ce chantier et de retenir le chantier de maçonnerie avec la rénovation des murs du cimetière de Buhors.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération n°2014-182 dans sa partie relative au chantier du Site Boinot - service Evénements Reprise des façades - maçonnerie ;
- approuver la convention pour le chantier de maçonnerie avec la rénovation des murs du cimetière Le Buhors pour un montant de 7 464,00 € de main d'œuvre et 391,92 € TTC pour les matériaux ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Michel PAILLEY

Depuis plusieurs années, la Ville de Niort a développé un partenariat avec différents opérateurs dans les actions d'insertion. Aussi de nombreux chantiers d'insertion ont été confiés à l'association Mission pour l'insertion et Pour l'Emploi (MIPE), pour réaliser différents travaux de rénovation ou de réaménagement du patrimoine communal.

Lors de la séance du 16 janvier 2012, le Conseil municipal a renouvelé la convention cadre de ce partenariat pour les années 2012, 2013 et 2014. Un des chantiers concerne le site des anciennes usines Boinot avec des travaux de maçonnerie pour la reprise des façades du bâtiment utilisé par le service évènements de la Ville de Niort.

Il est proposé aujourd'hui d'annuler ce chantier et de retenir le chantier de maçonnerie avec la rénovation des murs du cimetière de Buhors. Donc il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir rapporter la délibération n°2014-182 dans sa partie relative au chantier du site Boinot, approuver la convention pour le chantier de maçonnerie avec la rénovation des murs du cimetière et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

Nathalie SEGUIN

Pour bien comprendre la délibération. On remplace un chantier par un autre ? Où bien, on en annule un ?

Michel PAILLEY

Absolument, c'est ça. Il y avait une enveloppe avec un certain nombre de chantiers, et on a retiré le chantier du mur du service évènements pour le remplacer par le chantier du cimetière. Donc c'est la même enveloppe.

Nathalie SEGUIN

Deuxième question, c'était pour avoir des nouvelles du CNAR, savoir comment vous avanciez sur le sujet puisqu'on est sur le site.

Monsieur le Maire

Où est le CNAR dans la délibération ?

Nathalie SEGUIN

Non, je pose la question.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Michel PAILLEY

C'est le service évènements.

Monsieur le Maire

Ecoutez, quand on aura des nouvelles du CNAR à donner, on ne manquera pas de le faire, pour le moment je n'en ai pas forcément, mais je leur ferai passer votre souci et vos préoccupations.

Nathalie SEGUIN

Toujours rien. Je n'ai pas besoin de vous Monsieur BALOGE, je peux aussi leur parler directement.

Monsieur le Maire

Je n'en doute pas. Donc faites-le, peut-être que vous aurez des réponses que je n'ai pas.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014**

Délibération n° D-2014-443

Direction Patrimoine et Moyens**RÉSEAU DE CHALEUR DU QUARTIER DES
BRIZEAUX - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE
DE SERVICE PUBLIC - SAISON 2012-2013**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

En septembre 2012, le Conseil municipal de la Ville de Niort a délégué, dans le cadre d'un affermage, l'exploitation du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux à la société IDEX ENERGIES pour une durée de 8 ans.

Les articles 52, 53 et 54 du contrat d'affermage prévoient que le délégataire produit, à l'issue de chaque exercice d'exploitation, un rapport comportant un compte-rendu technique et un compte rendu financier ainsi que le rapport annuel, établi conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du Code général des collectivités territoriales et comportant l'ensemble des éléments définis à l'article R 1411-7 du même code.

Ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Il est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine séance de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Le contrôle du service public délégué est assuré directement par les services municipaux.

Le premier rapport annuel qui porte sur l'exercice d'exploitation du 1^{er} octobre 2012 au 30 juin 2013 (soit neuf mois) a été remis par la société IDEX ENERGIES en décembre 2013 et complété en mai 2014.

Un rapport de contrôle a été réalisé par les services de la Ville.

Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 7 octobre 2014 ;

Vu le rapport annuel du délégataire pour l'exploitation du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux ;

Vu le rapport annuel de contrôle de l'affermage du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production par la société IDEX ENERGIES, délégataire du service public d'exploitation du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux, du rapport annuel pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 juin 2013 ;
- prendre acte de la production du rapport annuel de contrôle de l'affermage.

Le Conseil municipal a pris acte de la production du rapport annuel du délégataire du service public

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Michel PAILLEY

En septembre 2012, le Conseil municipal de la Ville de Niort a délégué, dans le cadre d'un affermage, l'exploitation du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux à la société IDEX ENERGIES pour une durée de 8 ans. Le contrat d'affermage prévoit que le délégataire produit à l'issue de chaque exercice d'exploitation, un rapport contenant un compte-rendu technique et un compte-rendu financier, ainsi que le rapport annuel.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la production par la société IDEX ENERGIES, délégataire du service public d'exploitation du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux, du rapport annuel pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 juin 2013 et de prendre acte de la production du rapport annuel de contrôle de l'affermage.

Nathalie SEGUIN

Je me souviens d'un CTP il y a quelques années de cela maintenant, où il était question d'une prise en régie de ce type de compétence, le temps de la délégation de service public étant le temps d'une étude, pour justement mettre en place une régie. Je voudrais savoir si c'était toujours d'actualité ou pas.

Michel PAILLEY

La régie existe toujours, il y a une régie qui gère ça, la régie énergie. Enfin, elle est toujours en place.

Monsieur le Maire

On m'informe que la DSP dure jusqu'en 2020. Elle a été prise en 2012.

Le choix a été fait avant nous, donc on respecte le cahier des charges, maintenant la régie, moi personnellement c'est sûr que je n'ai aucun tabou sur ce genre de chose, quand une régie s'avère plus efficace qu'une DSP ou inversement, l'essentiel c'est que le service public soit rendu, et pour ce qui est d'une chaufferie au bois, enfin d'un réseau de chaleur plus exactement, je n'ai pas forcément de principe arrêté sur le sujet.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014**

Délibération n° D-2014-444

Direction de Projet Environnement et Handicap**FIN DU DISPOSITIF D'AIDE À L'INSTALLATION DE CHAUFFE-EAU SOLAIRES DANS L'HABITAT SOCIAL**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Ville de Niort a soutenu, depuis 2009, par délibération du 8 décembre 2008, l'installation de chauffe-eau solaires dans l'habitat social.

Dans le cadre du dispositif, les bailleurs sociaux bénéficient d'une aide forfaitaire de 500 € par logement pour l'installation de chauffe-eau solaires en complément des aides régionales. Le dispositif s'applique pour tous les dossiers dont la date de demande est postérieure au 1er janvier 2009 et dont la demande a reçu l'approbation technique de l'ADEME.

Il est proposé de mettre fin à ce dispositif d'aide.

La date d'entrée en vigueur de la délibération est fixée au 1er janvier 2015.

L'aide de la Ville de Niort sera accordée pour toutes les demandes éligibles enregistrées par l'ADEME ou la Région avant le 1er janvier 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- mettre fin au dispositif d'aide à l'installation de chauffe-eau solaires dans l'habitat social à compter du 1er janvier 2015.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	8
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Michel PAILLEY

Les bailleurs sociaux bénéficient d'une aide forfaitaire de 500 € par logement dans l'installation du chauffe-eau solaire en complément des aides régionales.

Il est proposé de mettre fin à ce dispositif d'aide. La date d'entrée en vigueur de la délibération est fixée au 1^{er} janvier 2015, l'aide de la Ville de Niort sera accordée pour toutes les demandes éligibles enregistrées par l'ADEME ou la Région avant le 1^{er} janvier 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir mettre fin au dispositif d'aide à l'installation de chauffe-eau solaires dans l'habitat sociale à compter du 1^{er} janvier 2015.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Pourquoi le principe de financement des chauffe-eau solaires doit cesser ?

Michel PAILLEY

Dans un premier temps il y a eu une délibération instituant une prime de 500 € pour les chauffe-eau solaires privés, qui a été modifiée et donc depuis plusieurs années la Ville rajoute 500 € pour tout chauffe-eau solaire déclaré par les bailleurs sociaux avec l'ADEME et la Région. Il se trouve que la compétence logement n'est plus dans le giron de la Ville et que nous ne voyons pas l'intérêt de continuer cette subvention. A partir du moment où le cercle vertueux a été lancé c'est-à-dire que les bailleurs sociaux se sont mis à faire des chauffe-eau solaires, nous laissons à d'autres le soin de continuer.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Qui d'autre ?

Michel PAILLEY

Les bailleurs sociaux, l'ADEME continue, la Région aussi.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Je pense que l'incidence fiscale aussi a diminué, probablement.

Michel PAILLEY

Je ne comprends pas la question. Là ce sont les bailleurs sociaux, nous ne parlons pas des privés.

Isabelle GODEAU

Ma question est un peu plus complète que celle de Monsieur CHARBONNEAU. Je voulais savoir quel était le coût pour la Ville.

Michel PAILLEY

Le coût varie en fonction des années. Cette année il y a eu 95 logements entre la SEMIE et HSDS donc le coût est de 47 500 euros. Pour mémoire en 2011, il y en a eu 74, en 2012, 90, en 2013, 57.

Monsieur le Maire

C'est assez cyclique. Madame METAYER.

Josiane METAYER

Monsieur le Maire, pourquoi un tel arrêt de ce dispositif ? Pour des raisons budgétaires, nous a répondu Monsieur PAILLEY. Si c'est oui, c'est un peu court, peu cohérent et peu socialement correct. Cette mesure adoptée il y a cinq ans était venue effectivement en remplacement de la même aide pour les particuliers. Il nous était apparu à l'époque que dans un contexte plus écologique, durable et social, il était opportun de permettre aux bailleurs sociaux de mieux lutter contre la précarité énergétique. Nous savons en effet que le logement social peine à réaliser les indications annuelles que le PLH 2010-2015 nous impose et ce, pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui les coûts de construction ont beaucoup augmenté du fait de nouvelles normes, environ 15% en plus depuis quelques années : normes environnementales liées au Grenelle II, BBC et bientôt plus, bâtiments à énergie positive et c'est bien, normes parasismiques, 5% en gros du gros œuvre ainsi que des coûts pour adapter les logements au handicap puisque tous les logements sociaux qui sortent sont soit adaptés ou adaptables. Les bailleurs sociaux, insuffisamment aidés par l'Etat même si la TVA a été abaissée à 5,5%, ne peuvent plus construire et doivent de plus en plus insuffler dans leurs opérations des fonds propres. Cela va de 10 à 15 % des programmes qui proviennent, vous le savez, uniquement des paiements des loyers dans des temps où leurs locataires confrontés pour la plupart à des difficultés financières ne remplissent pas toujours cette obligation.

Bien sûr, la Ville de Niort et la CAN apportent des subventions ou garantissent les emprunts.

RETOUR SOMMAIRE

Mais c'est la moindre des choses car je rappelle que la loi SRU, dans son article 55, oblige les communes de plus de 3 500 habitants à satisfaire un seuil de 20% de logements sociaux, je suis donc très étonnée qu'une telle mesure au demeurant pas très budgétivore, comptez entre 20 000 et 40 000 € selon les années, soit purement et simplement annulée. Elle était un indicateur volontariste d'une politique municipale soucieuse de concevoir une action publique durable à tous les échelons, et un chauffe-eau solaire participe à son niveau à la diminution des gaz à effet de serre dans le cadre de la transition énergétique.

Monsieur l'Adjoint rapporteur, vous-même issu de la sphère verte, vous qui avez, dans vos déclarations au Conseil municipal du 18 avril, lors du DODD, exprimé votre soutien aux actions environnementales pour optimiser les performances énergétiques et le renforcement de l'accès aux droits sociaux, que vous est-il arrivé ? Notre groupe demande donc le maintien de cette aide.

Michel PAILLEY

Sur le fait de sans cesse augmenter des constructions de logements sociaux, là je vous rejoins parfaitement. Mon intervention lors du débat sur le développement durable était axée sur les économies d'énergie, mais de la Ville, c'est-à-dire faire en sorte que la Ville voie sa facture énergétique diminuer. Je me souviens très bien de cette intervention là. Je prends le pari que ce n'est pas parce que la Ville de Niort va arrêter de financer que les chauffe-eau solaires vont s'arrêter, et que les bailleurs sociaux vont continuer, parce que maintenant eux aussi ont des obligations en matière d'économie d'énergie, ils sont aussi dans la logique de favoriser ces modes d'économies, donc je prends le pari que les chauffe-eau solaires vont continuer malgré la fin de notre aide.

Alain PIVETEAU

Vous prenez le pari, ou vous avez rencontré les bailleurs sociaux pour leur demander s'ils se substitueraient au financement de la Ville ? Sur un dossier aussi important, pas que symbolique, mais un dossier qui concerne la réduction de la fracture énergétique qui, en matière environnementale est quand même ce qu'il y a de plus difficile à résoudre, c'est pour ça que l'ensemble des collectivités et des acteurs, vous en avez cité plein, généralement, à la hauteur des moyens qui leur sont accessibles, s'engagent dans ces investissements neufs parce que sans ce coup de pouce, les marchés en tant que tels ne permettent pas aux plus modestes d'acquiescer ces technologies qu'ont défend pourtant à bout de bras par ailleurs, donc j'entends bien, la logique peut s'entendre mais enfin, voter sur un pari c'est un peu court.

C'est vraiment dommage, je reviens un petit peu en arrière dans le temps, mais c'est vrai que dans le mandat précédent il y avait eu un premier dispositif, qui était un dispositif destiné aux particuliers. Et je me souviens que Madame BEAUVAIS, tout en ne contestant pas l'intérêt écologique de la mesure, avait souligné que finalement, et on le voyait dans les dossiers, ça profitait fréquemment aux plus favorisés, c'est-à-dire qu'il y avait un effet d'aubaine des gens qui avaient le plus de moyens pour bénéficier de cette aide. Et on avait donc choisi, et si j'ai bonne mémoire on l'avait fait à l'unanimité, d'y substituer ce dispositif qui avait l'intérêt de répondre à l'objectif environnemental et de répondre à l'objectif social. On l'avait adopté à l'unanimité parce que je pense qu'il y avait un consensus pour dire qu'il était correctement conçu et qu'il répondait bien à ses objectifs.

Deuxième chose, j'entends dire : « Oui mais la compétence logements, finalement ça ne nous concerne plus », là on n'est pas sur quelque chose qui relève de la compétence logements, on est sur une aide ciblée, dont l'objectif est de mettre en œuvre des matériels qui ont un intérêt environnemental. Donc c'est plutôt dans notre compétence environnementale que sur l'aspect strictement logements, même si c'est rattaché aux logements c'est de ça que ça relève.

Ensuite, dire : « Finalement on a accompagné les pionniers, et puis maintenant le dispositif prend de l'ampleur, très bien, donc on peut s'en désengager », ça pourrait se comprendre dans un certain nombre de cas, mais je n'ai pas cette impression. Il suffit d'entendre les chiffres d'installations, si on était cette année face à une explosion des installations, une multiplication par 5 ou 10, là je le comprendrais, mais vu les chiffres ce n'est pas le cas. On est sur quelque chose qui, comme vous le dites, quelques variations conjoncturelles, mais on est entre 50 et 100 chauffe-eau chaque année, et ça depuis le début du dispositif.

Dernière chose, au final, en quoi est ce que ça consiste ? Ça consiste à ce que les deux autres acteurs, Conseil régional et ADEME, continuent à financer, nous, nous nous désengageons, et quel est l'effet de ça ? Eh bien s'il y a le désengagement d'un des acteurs, qui paye ? Pas les autres financeurs, les organismes de logements sociaux ont un équilibre à assurer donc au final c'est une répercussion sur les loyers ou les charges des locataires. Donc franchement, un dispositif qui avait recueilli l'accord de tous, qui est encore dans une phase de démarrage, qui n'a pas une ampleur très importante, et en plus, se désengager au détriment des locataires du logement social, franchement, quand j'entends que vous ne voulez pas vous désengager de la foire expo et que là vous vous désengagez sur quelque chose qui a un objectif écologique et en faisant payer les plus défavorisés, ça me gêne.

RETOUR SOMMAIRE**Monsieur le Maire**

Ne mélangez pas tout.

Marc THEBAULT

Vous l'avez dit, il s'agissait au départ de créer l'initiative, d'encourager les initiatives, comme tu l'as dit Michel tout à l'heure, à savoir qu'on encourageait les bailleurs sociaux à mettre en place cette politique d'installation des chauffe-eau solaires, et puis ensuite on continue à aider les bailleurs sociaux d'une autre façon. Aujourd'hui, tous les opérateurs appliquent les règles RT 2012 qui prennent en compte les économies d'énergie, donc cette question là, je considère maintenant qu'elle est un peu dépassée et qu'il faut accompagner la réalisation du logement, Madame METAYER, vous l'avez dit, la CAN apporte sa contribution de manière substantielle et la Ville s'y associe. La Ville également, on l'a vu tout à l'heure, assure des garanties d'emprunts pour plus de 500 millions d'euros je crois, en faveur des bailleurs sociaux, de même qu'on présente toujours des terrains avec des prix nettement inférieurs au prix du marché, donc je ne pense pas qu'on puisse dire que la Ville se désintéresse du logement social, c'est une contre vérité que d'affirmer cela, et on peut très bien avoir une politique environnementale sans faire forcément cette aide ciblée sur les chauffe-eau solaires.

Amaury BREUILLE

Justement Monsieur THEBAULT, dans votre intervention vous faites la confusion, et je sais que ce n'est qu'un artifice oratoire, mais vous faites la confusion entre les aides généralistes au logement social et ceci qui est une aide ciblée, avec un objectif distant. Donc on ne peut pas faire la confusion. Moi je ne dis pas que la Ville se désengage du logement social, je dis que là on avait un objectif qui avait un intérêt, et environnemental, et social, et que malheureusement on va faire peser la charge sur les plus défavorisés.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur BREUILLE. D'autres remarques ? Soyez pleinement rassuré, on va gagner de la hauteur, on va même sortir du chauffe-eau solaire pour rentrer dans la période de la politique de la Ville avec un nouveau contrat de plan dans lequel justement, les économies d'énergie seront au cœur de la réhabilitation du logement social. Et c'est une toute autre ampleur que les quelques dizaines de chauffe-eau solaires qui pèsent sur le budget de la Ville.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Donc ça c'est une vraie politique, dimensionnée à la hauteur des logements sociaux, dimensionnée à la dimension de la Ville de Niort et dimensionnée à la hauteur de la précarité énergétique de nos concitoyens les plus modestes. Merci.

Direction de Projet Environnement et Handicap**BIODIVERSITÉ - PLANTATION D'UN VERGER ACCESSIBLE À TOUS - DOSSIER DE CANDIDATURE DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET DE LA SEMAINE RÉGIONALE DE L'ARBRE ET DE LA HAIE 2014 AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL POITOU-CHARENTES**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Chaque année, le Conseil Régional Poitou-Charentes lance un appel à projet « Semaine régionale de l'arbre et de la haie ». Cet appel à projet vise à subventionner des projets de plantations d'arbres, de haies champêtres, de vergers... portés par des acteurs régionaux (collectivités, associations, ...).

Un projet de plantation programmé dans le quartier de Sainte Pezenne répond aux critères fixés dans cet appel à projet.

Ce projet consiste en la plantation d'un verger sur une parcelle propriété de la Ville de Niort et gérée par le service espaces verts et naturels en plein cœur du quartier de Sainte Pezenne. Le verger sera accessible à tous, habitants du quartier, qui pourront alors récolter les fruits. Ce lieu sera également un site support d'animations de sensibilisation à la place de l'arbre dans la Ville et à l'intérêt des arbres fruitiers en particulier.

Du fait de son implantation à proximité immédiate des jardins privés des habitations, la parcelle visée par la plantation participera activement à la trame verte urbaine.

Ce projet sera mené en partenariat avec :

- le groupe scolaire Louis Aragon par des temps d'animation auprès des enfants afin de favoriser l'appropriation du site et utiliser ce dernier comme site support d'éducation à l'environnement ;
- le Conseil de quartier et le centre social et culturel, afin d'impliquer les habitants dans la réalisation et la gestion du site ;
- le CFPPA (Centre de Formation et de Promotion Agricole) qui utilisera le site comme support de formation.

Le budget total pour la réalisation de ce projet est fixé à 5 346,50 €. Selon la valeur d'exemplarité du projet, l'aide régionale couvrira de 30% à 80% au maximum des dépenses subventionnables.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- valider le projet de plantation d'un verger accessible à tous dans le quartier de Sainte Pezenne ;
- valider la sollicitation du Conseil Régional de Poitou-Charentes concernant ce projet dans le cadre de la semaine régionale de l'arbre et de la haie 2014.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

Direction Espaces Publics**TRAVAUX DE RÉNOVATION DES OUVRAGES D'ART
ET HYDRAULIQUES DE L'USINE BOINOT -
APPROBATION DU PROJET SUITE À L'ENQUÊTE
PUBLIQUE**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 20 décembre 2013, le Conseil municipal a approuvé le projet de rénovation des ouvrages d'art et hydrauliques proposé par l'équipe de maîtrise d'œuvre de BIEF CARICAIE en fixant le coût prévisionnel des travaux à 1 300 000 euros TTC.

Par délibération du 23 juin 2014, le Conseil municipal a approuvé le plan de financement prévisionnel auprès de l'Etat et du Département.

Grâce à ce plan, il est envisageable de réaliser un projet plus ambitieux qui va apporter une plus-value en terme d'accessibilité du public et d'esthétique en lien avec le futur projet de tourisme fluvial sur la Sèvre Niortaise.

Il est important de rappeler que le projet doit permettre de résoudre de nombreuses problématiques de fonctionnement et de sécurité qui sont liées à la vétusté des ouvrages d'art et hydrauliques. La finalité de ces aménagements doit permettre ainsi de répondre aux besoins suivants :

- une meilleure gestion de la Sèvre Niortaise en période d'étiage et de crue ;
- une amélioration substantielle du transit des sédiments fluviaux et des espèces piscicoles migratrices ;
- une appropriation du fleuve par le public à travers des espaces consolidés et sécurisés qui permettent de déambuler en bordure de l'eau ;
- des nouveaux cheminements piétons ou cyclistes propices à l'ouverture du site sur la Ville,
- l'intégration de l'usine Boinot dans les itinéraires de pratique de canoë ;
- des nouvelles perspectives d'évolution du site comme vitrine de la Ville pour le départ du tourisme fluvial sur la Sèvre Niortaise.

Ce projet est une première étape dans l'aménagement de l'espace public et du bâti en liaison avec le projet de tourisme fluvial. Néanmoins, ces travaux de génie civil sont réalisés principalement dans le lit de la rivière, et ils représentent un investissement important pour la collectivité.

A ce titre, l'Etat et le Département des Deux-Sèvres sont sollicités pour apporter leur soutien dans la réalisation des travaux à travers un concours financier de 500 000 euros chacun soit globalement environ 46% du financement total du projet.

Ce dernier permet à la collectivité d'engager ses fonds propres à hauteur de 1 178 500 euros. Le tableau ci-dessous détermine la répartition des dépenses et des recettes pour l'opération dont 178 500 euros ont déjà été inscrits aux budgets entre 2011 et 2014.

Dépenses en euros		Recettes en euros	
Marché de maîtrise d'œuvre	137 897,66 €	Etat FNADT	500 000,00 €
Frais de maîtrise d'ouvrage (publicité, insertion, révision des marchés, études complémentaires...)	113 283,60 €	Département	500 000,00 €
Travaux	1 927 318,74 €	Ville de Niort	1 178 500,00 €
Total	2 178 500,00 €	Total	2 178 500,00 €

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Ces travaux ont un impact sur le fleuve et sont soumis en conséquence à la procédure dite « Autorisation Loi sur l'Eau ». La nature des travaux et leurs modalités d'exécutions sont explicitées sous la forme d'un dossier d'instruction qui développe les mesures réduisant les nuisances sur le fleuve. La procédure s'achève par la publication d'un arrêté du Préfet des Deux-Sèvres autorisant les travaux.

Après instruction du dossier par les services de l'Etat, il a été soumis à enquête publique du 8 septembre au 8 octobre 2014. Les commissaires enquêteurs titulaires et suppléants ont recueilli pendant les permanences, les observations ou les propositions du public. Néanmoins, les conclusions de l'enquête seront connues au 15 octobre 2014.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le projet conformément à la réglementation « Loi sur l'Eau » et sous réserve des conclusions de l'enquête publique ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter et signer les autorisations administratives ou actes administratifs afférents au projet.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire**

Délibération pas moins importante que les précédentes, mais quand même fondatrice d'un nouveau projet pour la Ville.

Michel PAILLEY

Par délibération du Conseil municipal du 23 janvier 2014, le Conseil municipal a approuvé le plan de financement prévisionnel auprès de l'Etat et du Département. Grâce à ce plan, il est envisagé de réaliser un projet ambitieux qui va apporter une plus value en terme d'accessibilité du public et d'esthétique en lien avec le futur projet de tourisme fluvial sur la Sèvre Niortaise. Il est important de rappeler que le projet doit permettre de résoudre de nombreuses problématiques de fonctionnement et de sécurité qui sont liées à la vétusté des ouvrages d'art et hydrauliques. La finalité de ces aménagements doit permettre ainsi de répondre aux besoins suivants : une meilleure gestion de la Sèvre Niortaise en période d'étiage et de crue ; une amélioration substantielle du transit des sédiments fluviaux et des espèces piscicoles migratrices ; une appropriation du fleuve par le public ; des nouvelles perspectives d'évolution du site comme Vitrine de la Ville pour le départ du tourisme fluvial sur la Sèvre.

Alors ça ne vous échappe pas, ce projet est une première étape dans l'aménagement de l'espace public et du bâti en liaison avec le projet de tourisme fluvial. Néanmoins, ces travaux de génie civil sont réalisés principalement dans le lit de la rivière, et ils représentent un investissement important pour la collectivité.

Donc vous avez le tableau qui reprend l'ensemble des coûts, passé, présent, futur, on a vraiment fait un truc pour le plus de transparence possible, on vous donne tout.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le projet, conformément à la réglementation « Loi sur l'Eau » et sous réserve des conclusions de l'enquête publique, autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter et signer les autorisations administratives ou actes administratifs afférents au projet.

Amaury BREUILLE

Il est très bien, il est très intéressant ce projet, d'ailleurs je constate qu'il y a une certaine continuité, et sur ce sujet là en tous cas vous ne vous plaignez pas de l'héritage entre les deux équipes municipales, mais tant mieux, je m'en réjouis, c'est l'intérêt pour la Ville.

RETOUR SOMMAIRE

Sur le contenu du projet qui nous était présenté dans le document annexe, pas de remarque particulière, il m'a l'air très intéressant. J'ai une remarque un tout petit peu plus générale.

Tout à l'heure dans la délibération page 89, s'agissant de la MIPE, on lisait : « Face aux incertitudes quant au devenir de ce site », donc de Boinot, « Il était préférable de reporter ces travaux de la MIPE ».

Mon inquiétude est là, que finalement on engage cette partie de travaux qui porte sur les travaux hydrauliques et sur les travaux on va dire « de sol » au sens large, sans savoir, d'après ce que je comprends, quel peut être le contenu du projet d'ensemble sur ce site. C'est assez risqué de s'engager de cette façon et de, potentiellement, fermer un certain nombre de possibilités si on n'a pas déterminé quelles étaient les intentions sur ce site. Ça peut être risqué à la fois en terme de maîtrise d'ouvrage et en terme financier pour la Ville.

Michel PAILLEY

Ça ne vous a pas échappé que le projet est un projet dans une certaine continuité, et c'est le projet en plus dans la version « Importante » par rapport au dossier qu'on a trouvé.

Le risque ce serait de ne rien faire puisqu'on a quand même l'obligation de gérer l'eau, il y a des murs de soutènements sur le bief, qui sont bien dégradés, on a la pelle qui a vraiment besoin d'être changée, on est parti pour 50 ans, là ce qu'on fait, c'est quelque chose de durable. Ce n'est pas 50 ans de travaux, je vous rassure. Justement les travaux, on va commencer en juin, on va finir fin décembre si tout va bien. Donc quoi qu'on fasse sur Boinot, ça c'est indispensable, ce sont les fondations, je ne vois pas comment on peut ne pas les faire. Après, les équipements qui sont autour, on est dans des équipements qui sont faits aussi pour casser la vitesse de l'eau, enfin on tape vraiment dans l'hydraulique. Et puis en terme d'aménagement, ce sont des choses qu'on pourra habiller par la suite, en fonction du projet qui sera déterminé. Enfin ce projet là, ce n'est pas le débat de ce soir.

Monsieur le Maire

Merci. Vous avez eu votre réponse ? Vous en voulez encore une, Monsieur BREUILLE ? Petit alors parce que franchement, on n'est pas là pour faire des longs discours non plus.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Amaury BREUILLE

Je vous rejoins sur l'un des dangers qui serait de ne rien faire, d'accord, je dis simplement qu'il y a un autre danger qui est de s'engager sur l'aménagement d'un site sans connaître la totalité du projet. Peut-être aurait-il fallu avancer sur le reste du projet un peu plus rapidement, moi je ne sais pas quelles sont vos intentions.

Monsieur le Maire

Rassurez vous Monsieur BREUILLE, nous y travaillons et comme vous l'avait dit Michel PAILLEY, il s'agit de faire les travaux nécessaires sur l'hydraulique de ce bief qui sont fondamentaux et on ne peut pas perdre de temps là-dessus, on est en effet sur un projet qui est capable d'évoluer et d'être légèrement modifié, donc de s'adapter, d'un projet beaucoup plus large de Boinot, que nous travaillons et qui sera beaucoup plus vert que ceux qui avaient été éventuellement entrepris et annulés sous votre mandature.

J'avais encore cet après-midi une réunion sur le sujet, donc la Ville travaille, ne vous inquiétez pas, pour faire de Boinot la porte d'entrée du Marais poitevin, Parc Naturel Régional dont nous sommes très fiers.

Direction Espaces Publics**TRAVAUX DE RÉNOVATION DES OUVRAGES D'ART
ET HYDRAULIQUES DE L'USINE BOINOT - CONTRAT
DE MAÎTRISE D'OEUVRE - AVENANT N°2**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibérations en date des 20 décembre 2013 et 23 juin 2014, le Conseil municipal a validé le principe de rénovation des ouvrages d'art et hydrauliques de l'usine Boinot et son plan de financement.

A partir des éléments ci-dessus, il convient de reprendre les études en phase PRO afin d'apporter une plus-value en terme d'accessibilité du public par des modifications techniques. Ces modifications s'inscrivent dans la perspective du concept de mise en tourisme fluvial de la Sèvre Niortaise.

Les aspects techniques visent à conforter la berge rive gauche aval, il s'agit de substituer son talus provisoire fermé par des clôtures de chantier, en traitant définitivement la pente par la création de deux escaliers permettant l'accès à une série d'assises en gradins. Cet aménagement stabilisera définitivement le talus de cette berge et sécurisera les déplacements du public, il permettra aussi de créer un contact avec la rivière et de susciter un sentiment d'appropriation. Les assises en tête de berge seront accessibles aux personnes handicapées.

Les pierres du perré de la berge rive gauche amont seront rénovées et des accès à la future allée vont être aménagés.

Par ailleurs, des travaux complémentaires sur les voûtes de l'aqueduc sont nécessaires pour améliorer leur durabilité grâce à la mise en œuvre d'une étanchéité et d'un nouveau revêtement de surface en liaison avec la construction du nouvel ouvrage de franchissement.

Enfin, tous les garde-corps provisoires seront substitués par des garde-corps définitifs afin de sécuriser définitivement les espaces et les cheminements ouverts au public.

Ces confortements techniques et l'amélioration de l'accessibilité sont possibles grâce à l'opportunité du concours financier de l'Etat et du Département des Deux-Sèvres.

Compte tenu de l'ensemble des éléments ci-dessus, il convient de revoir la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre afin d'intégrer cette modification du programme à travers ces nouveaux éléments d'études et de suivi lors de la phase de réalisation par les entreprises.

Ces aménagements représentent une masse de travaux de 1 606 098,95 € HT soit 48 % d'augmentation par rapport à l'enveloppe du coût prévisionnel défini au moment de l'Avant Projet (AVP) qui était de 1 083 333,34 € HT.

Forfait initial provisoire du marché de maîtrise d'œuvre		
Enveloppe financière affectée aux travaux : 919 732,44 € HT (TVA 19,6%)		
Mission de base	75 345,00 € HT	90 112,62 € TTC
Mission complémentaire n°1	6 085,00 € HT	7 277,66 € TTC
Total	81 430,00 € HT	97 390,28 € TTC

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Forfait définitif du marché de maîtrise d'œuvre – avenant n°1 (TVA 19,6%)		
Coût du prévisionnel des travaux (AVP) : 1 083 333,34 € HT		
Mission de base	88 725,00 € HT	106 115,10 € TTC
Mission complémentaire n°1	6 085,00 € HT	7 277,66 € TTC
Total	94 810,00 € HT	113 392,76 € TTC

Forfait du marché de maîtrise d'œuvre – avenant n°2 (TVA 20%)		
Coût du prévisionnel des travaux modifiés: 1 606 098,95 € HT		
Mission de base	108 850,00 € HT	130 620,00 € TTC
Mission complémentaire n°1*	6 085,00 € HT	7 277,66 € TTC
Total	114 935,00 € HT	137 897,66 € TTC

* Nb : la mission complémentaire a été payée en 2013 avec une TVA 19,6%

Le total de la rémunération définitive du maître d'œuvre est donc porté à 114 935,00 € HT soit 137 897,66 € TTC, ce qui représente une augmentation de 21,61 % par rapport au forfait définitif de l'avenant n°1 et une augmentation de 41,60 % par rapport au forfait provisoire du marché de maîtrise d'œuvre.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les modifications du projet présenté par la maîtrise d'œuvre ;
- approuver l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014**

Délibération n° D-2014-448

Direction Patrimoine et Moyens**TRAVAUX NEUFS, GROSSES RÉPARATIONS ET
ENTRETIEN 2013-2016 - LOT 18 - AVENANT DE
TRANSFERT DU MARCHÉ DE L'ENTREPRISE SA
BILLON VERS L'ENTREPRISE SN BILLON**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

L'entreprise SA BILLON est aujourd'hui titulaire d'un marché à bons de commande attribué par la Ville de Niort.

Depuis le 19 juin 2014, l'entreprise SN BILLON est substituée à la SA BILLON.

En conséquence, la société SN BILLON reprend le marché en cours de la société SA BILLON dans la collectivité à savoir le « marché à bons de commande n°12231A023 » pour le lot 18 – Maçonnerie et pierre de taille.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 1 au marché n° 12231A023 de transfert de l'entreprise SA BILLON vers l'entreprise SN BILLON ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014**

Délibération n° D-2014-449

Direction Patrimoine et Moyens**MARCHÉS DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA
REQUALIFICATION DES HALLES - AVENANT DE
TRANSFERT DE L'ENTREPRISE OUEST
COORDINATION VERS LA SOCIÉTÉ TPF INGENIERIE**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La société par actions simplifiée OUEST COORDINATION est aujourd'hui titulaire d'un marché attribué par la Ville de Niort.

Depuis le 31 juillet 2014, La société OUEST COORDINATION a été regroupée au sein de l'entité juridique existante TP France dont la dénomination sociale a été modifiée par TPF INGENIERIE par décision de l'actionnaire unique approuvée en Assemblée générale extraordinaire sous le numéro 420 606 188 au registre du commerce. La société est domiciliée au 62 boulevard Lazer – BP 30113 – 13363 MARSEILLE Cedex 10.

En conséquence, la société TPF INGENIERIE reprend tous les droits et obligations pour l'exécution du marché en cours dans la collectivité à savoir le marché n°11231A004 concernant les Halles de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°4 au marché n°11231A004 de transfert de la société OUEST COORDINATION vers la société TPF INGENIERIE.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

Direction Patrimoine et Moyens**GRUPE SCOLAIRE JEAN ZAY - CONSTRUCTION
D'UNE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET D'UN
RESTAURANT SCOLAIRE ET RÉHABILITATION DE
L'ÉCOLE MATERNELLE - LOT N°7 MENUISERIES
EXTÉRIEURES ALUMINIUM - PROTOCOLE
D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC L'ENTREPRISE
BGN**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale, le Conseil municipal a validé par délibération en date du 29 juin 2007, le contrat de maîtrise d'œuvre avec le groupement mandaté par le Cabinet AMELLER – DUBOIS pour la réhabilitation du groupe scolaire Jean ZAY.

Les marchés de travaux ont été validés par différentes délibérations du Conseil municipal.

Aussi, par délibération du 5 juillet 2010, le lot 7 « Menuiseries extérieures aluminium » a été attribué à l'entreprise BGN.

Le 15 avril 2014, la Maîtrise d'œuvre nous a transmis le projet de décompte final de l'entreprise BGN qui faisait apparaître une demande de paiement supplémentaire de 3 590,00 € HT.

Le 17 juin 2014, la Ville de Niort a notifié le décompte général à l'entreprise en n'intégrant pas ces coûts complémentaires.

L'entreprise BGN a transmis son projet de décompte final à la maîtrise d'œuvre. Ce document fait apparaître une demande de paiement complémentaire de 3 590,00 € HT.

La Ville de Niort a notifié le décompte général à l'entreprise BGN sans intégration de cette somme, qui n'avait pas fait l'objet d'un avenant, le 17 juin 2014.

Par la suite, la société BGN a établi un mémoire en réclamation en date du 21 juillet 2014 et l'a adressé au maître d'œuvre. Ce dernier a transmis à la Ville son analyse par courrier en date du 8 août 2014.

Après plusieurs rencontres, un protocole d'accord a été rédigé afin de mettre fin au litige et de lever les réserves et désaccords. Celui-ci aborde deux points :

- les vitrages de la galerie de liaison du parvis vers l'école maternelle,
- une butée d'arrêt sur un ferme porte sur la maternelle.

Par ce protocole, la Ville s'engage à payer à l'entreprise BGN, la somme totale de 3 590,00 € HT soit 4 308,00 € TTC.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Niort et la société BGN ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ledit protocole.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014**

Délibération n° D-2014-451

Direction Gestion Urbaine
Réglementaire**GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE**
- APPEL D'OFFRES - APPROBATION DU MARCHÉ

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le marché pour la gestion du stationnement payant sur voirie arrive à expiration le 14 octobre 2014.

La commission d'appel d'offres, réunie le 25 septembre 2014, a procédé à la désignation de l'attributaire.

Il s'agit de la SO SPACE pour un montant estimatif annuel de 201 815,40 € HT soit 242 178,48 € TTC pour 1 127 places de stationnement gérées par 138 horodateurs et 863 horodateurs miniatures embarqués.

Le marché est passé pour une durée allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2015. Il est renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 4 ans.

Les crédits sont inscrits au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché à intervenir avec la SO SPACE pour la gestion du stationnement payant sur voirie pour un montant estimatif annuel de 201 815,40 € HT soit 242 178,48 € TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL
ADOpte

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	1
Excusé :	0

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, n'ayant pas pris part au vote

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

Dominique SIX

Une première délibération qui concerne la gestion du stationnement payant sur voirie, on a récemment passé un appel d'offres pour renouveler un marché, puisque le marché pour la gestion du stationnement payant sur voirie arrive à expiration demain, c'est-à-dire le 14 octobre. La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 25 septembre 2014 et a procédé à la désignation de l'attributaire. Il s'agit de la SO SPACE, qui a remporté cet appel d'offres pour un estimatif annuel de 201 815,40 € HT. Le marché est passé pour une durée d'un an et 3 mois, donc jusqu'au 31 décembre 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le marché à intervenir avec la SO SPACE, et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

Luc DELAGARDE

Je ne participerai pas au vote.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014**

Délibération n° D-2014-452

Direction Gestion Urbaine
Réglementaire**COMPENSATION POUR LES CONCESSIONS DE
STATIONNEMENT DE MARCEL PAUL, LA ROULIÈRE,
SAINT-JEAN ET ESPACE NIORTAIS POUR
L'EXERCICE 2015**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

En application des dispositions contractuelles régissant les quatre ouvrages de stationnement concédés à la SO SPACE, il est prévu que « *La Ville puisse éventuellement compenser le différentiel des recettes prévisionnelles si elle impose pour des raisons qui lui sont propres, une tarification inférieure à celle nécessaire à l'équilibre d'exploitation de la Société* ».

En conséquence, il est proposé d'attribuer une compensation d'un montant de 453 706 € HT à la SO SPACE soit 544 447,20 € TTC correspondant au différentiel entre les tarifs économiques déterminés par la Société et les tarifs retenus par la Ville de Niort répartie comme suit :

- Parking Marcel Paul :	154 721 € HT soit 185 665,20 € TTC
- Parking La Roulière :	210 056 € HT soit 252 067,20 € TTC
- Garage Saint-Jean :	43 701 € HT soit 52 441,20 € TTC
- Parking Espace Niortais :	45 228 € HT soit 54 273,60 € TTC

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'attribution d'une compensation d'un montant global de 453 706 € HT soit 544 447,20 € TTC à la SO SPACE et son versement avant le 31 mars 2015.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	1
Excusé :	0

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, n'ayant pas pris part au vote

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Dominique SIX

Ça concerne les compensations pour les concessions de stationnement à Marcel Paul, La Roulière, Saint-Jean et Espace Niortais pour l'exercice 2015.

En application des dispositions contractuelles, il est prévu que la Ville puisse éventuellement compenser le différentiel des recettes prévisionnelles, si elle impose pour des raisons qui lui sont propres, une tarification inférieure à celle qui est nécessaire à l'équilibre d'exploitation de la société. En conséquence, il est proposé d'attribuer une compensation d'un montant de 453 706 € HT à la SO SPACE, qui correspond au différentiel entre les tarifs économiques déterminés par la société et les tarifs retenus par la Ville de Niort. Vous avez le détail, juste pour mémoire, l'année dernière, la décision de compensation avait été votée à hauteur d'un peu plus de 460 000 €. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution d'une compensation d'un montant de 453 706 € à la SO SPACE et son versement, avant le 31 mars 2015.

Amaury BREUILLE

Je voulais savoir tout d'abord si il y avait des éléments exceptionnels, parce qu'il peut y avoir eu des éléments d'évolution tarifaire ou d'opération exceptionnelle qui venaient impacter cette année la compensation sur les concessions.

Dominique SIX

Il n'y a pas d'évènement puisqu'en fait on n'est pas revenu sur les tarifs prévus sur ces parkings là pour l'année prochaine. Maintenant, puisque l'occasion m'en est donnée, cette délibération me pose quand même quelques soucis dans la mesure où on nous demande à nous, Ville de Niort, de nous prononcer sur une compensation sur un budget prévisionnel d'une société dont l'actionnariat majoritaire est la Ville de Niort et sans clause de revoyure. Cela représente une charge pour le contribuable de 450 000 € et quelques sur le stationnement, et je pense que dans les mois qui viennent il faudra sans doute retravailler, peut-être pas forcément sur la compensation mais au moins pour que la Ville puisse exercer un contrôle.

Monsieur le Maire

On verra ça. Merci.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Amaury BREUILLE

Je posais cette question parce qu'en fait, dans le rapport du mandataire sur l'exercice 2013, je voyais que la compensation à l'époque était de 392 000 €, bon, une année ce n'est pas significatif. J'ai pris les 4 dernières années de compensation et on était à 416 000 € en moyenne sur ces quatre années-là. Et je me dis que là on a un niveau qui est quand même largement au dessus de cette moyenne, donc on est quand même dans le haut de la fourchette des compensations, donc je cherche les explications à ça. On est quasiment à 10% au dessus. On est à 9% au dessus.

Dominique SIX

Oui, sauf que, Amaury, tu oublies que pour 2014, donc l'exercice qui est en cours, la compensation attribuée a été de près de 464 000 €. Donc effectivement il y avait bien 392 000 € en 2013, mais pour 2014 elle est de 464 000 €

Alain PIVETEAU

Ça veut dire que la tendance qu'on a observée avant, qu'on a discutée, je ne reviens pas sur le débat de fond, sur le stationnement etc., en fait, vous prévoyez qu'elle se poursuive. Puisque cette délibération, à travers ce mécanisme c'est vrai, un peu rigide, j'entends bien, prévoit en fait un effet plus important de l'écart entre le prix économique et le prix voté. On ne peut être que d'accord sur ce constat. Comme les prix ne sont pas modifiés, ça veut donc dire que vous supposez que la fréquentation va diminuer ? Pourquoi cette augmentation ? C'est vraiment pour comprendre l'hypothèse qui sous-tend la proposition de vote à laquelle on ne s'oppose pas de toute façon.

Monsieur le Maire

Nous assistons plutôt à une augmentation de la fréquentation des parkings ces derniers mois, mais c'est en effet d'ordre prévisionnel, et c'est un sujet sur lequel Monsieur SIX s'est déjà interrogé. Je crois que Madame GODEAU voulait s'exprimer.

Isabelle GODEAU

Pourquoi est-ce que le parking de la Brèche n'est pas concerné ? Et est-ce qu'il y a aussi des problèmes de compensation entre ce qui était prévisionnel et ce qui va véritablement entrer dans les caisses, dans la mesure où on n'avait pas pris en compte l'heure gratuite de stationnement ?

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Le parking sous la Brèche n'est pas le sujet puisqu'il n'a pas le même statut que les parkings mentionnés, donc il n'est pas dans ce cadre de l'économie du concessionnaire.

Amaury BREUILLE

On va continuer l'échange sur les statistiques antérieures, je n'oublie rien puisque l'année 2014 je l'ai intégrée quand j'ai fait la moyenne des 4 années, donc on est vraiment tout en haut de la fourchette, on est à presque 10% au dessus de la moyenne de ces 4 années, y compris en prenant l'année 2014 qui était haute effectivement. C'est pour ça que, sauf élément exceptionnel, j'ai du mal à me l'expliquer. Encore une fois, c'est vrai qu'on est sur du prévisionnel mais ça justifierait quand même d'avoir des éléments complémentaires de la part de la SO SPACE.

Dominique SIX

Effectivement, sentiment partagé, d'ailleurs je l'ai exprimé. Juste pour répondre à Madame GODEAU, elle pourra prendre connaissance du rapport du mandataire, parce qu'elle n'en a pas forcément eu le temps, elle aura toutes les explications nécessaires sur les différentes modalités liées aux stationnements gérés par la SO SPACE.

Luc DELAGARDE

Je ne prends pas part au vote.

Direction Espaces Publics**EXPÉRIMENTATION DE FOURNITURE DE
TÉLÉCOMMANDES PERMETTANT L'ACTIVATION
SONORE DES FEUX TRICOLORES**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort travaille en étroite collaboration avec les associations de personnes en situation de handicap, afin d'améliorer l'accessibilité au quotidien des espaces et équipements publics.

Dans ce cadre et à titre expérimental, la Ville de Niort a décidé d'acquérir des télécommandes permettant le déclenchement à distance des feux tricolores sonorisés pour la traversée des personnes souffrant de déficience visuelle. Au titre de cette expérimentation et en concertation avec l'association Valentin Haüy, l'achat portera sur un nombre de trente télécommandes au maximum.

La Ville de Niort a établi une convention, qui définit les conditions de fourniture de télécommandes aux personnes déficientes visuelles. Dans la limite des disponibilités, les télécommandes seront délivrées gratuitement à tout demandeur domicilié sur la commune de Niort et détenteur d'une carte d'invalidité liée au handicap visuel. Un demandeur ne pourra recevoir qu'une télécommande.

Les télécommandes répondent à la norme nationale NFS 32-002 et peuvent être utilisées sur les communes de France, équipées de ce dispositif.

Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation, qui déterminera l'opportunité de poursuivre la démarche ultérieurement.

Les crédits nécessaires, soit 1 404 € TTC, sont inscrits au budget de l'année en cours.

Sur les 48 carrefours à feux en fonctionnement dans la Ville, ce dispositif sonorisé fonctionnera sur 17 carrefours déjà équipés.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'expérimentation, consistant en la fourniture gratuite des télécommandes permettant le déclenchement à distance des feux tricolores sonorisés pour les personnes souffrant d'une déficience visuelle ;
- approuver la convention cadre de fourniture de télécommandes permettant l'activation sonore de feux tricolores ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention avec les bénéficiaires d'une télécommande.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

Dominique SIX

Il s'agit d'une délibération concernant l'expérimentation de la fourniture de télécommandes permettant l'activation sonore des feux tricolores. La Ville de Niort travaille en étroite collaboration avec les associations de personnes en situation de handicap et dans ce cadre, et à titre expérimental, la Ville de Niort a décidé d'acquérir des télécommandes permettant le déclenchement à distance des feux tricolores sonorisés pour la traversée des personnes souffrant de déficience visuelle. L'achat portera sur un nombre de 30 télécommandes au maximum. Dans la limite des disponibilités, les télécommandes seront livrées gratuitement à tous demandeurs domiciliés sur la commune de Niort, et détenteurs d'une carte d'invalidité liée au handicap visuel. Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation qui déterminera l'opportunité de poursuivre la démarche ultérieurement.

Les crédits nécessaires pour les 30 télécommandes, soit 1 404 €TTC, sont inscrits au budget de l'année en cours. Ce dispositif sonorisé fonctionnera sur 17 carrefours déjà équipés sur les 48 que nous comptons sur la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'expérimentation, approuver la convention cadre de fourniture de télécommandes permettant l'activation sonore des feux tricolores qui vous a été jointe sur table. Je voudrais juste préciser qu'à l'article 2, il convient de lire : « L'utilisateur doit être titulaire de la carte d'invalidité « 80% » », c'est une petite précision qui n'était pas portée dedans. Et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la dite convention avec les bénéficiaires d'une télécommande.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014**

Délibération n° D-2014-454

Direction Espaces Publics**EFFACEMENT DE RÉSEAUX DANS LE BOURG DE SEVREAU - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 21 décembre 2012, le Conseil municipal a approuvé la participation financière de la Ville de Niort pour l'effacement des réseaux aériens électriques, téléphoniques et d'éclairage public liés à la requalification du bourg de Sevreau.

Cette délibération approuvait le montant provisoire de la participation auprès du SIEDS, estimée à 33 370 euros et autorisait le Maire à signer tout acte se rapportant à ce dossier.

L'étude technique menée ensuite par le SIEDS a porté ce montant à 44 762,60 euros en raison de la complexité de l'opération d'une part, et d'autre part de la gestion délicate de la circulation pendant le chantier, avec la mise en place d'une importante déviation pour les poids lourds. Une convention a été signée sur cette base avec le SIEDS.

Les travaux sont aujourd'hui terminés, et le montant définitif de la participation de la Ville à ces effacements est de 44 295,76 euros.

Afin d'honorer la dépense auprès du SIEDS, il est nécessaire de signer une nouvelle convention sur la base de ce montant définitif, légèrement à la baisse.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- valider le montant définitif de 44 295,76 euros pour la participation de la Ville aux travaux d'effacement des réseaux du bourg de Sevreau ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention correspondante.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014**

Délibération n° D-2014-455

Direction Espaces Publics**MARCHÉ DE MISE EN PLACE D'ILLUMINATIONS
OCCASIONNELLES - AVENANT N°1**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort a attribué, au printemps 2013, un marché à bons de commande, valable 1 an et renouvelable 3 fois sans minimum ni maximum pour les illuminations occasionnelles, incluant la pose, la location et la dépose des décors de Noël.

Afin de prendre en compte des prestations complémentaires dans le cadre de ce marché, il est nécessaire d'intégrer des prix nouveaux au bordereau de prix unitaires initial, formalisés dans un avenant n°1

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au marché de service de mise en place d'illuminations occasionnelles ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

Direction Espaces Publics**DEMANDE DE SUBVENTION VIDÉO PROTECTION**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération n° 2013-297 en date du 1^{er} juillet 2013, le Conseil municipal a approuvé la proposition d'installation de 7 caméras de vidéo protection place de la Brèche et a décidé de solliciter une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIDP). Ce projet a obtenu l'autorisation administrative préalable par arrêté préfectoral du 9 octobre 2013 et un financement FIPD à hauteur de 48 180 €.

A ce jour, il apparaît opportun d'étendre le périmètre de ce dispositif pour renforcer la prévention et la sécurité sur d'autres zones du centre-ville, en intégrant l'axe place de la Brèche / Moulin du Milieu ainsi que les secteurs de la place du Roulage et de la place Saint Jean. La faisabilité de cet aménagement sera confiée à un bureau d'études spécialisé.

Un financement FIPD peut être octroyé d'une part pour les études préalables (subvention plafonnée à 15 000 €) et d'autre part pour les travaux, ce en fonction de leur éligibilité. Dans ce cas, la participation, au titre du FIPD, peut varier de 20 % à 50 % et atteindre 100 % (coût des raccordements aux services de police nationale).

Par ailleurs, diverses autorisations préfectorales sont nécessaires pour la réalisation de ce projet.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les demandes de subvention FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) pour les études et les travaux ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le cas échéant, la convention à intervenir et autres documents nécessaires à l'obtention des subventions ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le cas échéant, tout document nécessaire à la bonne exécution du projet.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	37
Contre :	8
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Dominique SIX

Une délibération très attendue. Une demande de subvention vidéo protection. On fait référence à une délibération du 1^{er} juillet 2013 et en fait à ce jour, il nous apparaît opportun d'étendre le périmètre de ce dispositif, pour renforcer la prévention de la sécurité sur d'autres zones du centre ville, donc l'axe place de la Brèche / Moulin du Milieu ainsi que les secteurs de la place du Roulage et de la place Saint-Jean. Un financement Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) peut être octroyé pour les études préalables, c'est notamment ce qui est concerné dans cette délibération, et d'autre part pour les travaux. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les demandes de subvention FIPD pour les études et les travaux, autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention à intervenir et autres documents nécessaires à l'obtention des subventions et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint à signer le cas échéant, tout document nécessaire à la bonne exécution du projet.

Elodie TRUONG

Est-ce qu'il s'agit d'étendre ou est ce qu'il s'agit de redéployer ce dispositif ?

Monsieur le Maire

Il s'agit d'étendre et de déployer. C'est une étude d'opportunité.

Alain PIVETEAU

Pour l'histoire, qui restera dans le compte-rendu, conformément au débat initial, nous voterons contre cette délibération.

Monsieur le Maire

J'ai bien compris que l'histoire était en marche sur cette délibération toute particulière. Moi je préfère voir l'évolution de notre Ville dans Boinot, plutôt que dans ces moyens d'ordre public qui sont hélas nécessaires.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014**

Délibération n° D-2014-457

Direction Gestion Urbaine
Réglementaire**REFUGE POUR ANIMAUX : CONVENTION CADRE**
AVEC LES FAMILLES D'ACCUEIL

Madame Marie-Chantal GARENNE, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le refuge municipal de la Ville de Niort accueille des animaux dont certains, malades, opérés, handicapés ou seniors, supportent difficilement la vie au refuge.

Afin de leur apporter des conditions de vie adaptées à leur situation, la Ville de Niort a décidé de placer ces animaux en famille d'accueil.

Il convient donc de contractualiser avec ces familles d'accueil, les engagements des familles et de la Ville de Niort, pour une durée d'un an assortie d'une période d'essai d'un mois.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention cadre de partenariat pour l'accueil d'animaux du refuge municipal avec la famille d'accueil qui aura été choisie par la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer avec chacune des familles d'accueil concernées.

LE CONSEIL
ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014**

Délibération n° D-2014-458

Direction du Secrétariat Général**SO SPACE - RAPPORT DU MANDATAIRE SOUMIS
PAR LES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - ANNÉE 2013**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

L'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance.

Pour la SO SPACE, il s'agit actuellement de : Luc DELAGARDE, Sébastien PARTHENAY, Dominique DESQUINS, Sylvette RIMBAUD et Christophe POIRIER.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- se prononcer sur le rapport du mandataire soumis par les représentants de la Ville de Niort au Conseil d'Administration de la SO SPACE pour l'année 2013.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	0

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal, n'ayant pas pris part au vote

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

Monsieur le Maire

Il me revient de faire lecture des dernières délibérations, avec 3 délibérations pages 146, 147 et 148, sur la SO SPACE, délibérations importantes pour cette société d'économie mixte importante. Nous avons page 146 le rapport du mandataire soumis par les représentants de la collectivité au Conseil d'Administration qui fait état en effet des déficits que l'on connaît sur la partie stationnement comme sur la partie Acclameur. Donc il nous est demandé de nous prononcer sur ce rapport, mais avant cela, vous avez peut-être des remarques sur cette première délibération ?

Luc DELAGARDE

Ce sont des rapports pour l'exercice 2013, et je voudrais apporter ma contribution concernant le stationnement. J'ai deux observations à formuler. La première, c'est que les contrats de prestation et de concession, au nombre de six, semblent correctement adaptés à la situation. En effet, ils sont financièrement équilibrés, faisant ressortir un faible résultat positif, ce qui est la règle d'usage entre une collectivité et sa SEM qu'elle délègue, dans laquelle elle est actionnaire majoritaire. Ma seconde observation concerne le contrat de DSP sous forme d'affermage, relatif au parking de la Brèche, signé le 13 juillet 2011. Ce dernier a été établi par la Ville à partir d'un certain nombre de paramètres, dont un niveau annuel d'entrées de l'ordre de 800 000. Or, depuis son ouverture, ce parking connaît une fréquentation difficile qui ne répond pas aux objectifs du contrat. En effet, la fréquentation 2012 a été de 221 000 entrées, elle est passée à 250 000 en 2013, très loin des 800 000 entrées prévisionnelles du contrat, niveau qui semble inatteignable. Dès janvier 2013 d'ailleurs, le Président de la SO SPACE, membre de l'opposition actuelle, faisait valoir son droit à renégociation du contrat. La majorité de l'époque n'a nullement répondu à cette demande et a donc laissé supporter à la seule SO SPACE, les 317 000 € de déficit 2013 après les 335 000 € de déficit 2012. Depuis le début de ce contrat, c'est donc plus de 650 000 € de déficit public que la Ville, avec des paramètres de contrats inatteignables, inadaptés, a autoritairement contraint la SO SPACE à supporter, cette situation lui est donc dénoncée.

Concernant l'Acclameur, le contrat de DSP, basé sur des paramètres prévisionnels également démesurés, produit les mêmes effets que celui de la DSP du parking de la Brèche. En effet, les objectifs attendus sont très difficilement atteignables. Trois points majeurs en attestent. Premier point : les commissions traiteurs sont prévues au contrat pour 138 440 € par an.

RETOUR SOMMAIRE

Or, pour atteindre cet objectif, il conviendrait que la SO SPACE, qui marge à hauteur de 10% de la prestation traiteur, réalise 70 000 repas par an, soit environ 280 repas jour sur une base d'exploitation de 250 jours annuels.

Ce qui ne correspond pas du tout à l'activité du club précisée au contrat. Deuxième point : la réalisation de six petits congrès de 300 personnes environ, pour un chiffre d'affaires de 60 000 € alors que l'équipement ne peut accueillir que 150 personnes environ. Troisième point : la réalisation de 68 évènements sociaux pour plus de 90 000 € alors que la concurrence locale et les tarifs pratiqués ne permettent pas d'atteindre cet objectif.

En conclusion, comme pour la DSP Brèche, ce contrat d'affermage de l'Acclameur est basé sur des paramètres irréalistes et inatteignables, et les déficits d'exploitation de cette activité, 116 000 € en 2012, 118 000 € en 2013, ainsi abusivement générés sont également en totalité supporté par la SO SPACE. Cette situation, héritée de la mandature précédente, se devait d'être dénoncée également.

Alain PIVETEAU

Je pense qu'on aura l'occasion de développer le débat plus tard. J'entends « dénonciation de DSP », donc l'acte juridique dont vous parlez et que vous annoncez, mais, c'était juste une précision, sur la réalité économique des deux équipements, je pense qu'il ne faudrait pas aller trop rapidement vers une conclusion de similarité des situations. Sur le modèle de stationnement, il est évident, et là ça concerne évidemment l'équipe précédente, mais peut-être aussi celle d'aujourd'hui, qu'il y a une incompatibilité entre le modèle de prix du stationnement et le modèle économique du parking. J'entends par là que vous nous dites, à travers le bilan que vous dressez sur cette année 2013 et cet acte de dénonciation, que les nouvelles propositions et mises en place de tarifications que vous avez mises en œuvre, à savoir la gratuité, ne règlent absolument pas le problème. J'ai entendu parler de dénonciation.

Monsieur le Maire

Non, vous êtes hors sujet là, on parle de l'exercice 2013.

Alain PIVETEAU

Mais alors, qu'est ce que vous dénoncez ?

Luc DELAGARDE

Je n'ai pas dit « dénonciation », j'ai dit que le Président de l'époque avait demandé son droit de renégociation du contrat, et qu'il n'a pas été entendu.

Alain PIVETEAU

La question est bien d'ajuster aux réalités et aux pratiques, deux équipements. Dans le premier cas, encore une fois, pour nous ça va dans le sens d'une mise en adéquation entre la tarification notamment sur les espaces ouverts, clarification du stationnement dans les rues tout simplement, et le parking de la Brèche. Nous pensons toujours que la gratuité, si elle peut avoir un effet d'attractivité, vous nous avez montré qu'il y avait eu une augmentation de la fréquentation, ne se traduit pas par une recette budgétaire supplémentaire, puisque j'ai cru comprendre qu'il y avait une neutralité budgétaire de l'opération, ou légère.

Ce qui veut dire, en gros, que l'effet prix dépasse ou est égal ou légèrement supérieur à l'effet quantité. Ça veut donc dire qu'à terme, oui il y a deux effets, quand on change un prix, on espère qu'il y aura plus de voitures qui rentrent, qu'elles restent plus longtemps, donc du coup, cet effet quantité compense les pertes de tarifs unitaires. Les deux ne jouent pas dans le sens attendu, il faut attendre encore, vous nous avez parlé d'une expérimentation qui ferait l'objet d'une évaluation et de décision sur le modèle final, attendons cette évaluation là, mais je vous alerte d'ores et déjà sur cette mise en adéquation.

Sur le deuxième équipement concernant la SO SPACE, on est sur une année incomplète d'activité, alors il est vrai qu'il y a une difficulté à développer l'activité traiteur qui fait partie de l'équilibre économique de l'équipement, donc ça veut dire qu'il faut une veille ou développer des activités économiques, commerciales en adéquation avec les objectifs, on n'est pas très loin du modèle puisqu'on n'est pas, je le rappelle, en année pleine sur cette année 2013, puisque toutes les activités n'ont pas fonctionné à 100% pendant l'ensemble de l'année. Non, je suis désolé, la montée en puissance d'un équipement comme ça demande un certain temps, donc on n'est pas dans le même écart des adéquations entre les objectifs de départ et les objectifs constatés, ce n'est pas du tout du même ordre, donc je pense qu'il est abusif de comparer, ceci dit, on est sur des modèles économiques qui sont très tendus et qui méritent à ce qu'on regarde les choses pragmatiquement. Sans idéologie, on disait au départ.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Amaury BREUILLE

Pour commencer, je vais vous dire que je trouve assez cocasse que Monsieur DELAGARDE nous explique doctement que les différents contrats de DSP des parkings en concession sont correctement architecturés. Tout simplement parce que nous avons effectivement remis dans les clous ces différentes concessions en 2009, alors qu'auparavant, à une époque où peut-être vous auriez pu avoir un regard sur les finances publiques, Monsieur DELAGARDE, je vous rappelle qu'il y avait une compensation entre les différents parkings : la Brèche, et les différents ouvrages en concession, chose qui est absolument, je vais essayer de trouver un euphémisme, déconseillé. Deuxièmement, je m'interroge sur l'analyse économique que vous pouviez avoir d'un parking de 1 100 places que vous proposiez à l'époque, que l'ensemble d'ailleurs, que Monsieur BALOGÉ également, lorsqu'il était dans l'opposition, défendait à corps et à cri..., vous vous en souvenez Monsieur BALOGÉ ? Ça vous rappelle quelque chose ?

Monsieur le Maire

Mieux que vous visiblement, mais je vous en prie, poursuivez, ça nous aidera à aboutir au sens de votre intervention.

Amaury BREUILLE

Je pense que le choix que nous avons fait, de réduire substantiellement d'un peu plus de la moitié, la capacité de ce parking, je ne veux pas dire que ça a sauvé les finances de la Ville, mais je ne suis pas loin de le penser. Voilà. Je pense que si on avait eu un parking de 1 100 places, on serait dans une situation extrêmement pénible aujourd'hui. Dernière chose, s'agissant des estimations de fréquentations, il y a quand même une grande difficulté, c'est que même si la SO SPACE est une Société d'Economie Mixte (SEM), elle est une société qui concourt dans une délégation de service public, elle fait une offre, c'est elle qui la fait, pas la Ville. Elle fait une offre sur les prévisions qui sont les siennes. Imaginez que la Ville, hier ou aujourd'hui, conteste ces prévisions et les modifie. Tout autre soumissionnaire ou soumissionnaire potentiel pourrait contester cela en disant que finalement la Ville favorise sa SEM, donc ça pose un problème bien plus complexe que vous ne semblez vouloir le dire.

Monsieur le Maire

Je trouve que vous manquez d'imagination, Monsieur BREUILLE.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Ce n'est pas parce qu'on assène cinquante fois des mensonges que ça devient vérité. Moi simplement, ce que je voudrais dire, c'est que la SOPAC à l'époque, devait réaliser l'équipement, c'était un tout autre montage et aujourd'hui je crois que vous ne voulez vraiment pas le prendre en considération, mais il y avait augmentation de capital, il y avait la réalisation par la SOPAC et ce n'était vraiment pas, je veux dire aujourd'hui, une DSP de la même manière, vous avez fait un autre choix, maintenant il faut l'assumer, mais il ne faut surtout pas revenir en arrière sans arrêt sur des choses comme ça.

Luc DELAGARDE

Le constat est clair sur le stationnement, entre un paramètre de départ de la DSP de 800 000 entrées et qu'on atteigne seulement 221 000 entrées en 2012 et 250 000 entrées en 2013, il y a quand même un malaise. Donc à mon avis, le paramètre de départ est un peu exagéré. Et sur l'Acclameur, quoi qu'on en dise, les paramètres de départ du contrat, base de la DSP, sont également inatteignables.

Monsieur le Maire

Merci Luc DELAGARDE, merci aussi pour le travail qui est fait au sein de la SEM, et il y a du travail. D'autres questions ? Non ? Les choses sont claires ? Eh bien, je crois qu'il est proposé de se prononcer sur ce rapport, donc sur la délibération sur le rapport du mandataire.

Dominique DESQUINS

Je ne prends pas part au vote.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014

Délibération n° D-2014-459

Direction Gestion Urbaine
Réglementaire

**SO SPACE - RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE DE
SERVICE PUBLIC CONCERNANT LE CONTRAT DE
DSP POUR LE STATIONNEMENT - ANNÉE 2013**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

L'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales dispose que le délégataire produit chaque année, à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en date du 7 octobre 2014.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du rapport de la SO SPACE, délégataire du service public du stationnement payant, pour l'année 2013.

Le Conseil municipal a pris acte de la production du rapport de la SO SPACE

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014

Délibération n° D-2014-460

Direction Animation de la Cité

**SO SPACE - RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE DE
SERVICE PUBLIC CONCERNANT LE CONTRAT DE
DSP DE L'ACCLAMEUR - ANNÉE 2013**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

L'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales dispose que le délégataire produit chaque année, à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en date du 7 octobre 2014.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du rapport de la SO SPACE, délégataire du service public de l'Acclameur, pour l'année 2013.

Le Conseil municipal a pris acte de la production du rapport de la SO SPACE

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Direction du Secrétariat Général**SEM DES HALLES - MODE DE GOUVERNANCE -
SUBSTITUTION D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION
AUX DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La SEM des Halles, créée en 1989, est à ce jour constituée sous la forme d'une société à directoire et conseil de surveillance. Le directoire peut compter de deux à cinq membres et le conseil de surveillance en compte onze, dont six représentants de la Ville de Niort.

Ce mode de gouvernance a montré ses limites. Il ne permet pas d'avoir une bonne représentation des commerçants ni une bonne lisibilité des différentes fonctions par les acteurs, les membres du directoire se sentent isolés, la SEM n'offre pas en son sein d'instance de dialogue entre la Ville de Niort et les commerçants des halles.

Il est donc proposé afin de mieux représenter les commerçants, de modifier le mode de gouvernance de la SEM en substituant au directoire et au conseil de surveillance un conseil d'administration, les fonctions de président et de directeur général n'étant pas dissociées et confiées en conséquence à une seule et même personne qui aura la qualité de Président Directeur Général.

Si vous en êtes d'accord, les représentants de la Ville au sein de la SEM pourront se prononcer en faveur de ces modifications.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe d'un nouveau mode de gouvernance de la SEM des Halles par la mise en place d'un conseil d'administration en lieu et place d'un directoire et d'un conseil de surveillance ;
- autoriser les représentants de la Ville à voter en ce sens à l'assemblée générale de la SEM des Halles qui aura à se prononcer sur les modifications de mode de direction de la société ;
- mandater lesdits représentants pour se prononcer au sein du conseil d'administration en faveur de la désignation d'un Président Directeur Général ;
- confirmer l'autorisation aux représentants de la Ville d'exercer tous mandats au sein de la SEM et par conséquent, de se porter candidats aux fonctions de Président Directeur Général.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	37
Contre :	2
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Nous avons une délibération sur la SEM des Halles puisqu'il est proposé de modifier légèrement le mode de gouvernance, à travers la substitution d'un conseil d'administration au directoire et du conseil de surveillance.

Il est proposé, afin de mieux représenter les commerçants, de modifier le mode de gouvernance de la SEM en substituant au directoire et au conseil de surveillance, un conseil d'administration, les fonctions de Président et de Directeur général n'étant pas dissociées, et confiées en conséquence à une seule et même personne qui aurait la qualité de Président Directeur Général (PDG). Si vous en êtes d'accord, les représentants de la Ville de Niort au sein de la SEM pourront se prononcer en faveur de ces modifications.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le principe de ce nouveau mode de gouvernance, d'autoriser les représentants de la Ville à voter en ce sens à l'assemblée générale de la SEM, de mandater lesdits représentants pour se prononcer au sein du conseil d'administration en faveur de cette désignation et de confirmer l'autorisation aux représentants de la Ville d'exercer tout mandat au sein de la SEM, et par conséquent de se porter candidat aux fonctions susnommées.

Alain PIVETEAU

C'est une évolution du mode des gouvernances des SEM, dont on a déjà eu l'occasion de discuter entre nous, de débattre d'ailleurs peut-être avec des positions des uns et des autres un peu nuancées, mais comparaison dans le temps n'est pas raison. Sur l'évolution de la structure de gouvernance en général, je pense que ça peut effectivement, a priori, dynamiser le fonctionnement de la SEM, vous parliez d'une meilleure représentation des commerçants, je ne suis pas convaincu que ce soit l'avantage principal, mais pourquoi pas.

En revanche, vous choisissez, ce qui ne me semble pas être une obligation, d'avoir un Président Directeur Général (PDG), c'est-à-dire qui cumule les deux fonctions, ça peut avoir un intérêt, ça l'a eu de façon transitoire, on s'en était expliqué sur une autre SEM. Quels sont les avantages que vous voyez à ce choix là ? Et si je comprends bien, ce serait donc un élu qui présiderait et dirigerait, logiquement, cette SEM ? Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus sur les avantages de ce changement de structure de gouvernance, en dehors de la meilleure représentation des commerçants, sur ce choix qui me semble singulier, dont je ne maîtrise pas les avantages comme ça, en tous cas il ne nous sont pas donnés, d'un Président Directeur Général qui cumule les deux fonctions ?

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Pour ce qui est du mode de gouvernance, il s'agit en effet, et c'est important, d'augmenter la représentation des commerçants actuellement de deux, pour la passer à cinq, c'est une demande forte qui avait été exprimée lors de la dernière assemblée générale qui s'est tenue en début d'été, fin de printemps, et que nous prenons en compte à travers cette évolution du mode de gouvernance et c'est une des raisons de ce changement.

Dès lors que nous passons à un conseil d'administration, évidemment la forme change, il n'y a plus de président du conseil de surveillance, il paraît opportun à ce moment, mais l'assemblée générale de la SEM peut choisir éventuellement une autre piste, qu'en effet les fonctions de Président Directeur Général soient détenues par la même personne, si ce n'est qu'il est tout à fait envisageable et envisagé qu'une direction déléguée soit mise en place pour assurer les fonctions de direction technique, et répondre aux besoins courants, comme c'est le cas aujourd'hui à travers le directoire de la SEM. On est dans une évolution qui reprend quand même très largement les structures, même si, c'est vrai, le passage du conseil de surveillance au conseil d'administration entraîne des modifications de titres qui peuvent peut être, quelque peu perturber, mais qui permettent au final d'assurer une meilleure représentation, et c'était l'objectif recherché initialement, même si il y a des conséquences structurelles évidentes.

Nathalie SEGUIN

Dans ce nouveau conseil d'administration il y aura cinq commerçants, si j'ai bien compris ?
Et combien d'élus de la Ville ? S'il vous plaît.

Monsieur le Maire

Oui, on serait à six.

Alain PIVETEAU

Juste pour une explication de vote, on s'abstiendra. Je ne suis pas entièrement convaincu, mais vous non plus, donc ça reste ouvert, c'est pour cette raison qu'on s'abstient, du fait de regrouper la présidence et la direction, c'est vrai qu'a priori pour un équipement économique, on attend peut-être davantage une direction venant de l'extérieur, en tous cas vous semblez vous-même ouvrir les choses, donc le modèle n'étant pas parfaitement stabilisé, nous nous abstiendrons.

Dominique DESQUINS

Simplement sur cette forme juridique, si on a un président qui n'est pas directeur général, on se rapproche énormément du système qui existait précédemment, qui est celui du président et du directoire. Donc si on veut vraiment faire un changement, il faut réellement le faire complètement.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014**

Délibération n° D-2014-462

Direction Animation de la Cité**UNIONS LOCALES DE SYNDICATS - PRÉSENTATION
DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS ET FINANCIERS 2013**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La législation fait obligation aux collectivités locales de s'assurer de la bonne utilisation des fonds publics. Conformément aux articles L.2251-3-1 et R.2251-2 du Code général des collectivités territoriales, les structures locales des organisations syndicales doivent présenter, à la Ville de Niort, un rapport détaillant l'utilisation de la subvention de fonctionnement.

Les structures locales des organisations syndicales ont donc fourni leur bilan d'activité et financier des actions réalisées à Niort, en 2013 : défense des intérêts, suivi des plans sociaux, négociation des accords d'entreprise, conseils auprès des usagers ...

Pour mémoire, le Conseil municipal, lors de sa séance du 16 septembre 2013, a accordé les subventions suivantes aux unions locales de syndicats :

Union Locale de Syndicat	Subventions 2013
Union locale de la CGT	6 860 €
Union locale de la CGT - Force Ouvrière	4 704 €
Union locale de la CFDT	5 390 €
Union locale de la CFE-CGC	1 430 €
Union locale de la FSU	1 372 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte des rapports d'activités et financiers des structures locales des organisations syndicales suivantes :

- Union locale de la CGT
- Union locale de la CGT - Force Ouvrière
- Union locale de la CFDT
- Union locale de la CFE-CGC
- Union locale de la FSU

Le Conseil municipal a pris acte des rapports d'activités et financiers des structures locales des organisations syndicales

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014

Délibération n° D-2014-463

Direction Animation de la Cité**SUBVENTIONS - FONCTIONNEMENT - UNIONS
LOCALES DE SYNDICATS**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Conformément aux articles L. 2251-3-1 et R. 2251-2 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2014 aux structures locales des organisations syndicales.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à verser les sommes définies comme suit :

Unions Locales de Syndicats	Subventions 2014
Union locale de la CGT	6 860 €
Union locale de la CGT - Force Ouvrière	4 704 €
Union locale de la CFDT	5 390 €
Union locale de la CFE-CGC	1 430 €
Union locale de la FSU	1 372 €
Union locale de l'UNSA	1 660 €

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 44
Contre : 1
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Nous avons une délibération sur les subventions de fonctionnement, il s'agit des subventions pour l'année 2014 aux structures locales. Elles étaient budgétées, elles sont versées.

Vous en découvrez ici les montants, des montants inchangés.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Je voterai contre ces subventions dans la mesure où je rejoins beaucoup de nos compatriotes qui sont d'ailleurs très peu syndiqués dans notre pays, parce que je crois que c'est de l'ordre de 8% des salariés, qui ne comprennent pas forcément qu'on puisse financer sur les fonds publics des syndicats qui ne contribuent pas forcément toujours à améliorer leur cadre de vie, mais plutôt à le détériorer, si on prend les pilotes de ligne, les poubelles, les compagnies maritimes et un certain nombre d'autres syndicats qui paralysent l'économie et qui menacent la relance. Chacun sait qu'en France les grèves coûtent cher, je serai toujours très hostile au financement et au mélange des genres.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014**

Délibération n° D-2014-464

Direction Ressources Humaines**CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS LOCAUX -
INDEMNITÉS DES ÉLUS - MISE À JOUR DU
TABLEAU DES BÉNÉFICIAIRES**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par délibération du 29 avril 2014, le Conseil municipal a fixé les modalités d'attribution des indemnités aux élus, les taux de ces indemnités figurant dans un tableau nominatif annexé à cette même délibération.

La situation individuelle de certains élus ayant évolué, il y a lieu de rectifier ledit tableau.

L'article L.2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe des taux maximum de l'enveloppe des indemnités brutes par strate de population.

La Ville de Niort étant classée parmi celles de 50 000 à 99 999 habitants, l'indemnité du Maire ne peut dépasser 110% du traitement afférent à l'indice 1015/821 et celle des adjoints 44% du traitement afférent à ce même indice. C'est sur cette base que sont fixées d'une part, l'enveloppe indemnitaire disponible et, d'autre part, les indemnités des différents élus.

En outre, la Ville de Niort est bénéficiaire de la dotation de solidarité urbaine (DSU). Ainsi, le Maire et ses adjoints peuvent voir leur indemnité majorée par référence au taux maximum applicable à la strate démographique supérieure (soit 145% pour le Maire et 66% pour les adjoints) selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Taux maximal de la strate supérieure} \times \text{taux voté}}{\text{Taux maximal de la strate}}$$

Le taux obtenu correspond à l'indemnité majorée.

De surcroît, la Ville de Niort étant Chef-lieu de département, les indemnités du Maire et des adjoints peuvent être majorées de 25% selon la formule suivante :

$$\text{Taux voté} \times 25\%$$

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le nouveau tableau des élus bénéficiaires d'indemnités, ainsi que les taux et montants bruts de ces dernières.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Nous avons une dernière délibération, je crois qu'il y a des modifications puisqu'on a intégré Isabelle GODEAU cet après-midi. Il s'agit de voter à nouveau sur le tableau des bénéficiaires des indemnités d'élus au titre de leur mandat local, dont le barème est expliqué dans la délibération. Il y a deux modifications principales : La diminution de deux indemnités d'adjoints au titre de leur fonction nouvelle au sein du bureau de la CAN, et l'intégration de Madame Isabelle GODEAU au tableau des indemnités.

Alain PIVETEAU

Comme on découvre le tableau, je vais me permettre de vous faire répéter, j'en suis désolé. On aurait peut-être pu nous le donner au début du conseil. C'était aussi possible. Ce n'est pas grave.

Monsieur le Maire

Il y a eu en effet quelques modifications dans la journée.

Alain PIVETEAU

Oui, mais je vais vous dire très sincèrement, quand on découvre la délibération, on y voit deux choses, à tort sans doute, l'intégration d'un nouveau mécanisme de calcul du plafonnement de la Ville, qui permet d'augmenter les indemnités d'élus et puis l'annonce d'une possible augmentation de l'indemnité de quelques élus. C'est-à-dire qu'on ne précise pas qu'il s'agit, si j'ai bien compris, d'un simple ajustement, c'est ça, l'intégration de Madame Isabelle GODEAU et, vous avez dit, la diminution d'indemnité de deux élus qui sont au bureau de la CAN ?

Monsieur le Maire

Exactement.

Alain PIVETEAU

Donc c'est l'entièreté de ce qui est proposé ici.

Monsieur le Maire

Oui. Les modifications sont celles-ci, avec l'intégration de Madame Isabelle GODEAU dans le tableau des indemnités.

Je vous remercie, je vous souhaite une bonne soirée, et je vous dis à très bientôt.